



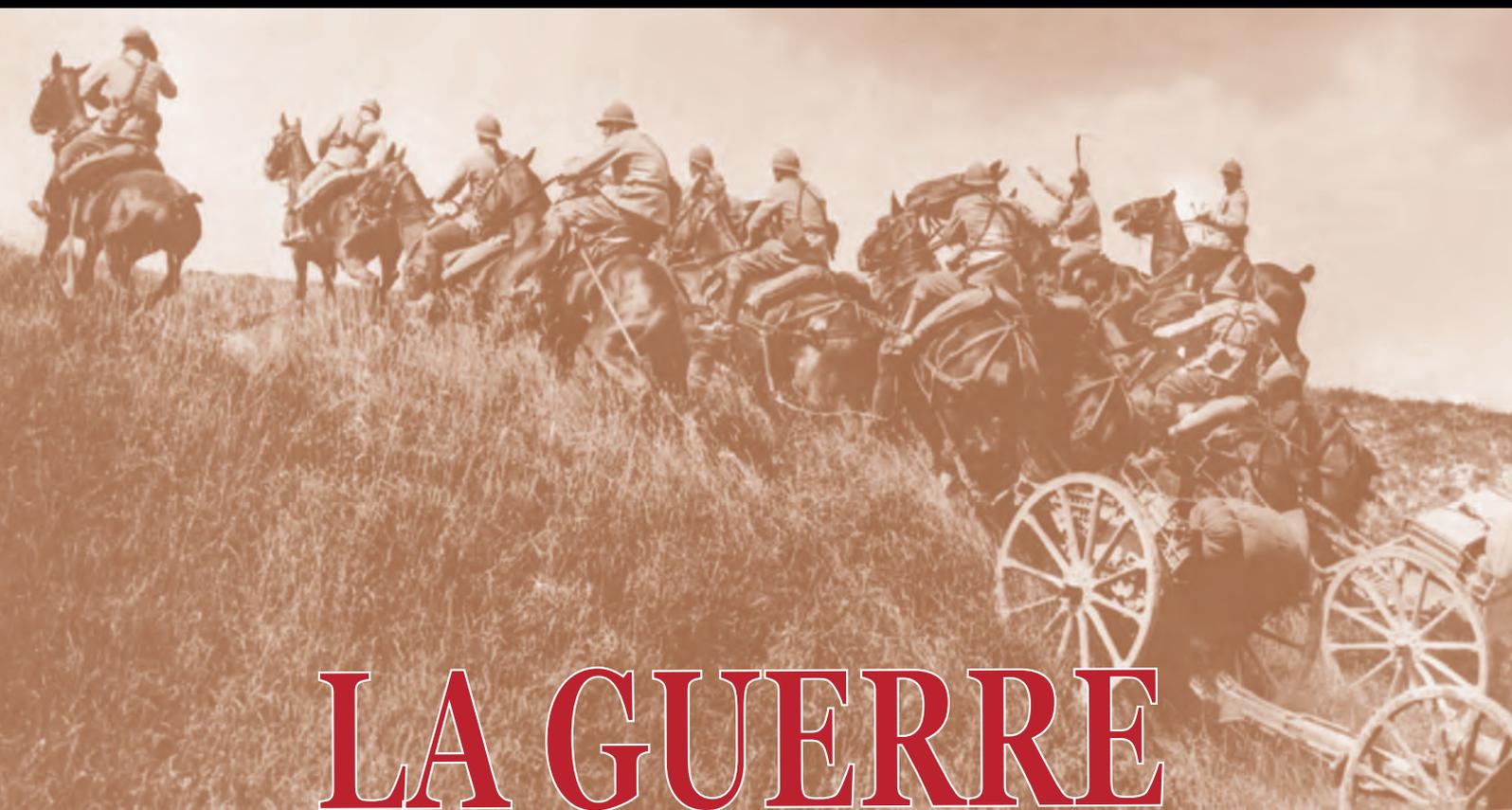
www.lepaulette.net/wp

L'Épaulette

N°197 - Juin 2017

Revue de l'association des officiers de recrutement interne et sous contrat

Le travail pour loi, l'honneur comme guide



LA GUERRE

1. La règle, l'art et l'outil

> Maréchal un jour <
PRÉPARER LES CONCOURS
PAGES 47-51



Le travail pour loi, l'honneur comme guide.

SOMMAIRE N° 197 JUIN 2017

2 ÉDITORIAL

> P 2 - Quel soutien académique pour quelle promotion interne ? par le général de corps d'armée (2s) Hervé Giaume, président de L'Épaulette.

3 ACTUALITÉ DÉFENSE

> P 3 - Les journées de commémoration nationale : 19 mars ; 30 avril ; 8 mai ; 14 mai ; 15 mai.
 > PP 4-6 - 8 février 2017, allocution du CEMA à la commission de la défense nationale et des forces armées.
 > PP 7-8 - Le bilan social de la défense en 2015.
 > PP 9-10 - Les opérations en cours : Barkhane > Chammal > Sentinelle > Estonie.
 > P 10 - Décès au combat du caporal-chef Julien Barbé.

En couverture

11 DOSSIER - LA GUERRE : 1. LA RÈGLE, L'ART ET L'OUTIL

> PP 11-12 - LA GUERRE : 1. La règle, l'art et l'outil, par le général (2s) Paul Moreaux.
 > P 13 - Introduction. 1) L'ÉTAT DE GUERRE.
 > P 15 - 2) L'ART DE LA GUERRE
 > P 18 - 3) L'OUTIL.
 > P 21 - CONCLUSION.

22 ACTUALITÉS MILITAIRES

> P 22 - Le Commandement de la maintenance des forces COM MF.
 > P 23 - Commandement de la maintenance des forces. > P 24 - Le service de la maintenance industrielle terrestre SMITer.
 > P 25 - TRIOMPHE 2017 À SAINT-CYR-COËTQUIDAN - > Rendez-vous au « Carré des officiers ».
 > P 26 - Cérémonie de remise de drapeau pour les 50 ans de la BSPP, le 4 mars 2017 sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris.
 > P 27 - Une 4L incorporée dans l'Armée. Du lieutenant Malaury Viardot OSC P de la promotion CBA Berek-Deligny.

28 HISTOIRE

> PP 28-31 - Bataille du Chemin des Dames.

32 TRIBUNE LIBRE

> P 32 - Le poids électoral des militaires passe par l'adhésion des combattants des OPEX aux associations. Par le Colonel (er) Dominique Lepine.
 > P 34 - Algérie, l'histoire à l'endroit par Bernard Lugan.
 > P 35 - L'Épaulette soutient le film « À JAMAIS FIDÈLE » réalisé par Cheyenne Caron. > APPEL AUX DONS.
 > P 36 - Pour rétablir une école qui instruit, par Mme Geneviève Zehringer.

37 VIE PRATIQUE

> P 37 - Infos administratives et sociales d'après MM. L. Ourliac et D. Wattez - La médaille militaire. La médaille de la reconnaissance aux victimes du terrorisme. ERRATUM à l'article paru dans L'Épaulette N°196 du mois de mars 2017 en page 41. - > P 38 - PENSION D'INVALIDITÉ - Cumul avec des revenus d'activité professionnelle. P 39 - INFORMATION DES PENSIONNÉS AU TITRE DU CODE DES PMI-VG. - > P 40 - Dans la sérénité, anticiper son grand âge et celui de son conjoint : les mesures préventives pouvant être prises, dont le récent mandat de protection future.

41 VIE DE L'ÉPAULETTE

> P 41 - EMIA 56^e promotion - Binômage et CAOME, par l'E.O. Guillaume Degobert.
 > P 42 - Promotion Vallette d'Osia - Du 26 juin au 2 juillet 2017, rendez-vous au sommet de l'espoir.
 > P 43 - Groupement 66 (Pyrénées-Orientales) - Journée départementale annuelle 2017. - > Visite d'un grand Ancien, le CDT (H) Gérard Jaron.
 > P 44 - Groupement 87 (Haute-Vienne). - C'était Gandoët - Un chef chaleureux.
 > P 45 - AGENDA - Activités du président de L'Épaulette. - > P 46 - Évaluation de l'AG 2017 de L'Épaulette, par le lieutenant Felber (promotion Nungesser).

47 > RÉSEAU DE L'ÉPAULETTE

> PP 47-51 - Maréchal un jour. Préparer les concours. Par le GBR (er) J-F Delochre, le Lcl Dequenue, le Cdt Faivre et le Lcl (H) Cubizolle.
 > PP 52-53 - S&R - D'aide de camp du président de la République à Thémis par le Colonel (er) Peer de Jong.
 > P 54 - Officier, Ingénieur et Reconversion. - Journée CAP 2C : les ateliers, un beau succès !
 > P 55 - S&R - Reconversion réussie au service d'incendie et de secours (SDIS) de la Gironde pour le capitaine Thierry Chièze.

56 CARNET

> P 56 - Mariage - Naissances - Décès - Mesures nominatives. - > P 57 - Décorations - Succès. - > P 58 - Hommage au GCA (2s) Yves Bardou.
 > PP - 58 - 62 - Notre sélection de livres...

BIBLIOGRAPHIE

63 BULLETIN D'ADHÉSION MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

> P 63 - Bulletin d'adhésion. > P 64 - Mandat de prélèvement SEPA.



© DR L'ÉPAULETTE

Dossier
La guerre :
1. La règle,
l'art et l'outil
page 11.

En couverture n°197 :
LA GUERRE :
1. La règle, l'art et l'outil.
Droits réservés : © Conception réalisation L'Épaulette. © DR © Jean-Baptiste Tourmassoud / ECPAD - Attelage d'artillerie, France en 1916. DR - Explosion nucléaire, essai américain dans le Pacifique © Wikipédia.



Issue de la Versaillaise, reconnue d'utilité publique le 23 février 1924 - **Président fondateur** : Général de corps d'armée Paul Gandoët (†) (1965-1970) - **Présidents d'honneur** : Général de corps d'armée (2s) Alain Le Ray (†) (1970-1982) - Général d'armée (2s) Bernard Lemattre (†) (1982-1988) - Général de corps d'armée (2s) Norbert Molinier (†) (1988-1993) - Général de corps d'armée (2s) Jean-Louis Roué (†) (1993-1997), - Général (2s) Claude Sabouret (†) (1997-2000) - Général (2s) Daniel Brûlé (2005-2009) - Général (2s) Jean-François Delochre (2009-2013) - **Président national** : Général de corps d'armée (2s) Hervé Giaume - La revue L'Épaulette est publiée par la mutuelle du même nom. - **Crédits photos** : DR L'Épaulette - **Conception et réalisation** : Michel Guillon - **Impression** : Roto Press Graphic - Route Nationale 17- 60520 La Chapelle en Serval - Tél. : 03 44 54 95 95 - **Dépôt légal** : n°35254 - **Directeur de la publication** : Général de corps d'armée (2s) Hervé Giaume - **Délégué général, directeur administratif et financier** : Général (2s) Marc Delaunay - **Rédacteur en chef** : Général (2s) Paul Moreaux - **Siège social** : Fort Neuf de Vincennes - Cours des Maréchaux - Case n°115 - 75614 PARIS Cedex 12 - **Tél.** : 01 41 93 35 35 - **Fax** : 01 41 93 34 86 - **Courriel** : nicole.demengel@lepaulette.com - **Site Internet** : <http://www.lepaulette.net/wp> - **Blog** : <http://alphacom.unblog.fr> - **Intitulé du CCP** : L'Épaulette n° 295-97 B Paris. - **N° de commission paritaire** : 0519 M 08374. - **Diffusion** : par routage adhésion/abonnement. **Dépôt légal** : juin 2017.



Quel soutien académique pour quelle promotion interne ?



MICHEL GUILLON / L'ÉPAULETTE

**Général de corps d'armée (2s)
Hervé Giaume
président national
de L'Épaulette**

Comme vous pourrez vous en rendre compte dans la revue, nous avons exceptionnellement doublé le nombre de pages consacrées à la préparation assurée par le général Jean-François Delochre, notre président national précédent. Cela n'est pas par flatterie, ni pour faire sa promotion, mais parce nous touchons là à une véritable difficulté : **quel soutien académique pour quelle promotion interne ?**

Depuis la disparition de l'École militaire de Strasbourg, les candidats aux concours de l'EMIA sont devenus dépendants des actions de préparation des corps de troupe et surtout de leurs possibilités. En effet, malgré la mise en place, par le commandement, d'officiers guides et la préparation par correspondance avec le CNED, nos candidats ne sont plus égaux dans ce domaine. Heureusement, certaines unités, sous l'impulsion de leur chef, arrivent à organiser des stages et séminaires de préparation collective. On peut également voir des initiatives personnelles qui viennent compléter ce dispositif de préparation. Mais

tout cela reste ponctuel et peu, ou pas, étendu aux autres préparations pour les examens ou concours : OAEA, OAES, DMS, majors,...

Il ne s'agit pas ici de jeter l'anathème sur tel ou tel, mais bien de voir la réalité en face et de réfléchir sur les moyens pour remédier à ces dysfonctionnements. D'un côté, il y a des régiments, souvent en suractivité, des états-majors aux effectifs contraints, et de l'autre côté, des initiatives personnelles, la plupart du temps bénévoles, des officiers récemment retraités qui sont peu utilisés et une Épaulette aux moyens limités.

Il ne s'agit pas non plus de s'asseoir au bord du chemin et de se lamenter. Alors que faire ?

Faire des propositions volontaristes, simples et réalistes, comme par exemple :

- Réaliser un inventaire de la documentation numérisée utiles aux différents candidats ;
- Mettre en ligne de façon accessible l'ensemble des annales de chacun des concours et examens ;
- Mettre en place un vrai parrainage de chaque candidat afin de dynamiser et de motiver le candidat ;
- Organiser de façon décentralisée et cohérente au niveau national, des séminaires courts par région, par brigade en profitant de l'infrastructure disponible (régiment, école, état-major) avec des enseignants d'active, de réserve (opérationnelle ou citoyenne), des officiers retraités, des civils volontaires ;
- Pratiquer le « benchmarking » auprès des unités opérationnelles qui réalisent déjà des stages de préparation ;
- Développer les formations en ligne pour tous tels que les MOOCs (Massive Open Online Courses)...

Il y en a certainement bien d'autres et L'Épaulette est prête à y apporter son concours notamment par la recherche d'officiers retraités, par la mise à disposition de son site, par nos préparateurs comme le général (2s) Delochre ou le lieutenant-colonel (er) Cubizolle, par la concaténation des documents numérisés existants, etc.

Tout ceci a un coût limité si chacun prend une part de la charge et, somme toute, bien modeste au regard de l'investissement indispensable sur nos

hommes et nos femmes qui sont au service de l'armée de Terre et des services interarmées.

L'Épaulette est prête à participer à une réflexion approfondie visant à déboucher sur des mesures concrètes et rapides.

Mais, j'entends déjà poindre des réflexions sur la réelle motivation des candidats et sur le nombre de plus en plus faible de candidatures aux différents concours et examens. Au lieu de se contenter simplement de mettre en exergue ce constat alarmant, cela doit nous interpeler, toutes et tous, car nous touchons à la promotion interne qui est un des fondements de nos armées.

Il faut promouvoir cet « escalier social » et donc continuer à offrir des perspectives à nos officiers de recrutement interne et également aux meilleurs des officiers sous contrat. Si nous fermons complètement la porte à toute promotion pour les meilleurs d'entre eux, comment peut-on alors les motiver à se lancer dans un concours ou un examen, qui reste en définitive une remise en cause personnelle et un véritable investissement familial ?

Il est donc essentiel à mes yeux que le commandement continue à veiller à conserver les ressources d'une politique de la porte ouverte pour la génération actuelle des officiers sous peine de voir se tarir l'émergence de talents, mais qui, pour le bien de l'armée de Terre, tirent vers le haut l'ensemble du corps des officiers de recrutement interne et sous contrat.

L'Épaulette est également prête à participer à une réflexion approfondie sur ce sujet encore plus sensible car il touche l'espérance de chaque aspirant au métier des armes.

Je veux enfin, à l'heure où une nouvelle gouvernance politique se met en place à la tête de l'Etat, souligner la qualité de l'engagement dans la durée de nos forces armées sur le territoire national et en opérations extérieures au service de la paix. Leur rendre hommage est un minimum qui doit être fait à tous niveaux. ■

Bien fidèlement.

**Général de corps d'armée (2s)
Hervé Giaume, président national
de L'Épaulette**

> Les journées de commémoration nationale

19 mars > La Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc s'est déroulée le dimanche 19 mars à Paris, en présence de M. Toedeschini. Une commémoration en hommage aux disparus s'est tenue au Quai Branly (16h30 – 17h30), suivie par la cérémonie du ravivage de la flamme sur la tombe du Soldat inconnu (18h30). ■



DR © FRANCE 2

30 avril > La journée nationale de la déportation. Le Concours national de la Résistance et de la Déportation. Institué officiellement par le ministre de l'éducation nationale Lucien Paye, en 1961, à la suite d'initiatives d'associations d'anciens résistants et déportés, le Concours national de la Résistance et de la Déportation, organisé par le ministère de l'éducation nationale avec le soutien du ministère de la défense et de nombreux autres partenaires institutionnels et associatifs, vise à transmettre aux jeunes générations l'histoire et la mémoire de la Résistance et de la Déportation. Il s'adresse aux collégiens (3^{ème}) et aux lycéens des filières professionnelle, technologique et générale.

Thème du concours 2016-2017 : « La négation de l'Homme dans l'Univers concentrationnaire nazi ». ■



DR © FRANCE 2

M. François Hollande et M. Emmanuel Macron ravivent la Flamme ensemble.



DR

Thème du concours 2016-2017 : « La négation de l'Homme dans l'Univers concentrationnaire nazi ».

8 mai > commémoration de la victoire du 8 mai 1945. Ce 72^e anniversaire coïncidait avec l'élection du nouveau président de la République, M. Emmanuel Macron qui était invité au ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe par son prédécesseur, M. François Hollande. ■



DR © FRANCE 2

14 mai > La fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme. La fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme, est célébrée le 2^e dimanche de mai. Le 8^e président de la V^e République, est investi officiellement. Il ravive la Flamme. ■

14 mai > Cérémonie du ravivage de la Flamme, lors de la journée d'investiture du président de la République Française Emmanuel Macron. « Je serai toujours à vos côtés au service de la France et de notre peuple. » a signé sur le livre d'or, le chef des armées. ■

> 8 février 2017, allocution du CEMA à la commission de la défense nationale et des forces armées

Extraits. Le compte-rendu complet est sur le site de l'assemblée nationale (compte-rendu N°28 du mercredi 8 février 2017 de la commission de la défense nationale et des forces armées, sous la présidence de Mme Patricia Adam).

Mme la présidente Patricia Adam : Alors que la législature touche à son terme, il nous a paru indispensable de vous entendre une nouvelle fois avant la suspension de nos travaux. Vous participez en quelque sorte à leur conclusion, avant le ministre qui viendra s'exprimer devant nous le 22 février [...] Nous devons aussi être clairs sur un point dont vous allez certainement parler, comme vous l'avez déjà fait : la cible de 2 % du PIB consacrés à la défense [...] c'est aussi et surtout le niveau que doit atteindre notre effort si nous voulons éviter un décrochage de notre outil de défense, compte tenu du rythme très soutenu des opérations actuellement menées.

Général Pierre de Villiers, chef d'état-major des armées. Je formule en effet le vœu que la prochaine législature s'inscrive dans la même dynamique, en amplifiant ce qui a été amorcé, afin de nous permettre de relever le défi du maintien à long terme de la cohérence entre la nature des menaces auxquelles nous faisons face, les missions qui nous sont confiées et les moyens qui nous sont octroyés au service de la protection de la France et des Français [...] Je voudrais aborder cette question centrale de la cohérence en articulant mon propos en trois parties. Je reviendrai d'abord sur le contexte sécuritaire actuel, tel que je l'analyse, en m'attardant sur le cadre de notre action ; je vous livrerai en second lieu ma conception des conséquences de l'évolution du contexte sécuritaire sur notre modèle d'armée ; je tracerai enfin devant vous les grandes lignes qui doivent caractériser l'effort de défense à venir [...]

1) Le contexte sécuritaire

[...] Nous faisons face à deux grands types de conflictualité. D'une part, nous sommes confrontés à l'émergence et à l'expansion du terrorisme islamiste radical [...] D'autre part, nous assistons - on en parle moins - au retour des États-puissances, traditionnels ou émergents [...] Ces deux grands types de conflictualité sont certes distincts, mais non disjoints. Il existe entre eux non seulement des lieux - je pense au Levant et à la Méditerranée -, mais également des liens et des ressorts communs qui ne doivent pas être ignorés et que je souhaite souligner au travers de deux observations d'ordre général.

11) La première observation porte [...] sur le durcissement, la dispersion, la digitalisation et la durée.

Le durcissement : les forces armées sont désormais confrontées, sur le terrain de leurs opérations respectives, à l'usage très fréquent, presque systématique, de la violence et même de l'hypermotivité [...] Le durcissement est réel. Or seule la force peut faire reculer la violence.

La dispersion : les opérations extérieures sont aujourd'hui menées dans des zones géographiquement éloignées de la métropole et distantes les unes des autres. La dispersion des zones d'intervention, les élongations inter et intrathéâtres rendent primordiales les capacités de projection, de commandement et de renseignement [...]

La digitalisation : la technologie digitale est au cœur de nos sociétés, de nos systèmes, de nos outils militaires. Elle est également considérée par nos adversaires comme un facteur de supériorité opérationnelle et stratégique, y compris et peut-être surtout pour gagner la guerre des perceptions. [...] Depuis 2008,

la France s'est lancée dans la guerre numérique. Nous avons pris le bon train [...] comme en attestent l'inauguration du pôle d'excellence cyber, le mois dernier, en Bretagne, et la création en cours du commandement cyber, sous l'autorité du CEMA.

Quatrième tendance, la durée. La phase militaire de la majorité des engagements extérieurs s'étire désormais souvent - vous l'avez vécu - sur une quinzaine d'années au moins. Ces engagements qui durent engendrent une usure accélérée des personnels, mais aussi des matériels. En réalité, nous devons conjuguer la durée des engagements avec le rétrécissement du temps et l'avènement de l'immédiateté. Plus de durée, moins de délais : c'est mon quotidien.

Ces quatre tendances que l'on retrouve dans nos engagements actuels sont la traduction sécuritaire d'une évolution plus profonde : celle d'un monde déstabilisé et en proie au doute.

12) La deuxième observation : l'ambiguïté s'ajoute aujourd'hui à l'incertitude [...]

L'incertitude consiste à reconnaître une place au doute. Mais, avec l'ambiguïté à grande échelle, nous basculons dans autre chose. Les lignes de partage sont de plus en plus floues. Les exemples ne manquent pas : je pense aux bornes qui délimitaient, jadis, non seulement les frontières des États mais aussi la rationalité politique et l'irrationalité de l'émotion ; le temps politique et le temps médiatique ; l'état de guerre et l'état de paix ; la guerre régulière et la guerre irrégulière ; la sécurité intérieure et la sécurité extérieure. L'ambiguïté engendre la confusion. Elle complique considérablement la tâche du décideur, que celui-ci soit chef militaire ou responsable politique [...]

13) Sur le chapitre des opérations - la véritable raison d'être des armées -, je souhaite vous dire quelques mots.

L'engagement de nos armées passe d'abord par la dissuasion nucléaire, qui sanctuarise nos intérêts vitaux. Il passe également par les deux postures permanentes : la posture permanente de sûreté aérienne, qui garantit le respect de la souveraineté de la France dans son espace aérien, et la posture permanente de sauvegarde maritime, qui concourt directement à la protection des approches du territoire, dans un milieu où l'activité des États puissances est croissante et où la pression des flux liés aux migrations, aux trafics et au terrorisme se fait plus pressante, en Méditerranée notamment. Enfin, l'engagement de nos armées se concrétise, de manière plus visible, par les opérations, extérieures et intérieures.

L'opération Sentinelle est également emblématique de la participation active et pérenne des armées françaises à la protection de la France et des Français [...] Nous avons ramené les effectifs de 10 000 à 7 000 hommes [...] la quasi-totalité de nos forces patrouille en dynamique, ce qui rend la mission plus attractive et, évidemment, beaucoup plus efficace [...] (C'est) une dynamique à laquelle la création de la Garde nationale est venue donner une nouvelle impulsion [...]

L'opération Sangaris. Elle a été décidée, lancée, conduite et achevée en moins de trois ans [...] le relais a été transmis dans de bonnes conditions à EUFOR (European Union Force) RCA et à la MINUSCA (Mission intégrée multidimensionnelle de stabilisation des Nations unies en République centrafricaine) [...]

L'opération Barkhane, dans la bande sahélo-saharienne. Nous sommes à un moment charnière [...] Nous entrons en ce moment dans une nouvelle phase, qui consiste à capitaliser sur les succès militaires enregistrés [...] Nous appliquons une stratégie de

contamment au nord du Mali, tout en travaillant à la stabilisation du centre sur la base d'une coopération renforcée avec l'armée malienne et les armées de la région. Le Levant. Le combat contre Daech et Al- Qaïda continue dans le cadre de la coalition, en Irak et en Syrie. Le groupe aéronaval y a contribué, vous le savez, de manière déterminante, jusqu'au mois de décembre, en complément du formidable travail que réalisent nos avions de l'armée de l'air depuis maintenant plus de deux ans. Au sol, un groupement tactique d'artillerie complète notre dispositif en fournissant un appui feu à l'opération de reconquête de Mossoul par les forces irakiennes [...]

Sur un plan plus général, il faut souligner que le dispositif français de forces prépositionnées, dont on parle peu, mais qui a été largement réorganisé au cours des dernières années, répond exactement à l'impératif de compréhension et de modélisation de l'environnement. [...]

De nombreuses zones sont aujourd'hui déstabilisées par la pression démographique, le phénomène migratoire et l'expansion du terrorisme transnational. Il existe, par ailleurs, une multitude d'inconnues : les conséquences de l'arrivée de la nouvelle administration américaine ; l'adaptation de l'Europe post-Brexit ; la place de l'OTAN ; le devenir de la relation avec la Russie ; le positionnement et le rôle de la Turquie ; la nature des relations avec le monde musulman, sunnite comme chiite. [...]

2) Les conséquences de cette nouvelle donne sur notre modèle complet d'armée.

La France est aujourd'hui confrontée à un double défi : il lui faut, d'une part, dénier à l'adversaire - terroriste ou État-puissance, tel que je l'ai décrit - toute possibilité d'agir contre ses intérêts, et, d'autre part, se maintenir dans le cercle des puissances crédibles, capables d'interagir, de peser et de rayonner [...]. Ce double défi recouvre en réalité l'enjeu essentiel de la préservation de notre souveraineté, qui repose sur trois socles : l'indépendance nationale, l'autonomie stratégique et la coopération militaire, entendue au sens large [...]

21) L'indépendance nationale.

[...] Face aux compétiteurs stratégiques de la France, détenteurs de l'arme nucléaire, la dissuasion nucléaire reste plus que jamais l'assurance vie de la Nation [...]. Pour autant, les attaques terroristes massives et les stratégies hybrides utilisées contre la France pourraient faire apparaître une marge perçue par nos adversaires comme ne relevant pas de la dissuasion nucléaire. Les fonctions stratégiques de protection et d'intervention constituent donc le complément indispensable permettant d'éviter le piège du tout ou rien et la montée aux extrêmes, faute d'alternative.

22) L'autonomie stratégique

[...] Cette autonomie n'est effective que si elle s'appuie sur un modèle d'armée complet, capable de déployer son action à 360 degrés et organisé pour cela autour de l'équilibre entre les cinq fonctions stratégiques : la dissuasion, l'intervention, la prévention, la protection, enfin la connaissance et l'anticipation [...]

23) La coopération militaire

[...] Cette coopération passe par des coalitions ad hoc, comme au Levant ; elle passe aussi par des liens interétatiques entre nations souveraines, qui leur permettent d'être plus fortes ensemble. C'est dans cet état d'esprit que je m'efforce de multiplier les contacts avec, entre autres, mes homologues britannique et allemand - à nous trois, nous représentons 60 % du budget des 28 pays membres. L'enjeu est bien la défense de l'Europe et des Européens. Il ne faut pas opposer le communautaire et l'intergouvernemental : les deux s'additionnent et ne s'opposent en aucune manière à l'exercice d'une souveraineté pleine et entière [...]

24) Le modèle d'armée

[...] Les trois dimensions de la préservation de notre souveraineté que sont l'indépendance nationale, l'autonomie stratégique et la coopération militaire ne peuvent s'envisager qu'au travers d'un modèle d'armée complet, équilibré et adapté à la nouvelle donne sécuritaire [...]. C'est le modèle actuel [...]. Il faut cependant se rappeler qu'il a été dimensionné pour faire face à une situation sécuritaire différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. C'est un point clé. L'accélération du tempo des engagements et la multiplication des crises le mettent aujourd'hui sous extrême tension et l'usent. Rien ne permet de penser que la tendance puisse s'inverser prochainement [...]

3) L'effort de défense à venir

[...] Le constat dressé sur la situation sécuritaire, sur l'environnement stratégique militaire, sur le dépassement des contrats opérationnels et sur certaines faiblesses capacitaires est aujourd'hui communément admis. En réponse, un effort s'impose, dont il faut préciser d'ailleurs qu'il ne se limite pas au seul aspect budgétaire.

Pour aborder cette question en évitant le double piège du catastrophisme et de l'angélisme, je vous propose de répondre aux trois interrogations suivantes :

Pourquoi l'effort de défense ? C'est ce que j'appelle l'exposé des motifs.

Comment ? C'est la méthode.

Que se passerait-il si ? Ce qu'on peut appeler le coût du renoncement ; car, ne nous y trompons pas, tout renoncement aura un coût.

31) Pourquoi l'effort de défense

[...] Après 2016, où l'engagement et l'efficacité de nos armées ont été unanimement salués, nous abordons 2017 avec la même volonté ferme d'être au rendez-vous de nos multiples missions. Mais nous devons aussi, en parallèle, continuer à préparer l'avenir, les succès de demain, avec le souci permanent de donner à ceux qui nous défendent et nous protègent les moyens nécessaires pour assurer leur mission [...]. Cette détermination s'est traduite par la stabilisation du budget de la défense à 1,78 % du PIB. Il faut poursuivre cette dynamique, qui doit nous amener à 2 % du PIB. Mais il faut le faire plus rapidement que prévu, avant la fin du prochain quinquennat [...]

311) Le premier impératif, c'est de « boucher les trous » [...]

Je commence par les équipements. Les besoins sont multiples et vont croissant. Je pense aux drones, aux avions ISR (intelligence, surveillance, reconnaissance), aux ravitailleurs - avions et bâtiments -, à la flotte de transport ou aux hélicoptères. Pour l'ensemble de ces capacités, nous sommes au bord de la rupture [...]. Actuellement, plus de 60 % des véhicules de l'armée de terre engagés en opérations ne sont pas protégés [...], la disponibilité de nos avions ravitailleurs conditionne notre aptitude à tenir la posture de dissuasion nucléaire, comme à projeter nos forces et à soutenir nos opérations aériennes ; or, ils ont en moyenne plus de cinquante ans d'âge. La marine, quant à elle, voit le nombre de ses patrouilleurs outremer s'effondrer : d'ici 2020, hors Guyane, six sur huit auront été désarmés, et ne seront remplacés que plusieurs années plus tard [...]. L'effort en matière d'équipements passe évidemment aussi par le nécessaire accroissement des crédits d'études et de développement : au moins 300 millions d'euros de plus par an.

Le deuxième domaine où l'effort est indispensable, ce sont les ressources humaines. [...] Quelques exemples concrets : 20 % des pilotes de l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT) ne sont pas aptes « mission de guerre », faute d'heures de vol ; 40 % des sites de l'armée de l'air sont dépourvus d'escadron de protection. La population des fusiliers marins est sous extrême tension. Au total, j'estime que les armées, directions et services ont ...

> 8 février 2017, allocution du CEMA à la commission de la défense nationale et des forces armées

... besoin d'environ 2 500 hommes supplémentaires par an d'ici à la fin du prochain quinquennat, dont une part importante pour renforcer le domaine du soutien qui se trouve, désormais, en butée.

Le troisième domaine : l'infrastructure. Le déficit récurrent en ressources budgétaires a entraîné une dégradation globale du parc immobilier, une protection insuffisante des installations et le report de nombreuses mises aux normes autres qu'opérationnelles [...] Si aucun chantier n'était entrepris, 79 centres de restauration sur 350 devraient fermer pour cause de non-conformité dans les trois ans qui viennent [...] le besoin budgétaire supplémentaire sur le poste infrastructure peut être estimé à 120 millions d'euros en 2018, 300 millions en 2019, et 500 millions en 2020.

312) [...] Aligner les contrats opérationnels sur la réalité des moyens que nous engageons en opérations.

[...] La réalité est que nos engagements actuels dépassent d'environ 25 % à 30 % les contrats détaillés dans le Livre blanc. Aujourd'hui, nous avons plus d'une vingtaine d'avions de chasse répartis sur différents théâtres ; le contrat en prévoyait une douzaine en permanence. Nous avons quatre à cinq déploiements maritimes en simultané ; le Livre blanc en prévoyait deux maximum. Nous avons 7 000 hommes déployés, en permanence, sur le territoire national au titre de Sentinelle, alors que seul un prélèvement ponctuel sur les forces d'intervention avait été envisagé. C'est la raison pour laquelle, à titre d'exemple et sans souci d'exhaustivité là encore, il convient d'accélérer la modernisation de nos équipements de combat [...] une remise à niveau de la préparation opérationnelle, très fortement touchée [...] enfin, l'alignement des contrats opérationnels sur la réalité de ce que nous faisons. Celle-ci passe par une hausse du budget des OPEX, au moins à hauteur d'un milliard d'euros en 2017 - à comparer avec les 450 millions actuels. Il faut également prévoir une hausse des subventions OTAN - nous allons passer de 120 millions d'euros en 2016 à 230 millions en 2020 et la consolidation de la montée en puissance du domaine cyber.

313) [...] Préserver l'indispensable crédibilité de la dissuasion nucléaire par le renouvellement de ses deux composantes, océanique et aéroportée. Pour être soutenable, l'effort doit être lissé sur les quinze prochaines années ; il en va du maintien de notre indépendance nationale, au moment du retour des États puissances.

314) À ces trois impératifs, j'ajoute trois points de vigilance [...] Le premier, ce sont le moral et les familles [...] L'avant ne tient que si l'arrière est solide : c'est un vieux principe, d'autant plus vrai que le logiciel de solde Louvois ne sera progressivement remplacé qu'à partir de la mi-2018, d'abord pour la marine. Le deuxième point de vigilance, c'est la fidélisation [...] La fragilisation du moral et la concurrence sévère du secteur privé pour certaines spécialités pointues [...] se traduisent par un niveau élevé de départs anticipés. Seules des mesures spécifiques de fidélisation permettront d'inverser cette tendance [...] Le prochain quinquennat nécessitera - et cela sera inclus dans les 2 % - un plan d'accompagnement de la condition militaire cohérent et à la hauteur des attentes [...] Le troisième point de vigilance, c'est la sécurité et la protection [...] Ceci concerne la sécurité de nos pistes aéronautiques, la résilience des data centers et des alimentations électriques, la sécurisation de nos stocks de munitions en France et à l'étranger, ou encore la disponibilité des quais et des bassins portuaires. [...]

32) La méthode

Les évolutions stratégiques des années 2015-2016 et l'usure du modèle imposent que nous procédions à une adaptation rapide de nos contrats opérationnels et de notre modèle d'armée, sur la base d'une analyse actualisée du contexte sécuritaire. La conduite dès le printemps prochain d'une revue stratégique répondrait à ce double impératif d'actualisation et d'urgence [...] ... L'idéal, c'est 2017+1, c'est-à-dire une nouvelle LPM de 2018 à 2023, ce qui permettrait une coïncidence avec le quinquennat. Il s'agit de bâtir d'emblée sur des bases saines une trajectoire cohérente de remontée en puissance. Pas de pause, au risque de perdre des aptitudes que nous ne serons pas en mesure de maintenir ! De surcroît, à partir de 2020, l'effort financier sera porté sur le nucléaire. Il faudra un quasi-doublement du flux, entre 2020 et 2025 [...] Il faut appeler un chat un chat : pour atteindre l'objectif de 2 % du PIB en 2022, l'effort à consentir est globalement de deux milliards par an, soit 35,5 milliards d'euros constants en 2018, 37,5 milliards en 2019 et 39,5 milliards en 2020 [...]

33) [...] Quels seraient les conséquences et le coût du renoncement ?

Comme chef d'état-major des armées, je ne vois pas d'alternative : ce serait le désengagement opérationnel, rendu inéluctable par le manque de moyens. Mais s'y résoudre, ce ne serait pas seulement décider de quitter un théâtre d'opération. Se désengager, ce serait choisir, en réalité, quelle posture permanente alléger ; ce serait décider quel théâtre quitter, alors que les opérations qui y sont conduites contribuent à notre sécurité ; ce serait accepter de peser de façon moins déterminante sur la protection des Français ; ce serait laisser à d'autres le soin d'influer sur les grands équilibres internationaux, en assumant de surcroît les risques liés au désengagement décidé. En un mot, ce serait revoir nos ambitions à la baisse et accepter que nos priorités stratégiques ne soient bientôt plus que des prétentions stratégiques [...]

Renoncer à l'effort de défense, c'est aussi prendre le risque de l'incompréhension de ceux qui, au quotidien, dans nos armées, militaires et civils, d'active et de réserve, ne comptent pas leurs efforts et cherchent avec constance et volonté à surmonter les difficultés. Nous pouvons être fiers de ce qu'ils font et de ce qu'ils sont. Ils méritent tout simplement le nécessaire [...]

Les perspectives sécuritaires sont dégradées. Les foyers de crises se multiplient aux portes de l'Europe. Certains États puissances développent des stratégies de plus en plus offensives et le terrorisme djihadiste frappe jusque sur notre sol.

Chaque époque à ses difficultés. Il ne suffit pas de prévoir l'avenir, il faut le permettre. Seule la puissance garantit la paix, qui est notre objectif à toutes et à tous.

L'esprit de défense, « premier fondement de la sécurité nationale », selon les termes du Livre blanc de 2013, nous est nécessaire. Il a besoin d'être soutenu par un véritable effort budgétaire. Les décisions courageuses qui ont déjà été prises, dans l'urgence, s'inscrivent dans cette dynamique. Il faut désormais permettre à nos armées de durer et à notre modèle de perdurer.

Je vous remercie à nouveau du soutien sans faille que votre commission a apporté aux armées pendant toutes ces années. Je vous remercie de la médaille que vous m'avez offerte, dont j'essaierai d'être digne. Vous pouvez compter sur mon engagement personnel et ma totale loyauté. Je nous sais tous ici habités d'une seule ambition : le succès des armes de la France, au service d'une paix d'avance. ■

GA Pierre de Villiers, CEMA

> Le bilan social de la défense en 2015

La préface du Bilan social, signée par Mme Anne Sophie AVÉ, directeur des ressources humaines du ministère de la défense, présente les principales évolutions intervenues dans l'année en matière de politique RH.



DR SGA

Chapitre 1 – Le personnel de la Défense

L'actualisation, en juillet 2015, de la loi de programmation militaire (LPM) 2014/2019, prenant en compte le nouveau contexte créé par les attaques terroristes, a réduit la déflation pour permettre le redéploiement d'effectifs vers la protection du territoire, le renseignement et la cybersécurité. En 2015, l'effectif du ministère sous plafond ministériel des emplois autorisés (PMEA) atteint 263 350 ETPT (équivalents temps plein travaillé), soit une réduction de 2,8 % par rapport à 2014. Il se compose de 77,1 % de militaires (202 964 ETPT) et de 22,9 % de civils (60 386 ETPT). La moyenne d'âge des militaires est de 33,4 ans et celle du personnel civil atteint 47,7 ans. Le taux de féminisation du personnel militaire s'élève à 15,5 % et celui du personnel civil à 37,7 %. Les données relatives à l'emploi des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) et à la politique d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ont été regroupées et développées dans ce chapitre (point 1.2). Le taux ministériel de BOE s'élève, en 2015, à 7,6%.



DR SGA

Chapitre 2 – Les mouvements de personnel

En 2015, 19 351 militaires ont été recrutés au ministère de la défense, principalement par l'armée de terre (70,2 % des recrutements). Le besoin opérationnel renforcé en raison des attentats explique la hausse importante des recrutements de militaires par rapport à 2014 (+ 17,9%). Les militaires du rang composent 70,3 % des entrées directes. Parallèlement, 16 371 militaires ont quitté définitivement l'état militaire. S'agissant du personnel civil, 2 620 recrutements, dont près de 40 % en catégorie C ou niveau III, ont été réalisés. En 2015, 3 111 civils ont quitté définitivement le ministère.



DR SGA

Chapitre 3 – Les dépenses liées au personnel

En 2015, les dépenses de personnel (titre II) ont globalement diminué de 1,1% par rapport à l'année précédente pour atteindre 19 340,6 millions d'euros. En dehors des dépenses de personnel, 376,8 millions d'euros ont été consacrés à l'accompagnement de la politique

des ressources humaines (actions sociales, reconversion, formation, etc.). Ce chapitre présente les rémunérations nettes perçues par le personnel militaire et civil, par grade. Pour des raisons de cohérence et de représentativité, la solde du personnel militaire et la rémunération du personnel civil présentées sont calculées sur l'ensemble du personnel militaire et civil affecté en métropole, sur la base de socles de rémunération communs, d'une part à l'ensemble des militaires, d'autre part à l'ensemble des civils. La rémunération mensuelle nette moyenne est de 2016 € pour l'ensemble des militaires et de 2 305 € pour l'ensemble des civils.



DR SGA

Chapitre 4 – La formation

La démarche de rationalisation des moyens humains et financiers engagée depuis plusieurs années s'est poursuivie en 2015. Elle impose une analyse des coûts et se traduit par de nombreuses mutualisations de formation. Trois projets liés à la transformation des armées marquent l'année 2015. En 2015, 108 067 actions de formation ont été menées au profit du personnel militaire (+ 27,9 % par rapport à 2014) et 41 990 au profit du personnel civil (- 1,1 % par rapport à 2014). L'augmentation sensible du nombre d'actions de formation pour le personnel militaire, par rapport à 2014, est une conséquence des recrutements supplémentaires décidés par le président de la République, à la suite des attentats de janvier 2015. Cette hausse est concentrée sur les actions de formation initiale. Dans le cadre du plan d'apprentissage fixé par le président de la République, 394 apprentis ont été recrutés, en 2015, par le ministère de la défense ou les établissements publics placés sous sa tutelle.

Chapitre 5 – La reconversion

L'agence de reconversion de la Défense (ARD), dénommée également « Défense mobilité », constitue depuis 2009 le service ministériel d'accompagnement à la mobilité externe du personnel de la Défense. L'ARD conduit son action en étroite collaboration avec les gestionnaires des armées, directions et services chargés notamment de l'orientation professionnelle de leurs personnels. En 2015, 14 254 nouveaux candidats se sont inscrits à l'ARD. Le parcours de reconversion est composé de différentes prestations : les prestations d'orientation et les prestations de formation professionnelle et d'accompagnement vers l'emploi. 17 694 prestations ont été accordées dont 3 642 congés de reconversion. Hors gendarmerie, 2 383 militaires ont bénéficié d'un reclassement dans les fonctions publiques (+ 11,6% par rapport à 2014) et 8 625 militaires dans le secteur privé (-3,0% par rapport à 2014).



DR SGA

> Le bilan social de la défense en 2015



DR SGA

Chapitre 6 – Les conditions de travail

En 2014[1], 3 184 accidents de service ou de trajet avec arrêt ont été déclarés pour le personnel militaire. Aussi, 753 infirmités ont été prises en compte pour la première fois, en 2015, consécutivement à des accidents de service ou de trajet et 48 à la suite de maladies professionnelles. Pour le personnel civil, 759 accidents du travail ou de service avec arrêt ont été enregistrés en 2014 et 178 accidents de trajets avec arrêt. Par ailleurs, 154 maladies professionnelles ont été reconnues en 2014. En décembre 2015, 928 militaires sous PMEA, dont 788 femmes et 140 hommes, étaient en congé parental ainsi que 128 civils dont 120 femmes et 8 hommes. Sur l'ensemble du personnel civil, 5 084 agents exerçaient leurs fonctions à temps partiel, en décembre 2015, soit 8,4 % des effectifs. Ce chapitre présente, sur l'année 2015, des données relatives aux comptes épargne-temps (CET).



DR SGA

Chapitre 7 – Les relations professionnelles

Tenant compte de deux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) en date du 2 octobre 2014, la loi n° 2015-917 du 28 juillet 2015 fixe les principes régissant la représentativité des associations professionnelles nationales de militaires (APNM) qui peuvent être créées et articule le fonctionnement de ces APNM avec celui du Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM). Elle

définit également la condition militaire. Concernant le personnel civil, 15 représentants titulaires du personnel siègent au Comité technique ministériel (CTM) et sont ainsi répartis, à la suite des élections du 4 décembre 2014: 4 représentants pour FO, 4 pour la CFDT/CFTC, 3 pour la CGT, 3 pour l'UNSA et 1 pour la CGC. 653 représentants titulaires du personnel civil (dont 157 femmes) siègent au sein des différents comités techniques (CT) du ministère.



DR SGA

Chapitre 8 – La politique sociale

En 2015, le budget de l'action sociale s'élève à 178 millions d'euros, dont 98,8 millions consacrés aux prestations sociales et 33,2 millions aux remboursements réaffectés à la délivrance de prêts. Un plan ministériel d'actions « Petite enfance » a été adopté pour les années 2015 à 2019. 58 831 militaires et civils ont bénéficié de prestations sociales, en 2015, dont 4 464 au titre du soutien à la vie professionnelle, 33 191 au titre du soutien à la vie personnelle et

21 176 au titre de l'aide aux vacances et aux loisirs. La politique d'aide au logement du ministère de la défense vise à compenser la mobilité exigée des militaires et à répondre à une préoccupation sociale au profit des ressortissants aux revenus modestes. En 2015, 253,2 millions d'euros ont été consacrés à l'aide au logement, dont 137,2 millions pour l'aide à la personne et 116,0 millions pour l'aide à la pierre. 50 773 logements ont été mis à la disposition du personnel militaire et civil dont 12 400 en Île-de-France et 5 555 à l'étranger ou en Outre-mer.



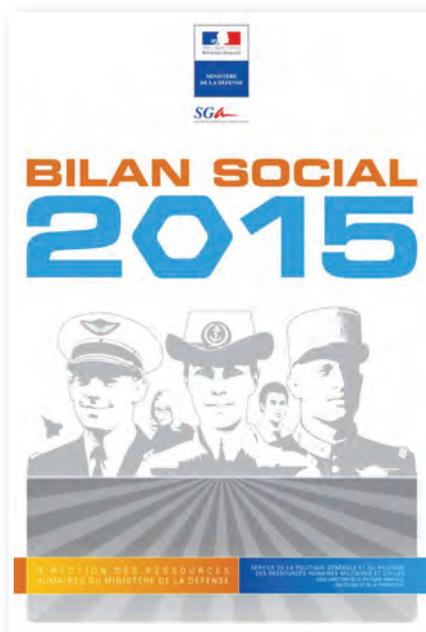
DR SGA

Chapitre 9 – La réserve

La réserve opérationnelle comprend des volontaires ayant souscrit un contrat d'engagement à servir dans la réserve (ESR) et d'anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité dans la limite de 5 ans, à l'issue de leur service actif. Au 31 décembre 2015, la réserve opérationnelle compte 54 374 volontaires sous ESR (y compris gendarmerie). Les réservistes sous ESR ont effectué, en moyenne, 24,4 jours d'activité dans l'année, dont 1,4 % passés

en opération extérieure. La réserve citoyenne, composée de volontaires qui agissent en qualité de collaborateurs bénévoles du service public, compte 4 062 personnes (y compris gendarmerie) en 2015. ■

[1] Les données relatives aux déclarations d'accidents et de maladies professionnelles présentées concernent l'année 2014. Les données 2015 ne peuvent être recueillies dans un délai compatible avec celui qui s'impose pour la publication du bilan social 2015.



INTRANET > WWW.SGA.DEFENSE.GOUV.FR
INTERNET > WWW.DEFENSE.GOUV.FR/SGA

> Les opérations en cours

> Barkhane > Chammal > Sentinelle > Estonie.

BSS : BARKHANE : première patrouille des VBCI (véhicules blindés de combat d'infanterie) en BSS (bande sahélo sahélienne) Déployés en complément des véhicules de l'avant-blindé Ultima (VAB U), 16 véhicules blindés de combat d'infanterie (VBCI)



DR EMA

sont arrivés sur la Plateforme opérationnelle Désert de Gao le 9 février 2017.

Les VBCI, déjà déployés au Sahel pendant l'opération Serval, sont de nouveau présents sur le théâtre de la BSS. Ils

viennent apporter des capacités complémentaires à celles des blindés déployés jusqu'alors pour Barkhane. Ils assurent au personnel une protection supérieure face aux dangers mines et IED. Ils offrent une grande mobilité, des capacités d'emport, de franchissement, d'observation et de tir importantes et une empreinte logistique réduite.

Affectés au groupement tactique désert-blindé (GTD-B), les 16 VBCI sont opérationnels et ont effectué leur première patrouille dans la ville de Gao le 1^{er} mars.

LEVANT : CHAMMAL

• **Appui aérien au Levant.** Début mars, les avions ont réalisé 34 sorties aériennes dont 32 de reconnaissance armée ou d'appui au sol (CAS), et 2 de recueil de renseignement. 11 frappes ont été réalisées par les avions français, elles ont permis la destruction de 19 objectifs.



DR EMA

En Irak, les 6 frappes se sont concentrées dans la région de Mossoul. Elles s'inscrivent dans le cadre de l'appui des troupes

iraquiennes engagées dans l'offensive visant à reprendre la partie ouest de Mossoul. Elles ont ciblé des positions de mortier, des groupes de combattants, un dépôt logistique ainsi qu'un centre de commandement.

En Syrie, 2 missions d'appui des troupes au sol ont été conduites dans la région de Raqqah et de Der Er Zawr contre des pièces d'artillerie, un véhicule suicide, blindé, chargé d'engin explosif (SVBIED). L'intervention d'une patrouille de Rafale, après détection et guidage de l'ATL2, a par ailleurs permis la destruction de 2 puits de pétrole clandestins dans le sud-est de Raqqah. Dans la région de Palmyre, 2 frappes planifiées ont été réalisées et ont permis la neutralisation d'un site de stockage de matériel militaire et d'un site de fabrication de véhicules piégés (VBIED).

• **Appui feu – TF Wagram.** Début mars, le détachement de la Task Force (TF) Wagram déployé au nord de Mossoul a fourni un appui important aux troupes engagées au sol, avec un effort marqué à l'ouest de la ville.

Les 28 missions réalisées comprennent 21 missions de neutralisation, destruction ou harcèlement contre des positions de combattants, des pièces de mortier ou contre des tentatives d'infiltra-

tions en bordure du Tigre et 7 missions d'éclairage pour interdire l'utilisation du terrain par Daech.

La reprise de l'offensive sur Mossoul-Ouest a marqué un tournant dans la physionomie de l'activité de la TF. Au cours des 3 dernières semaines, l'intensification des missions confiées à la TF et la proportion croissante de missions de neutralisation ou de destruction sont significatives. Cette évolution de l'activité est couplée aux progressions sur le terrain des forces de sécurité irakiennes, elle souligne l'importance et l'efficacité des appuis fournis par la partie française.

TN : SENTINELLE.

La probabilité de croiser « des militaires à temps partiel » en patrouille dans les rues de Paris augmente de jour en jour. Ici, des soldats de la 8^e compagnie « du 2^e REI ».



DR EMA

Avant leur projection dans la capitale, ces soldats sont entraînés et préparés à leur engagement dans l'opération Sentinelle. Ils remplissent les mêmes critères et accomplissent les mêmes missions que leurs camarades de l'armée

d'active. Une mission opérationnelle, en appui des forces de sécurité intérieure que sont la Gendarmerie nationale et la Police, au sein d'un dispositif qui s'articule autour d'une chaîne de commandement structurée et de patrouilles dynamiques (7 000 hommes), doté d'une capacité d'engagement supplémentaire (3 000) en temps réduit.

Sources : État-major des armées -Droits : Ministère de la Défense.

NDLR - L'improbable réforme de l'utilisation des armes à feu par les forces de l'ordre.

Après l'incendie d'une voiture de policiers à Paris (18 mai 2016), la loi n°2016-731 du 3 juin 2016 visait à faire évoluer l'usage des armes à feu par les forces de l'ordre. Son article 51 prévoyait notamment d'ajouter un nouvel article (art 122-4-1) au code pénal :

« *N'est pas pénalement responsable le fonctionnaire de la police nationale, le militaire de la gendarmerie nationale, le militaire déployé sur le territoire national dans le cadre des réquisitions prévues à l'article L. 1321-1 du code de la défense ou l'agent des douanes qui fait un usage absolument nécessaire et strictement proportionné de son arme dans le but exclusif d'empêcher la réitération, dans un temps rapproché, d'un ou plusieurs meurtres ou tentatives de meurtre venant d'être commis, lorsque l'agent a des raisons réelles et objectives d'estimer que cette réitération est probable au regard des informations dont il dispose au moment où il fait usage de son arme.* »

Peu après la riposte d'un militaire de Sentinelle, agressé au Carrousel du Louvre (3 février 2017), cet article est abrogé.

L'article 122-4-1 ne faisait que présenter un exemple de la nécessité d'utiliser son arme pour défendre autrui (objet de l'article 122-5 du code pénal). De plus, il discriminait le civil et le policier municipal (voire peut-être le militaire réserviste), qui, dans le même cas auraient pu être jugés « pénalement responsables ». L'article a donc été abrogé par la loi n°2017-258 du 28 février 2017 - art. 1 ■

Source EMA ...

> Décès au combat du caporal-chef Julien Barbé

L'armée de Terre déplore le décès au combat du caporal-chef Julien Barbé, du 6^e régiment de génie, dans le cadre de l'opération BARKHANE.

Le mercredi 5 avril 2017, vers 16h30 locales (18h30 Paris), un véhicule blindé léger (VBL) engagé dans cette opération a subi une attaque par un engin explosif dans le secteur du village de Douna. L'explosion a blessé légèrement deux soldats qui ont été immédiatement secourus par les équipes médicales de la Force et évacués par hélicoptère vers la plate-forme opérationnelle désert de Gao.

Un dispositif de sécurité a été mis en place afin d'inspecter le périmètre, avec déploiement du détachement du génie pour prendre les mesures de sauvegarde suite à l'explosion et permettre la reprise de l'opération. En fin de journée vers 18h20, alors que les sapeurs intervenaient sur un secteur suspect, ils ont été pris à partie depuis une lisière par des tirs directs, touchant mortellement le caporal-chef Barbé.

Le caporal-chef Julien Barbé est le neuvième militaire français à mourir au combat depuis le lancement de l'opération Barkhane, le 1^{er} août 2014.

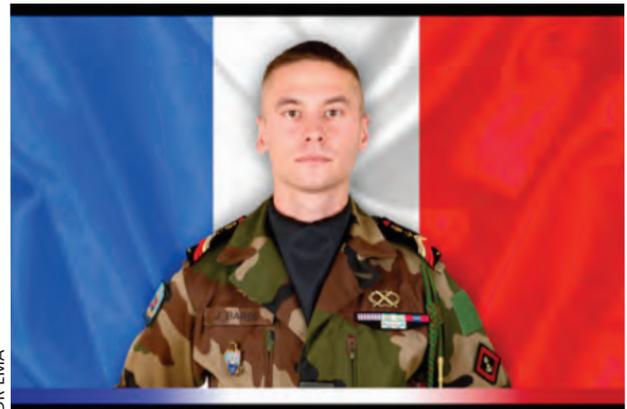
Biographie :

Né le 1^{er} septembre 1989 à Bézons (95), le caporal-chef Julien BARBÉ a servi la France durant plus de six ans.

Le 1^{er} février 2011, il souscrit un contrat de volontaire de l'armée de Terre au 6^e régiment du génie à Angers. Au terme de sa formation initiale durant laquelle il manifeste un fort potentiel, il est affecté au sein de la 3^e compagnie de combat du génie en tant que sapeur de combat et est élevé à la distinction de sapeur de marine de 1^{re} classe en août 2011. Le 1^{er} septembre de la même année, il souscrit un contrat d'engagé volontaire de l'armée de Terre de quatre ans et cinq mois.

De janvier à mai 2012, il est détaché en Guyane pour une mission de courte durée dans le cadre de l'opération HARPIE. Il s'investit dans toutes les missions confiées où il fait montre de rusticité et d'enthousiasme. Rayonnant, il apprécie particulièrement l'engagement physique. Il est un élément moteur de sa section. Distingué par ses chefs, il est projeté ensuite en tant que radio-tireur au Mali au sein de l'opération SERVAL de janvier à mai 2013 ; il y démontre de remarquables capacités d'adaptation et participe ainsi pleinement à la réussite de la mission. De retour au sein de sa compagnie à Angers, il reçoit la responsabilité d'opérateur VAB génie, le 23 septembre 2013. Recevant le certificat de qualification technique le 1^{er} décembre 2013, il est promu caporal le même jour.

Soldat de très haute valeur, il est engagé en Côte d'Ivoire au sein de l'opération LICORNE de février à juin 2014 en qualité de chef d'équipe. Au sein de sa section, il s'illustre par sa grande réactivité et ses prises d'initiatives toujours judicieuses et appropriées. Animé d'une haute idée de son métier et faisant preuve d'une disponibilité exceptionnelle, il participe une première fois à l'opération SENTINELLE en mai et juin 2015. Il



DR EMA

Le Caporal-chef Julien Barbé est décédé au combat dans le secteur du village de Douna.

est ensuite désigné pour encadrer des jeunes sapeurs de marine au centre de formation initiale des militaires de la 9^e brigade d'infanterie de Marine à Coëtquidan. Il y est remarqué pour ses qualités pédagogiques affirmées ; son dynamisme fait l'unanimité et il est assurément un exemple pour les plus jeunes. Le 1^{er} février 2016, il souscrit à nouveau un contrat d'engagé volontaire de l'armée de Terre pour une durée de six ans.

Fort de ces belles qualités humaines et militaires, il est nommé caporal-chef le 1^{er} juin 2016 et reçoit la responsabilité de chef d'équipe de combat du génie. Il est à nouveau projeté sur le territoire national en août 2016 dans le cadre de l'opération SENTINELLE. Le 15 février 2017, il est projeté au Mali dans le cadre de l'opération BARKHANE au sein du groupement tactique désert Douaumont en tant que chef d'équipe de combat du génie.

Le 5 avril 2017, au cours de l'opération PANGA, alors que son groupe est déployé pour une vérification de non pollution, le caporal-chef Julien BARBÉ est mortellement touché par des tirs directs.

Décoré de la médaille de la défense nationale Bronze le 1^{er} janvier 2013 et de la médaille outre-mer avec les agrafes Sahel et République de Côte d'Ivoire, il reçoit le titre de reconnaissance de la Nation le 29 mars 2016 et la croix du combattant le 5 avril 2016. Agé de 28 ans, marié avec deux enfants à charge, il a été tué dans l'accomplissement de sa mission au service de la France. ■

> L'Épaulette adresse ses sincères condoléances à sa famille, ses amis et ses frères d'armes, et les assure de sa pleine solidarité dans ces moments douloureux.

... > Les opérations en cours

EFP - Estonie

Lors des sommets de l'OTAN à Newport en 2014 et à Varsovie en 2016, les Nations membres de l'OTAN ont décidé de renforcer la posture de défense et de dissuasion compte tenu du nouveau contexte sécuritaire. Les Alliés ont ainsi confirmé leur volonté de disposer d'une force réactive en déployant des forces de présence non permanentes sur le territoire de certains Alliés. Pour les pays Baltes et la Pologne, cette force de présence porte le nom de « présence avancée renforcée », en langue anglaise « eFP » (enhanced Forward Presence). L'ensemble s'inscrit dans les directives données par le niveau stratégique à SHAPE, et à Brunssum pour le niveau opératif, pour la coordination des actions des quatre bataillons.

En Estonie, la force de présence est constituée par un bataillon multinational qui rassemble environ 1200 militaires britanniques et français. Le Royaume-Uni fournit l'architecture de commandement du bataillon et la majorité des effectifs à hauteur de 800 hommes. La France contribue principalement en termes de force

de manœuvre, tout en assurant le contrôle national de son engagement dans chaque fonction clef. Le déploiement français porte désormais le nom de « mission Lynx ».

La force de manœuvre française est constituée d'un sous groupement tactique interarmes (SGTIA) de 200 hommes, articulé autour de 3 sections de 4 VBCI plus un VBCI de commandement, d'un peloton de 4 chars Leclerc, d'une section du génie ainsi que d'éléments de liaison et d'observation de l'artillerie, et de soutien national. Les militaires français mèneront principalement des activités d'entraînement aux côtés de leurs homologues britanniques et estoniens, dans un cadre défini par l'OTAN. ■

Sources : Ministère de la Défense

DR EMA





DR WIKIPÉDIA

La bataille de Fontenoy qui se déroula le 11 mai 1745 dans les Pays-Bas autrichiens (Belgique actuelle).

Bataille de Fontenoy, peinture de Pierre Lenfant.

> **LA GUERRE**

1. La règle, l'art et l'outil

Depuis 70 ans, l'Europe vit sans guerre étatique, situation sans précédent historique. Nous en avons conclu que la paix était devenue l'état naturel des hommes. Darwin avait pourtant montré que l'état de la nature est un combat permanent où celui qui ne sait plus évoluer disparaît ou se cantonne à la survie dans des zones inhospitalières ou totalement retirées.

Des armées très puissantes se sont développées après les guerres mondiales dans la deuxième moitié du 20^e siècle, mais elles se sont effondrées avec leur Etat (Armée Rouge de l'URSS, en 1990), ou elles se sont engagées dans des conflits où elles ont perdu la guerre sans véritablement subir de défaites sur le terrain (armée des USA au Vietnam, en Afghanistan et en Irak).

...

L'Histoire est constituée d'une multitude de miroirs, à sélectionner celui qu'on veut étudier, on perd des images. On croit que la guerre c'est seulement le déferlement des armées, on oublie que la guerre de « cent ans » a duré 100 ans, on oublie que le combat est suivi d'une pacification longue et coûteuse, on oublie que les civils fuient la guerre pour se réfugier dans des espaces de survie. On oublie que... Un militaire qui étudie LA guerre se penchera sur les combats, y compris ceux de la pacification. C'est normal car une armée est un outil de combat. Mais ce ne sont pas les militaires qui dirigent la guerre. Si les Romains liaient la citoyenneté à la participation aux actions de l'armée romaine, les démocraties modernes ne demandent pas à leurs dirigeants de connaître l'armée. En France, ces dernières années, les gouvernants ont plutôt eu tendance à considérer le métier de soldat comme un métier banal et ont demandé aux armées de se recentrer uniquement sur leur fonction de combat.

Mais la guerre est imposée par des adversaires, et plus la défense aura été méprisée, plus les dirigeants peineront à remplir leur devoir premier : « la protection des populations en tous temps et en tous lieux ».

Le Maréchal de Saxe disait que « les militaires sont comme ces vieux manteaux dont on ne se souvient que lorsqu'il fait froid ». Et, pour que ce manteau, devenu mité, remplisse malgré tout sa fonction, les militaires, patients, se préparent au pire, avec ce qu'on leur donne de crédits et de confiance.

Il ne suffit pas d'avoir des moyens pour avoir une armée efficace, il faut une très solide connaissance de la science militaire et une culture générale étendue. À travers les trois dossiers des numéros à paraître en 2017, nous offrirons à nos lecteurs une somme de références à connaître absolument (nos jeunes camarades qui se préparent à de hautes fonctions de responsabilité étant la cible privilégiée), autant de réflexions (qui nous concernent cependant tous) et un panorama de ce qui est en cours (information de ceux d'entre nous qui ont quitté la pratique du métier).

Ce numéro 197 présentera des éléments et réflexions sur l'état de la guerre, ses cadres réglementaires et ses théories. Il proposera quelques repères sur le retour d'expérience et sur la capacité à évoluer d'une guerre finie à la suivante.

Une très riche bibliographie, souvent sollicitée, sera proposée en rubrique habituelle, et, même si beaucoup de nations ont développé de remarquables traités et constitué les armées correspondantes, nous porterons notre attention sur les Français, en citant évidemment les références aux armées et penseurs étrangers. Enfin, nous conseillons à nos jeunes officiers de plonger dans les cahiers de recherche doctrinale du CDEF (CDEC aujourd'hui). ■



> Introduction

« **A** quoi assistons-nous depuis la chute du Mur de Berlin, au sein de ces nations européennes qui ne veulent plus croire à l'éventualité d'une guerre en Europe alors même que l'actualité aux marches de la Russie nous rappelle sa cruelle réalité ? Nous les voyons procéder à des réformes essentiellement structurelles et organisationnelles, en l'absence de toute réflexion de nature politique, stratégique et culturelle. Autrement dit, le champ intellectuel a été délaissé au profit de l'exercice comptable. Il a été délaissé, en premier lieu, par les chefs militaires qui demeurent pourtant les mieux formés à penser l'avenir des armées et qui devraient en conséquence être les inspirateurs et les concepteurs de toutes les réformes qui nous sont aujourd'hui imposées de l'extérieur. »
GA (2s) Jean-Marie Faugère.

Cette constatation du président du groupe des généraux en deuxième section date de juin 2014. Elle est d'une actualité d'autant plus criante que les armes parlent aujourd'hui (frappe de missiles Tomahawk de l'US Army sur une base aérienne Syrienne).

« Nos sociétés ont besoin de frontières ». Dans *Le Figaro* du 11 avril 2017, Michel Foucher¹, géographe dit : « Les frontières modernes, linéaires, de type européen sont issues de la guerre de Trente ans, une guerre de religion. Le traité de Westphalie a essayé de pacifier la question religieuse. On a séparé Dieu de César. On a fait naître l'Etat-nation. Les guerres de religion se sont transformées en guerres étatiques. Mais en 2017, nous sommes face à une contradiction. Le monde occidental a effacé les frontières pour faciliter la circulation des hommes, des capitaux et des idées. Mais ceux qui prônent le retour du religieux pour surplomber le politique -les radicaux islamistes- utilisent la libre circulation des pays occidentaux. La seule frontière de Daesch, c'est la ligne de front entre le monde de l'islam et celui des mécréants. »

On n'oserait plus parler de guerre de religion, sous peine d'être accusé d'une des nombreuses phobies qui fleurissent le langage des maîtres de la pensée correcte. Pourtant, le ressort des massacres commis lors des attentats ou des guerres civiles actuelles est bien religieux.

Il n'est donc plus de guerres déclarées, qui seraient des conflits de puissances ou de religion, depuis que l'ONU a banni la guerre comme solution aux conflits d'intérêts. Nous sommes dans un état autre, mais non qualifié. On ne fait plus la guerre, on ne la conduit donc pas (le « on » ne désigne évidemment personne), mais on réorganise cependant et les armées doivent se battre.

Bien que la situation actuelle ne soit pas celle de la guerre, nos dirigeants emploient le mot très fréquemment, mais sans lui donner son sens juridique et légal, un rappel des traités et de ce qui en découle, remettra brièvement ce terme à sa juste place. Nous ferons une première réflexion sur l'emploi des armes.

Il est indispensable à tout officier de connaître un certain nombre de penseurs et de théoriciens de la guerre. Nous nous contenterons de citer les plus connus en encourageant nos jeunes officiers à les lire et à lire ceux qui ont analysé les stratégies à l'aune des temps modernes. Nous ferons une large place aux Français, en présentant

des remarques sur le retour d'expérience. Les armées se préparent nécessairement à la guerre probable, et de plan prospectif en Livre blanc, elles évoluent selon les moyens que l'Etat leur accorde. Pour situer notre armée et comprendre le message d'alerte lancé par le CEMA, nous ferons quelques incursions chez nos voisins.

> 1) L'ÉTAT DE GUERRE

1.1) Les faits en contradiction de la règle.

En droit international public, une déclaration de guerre entraîne la reconnaissance entre les pays d'un état d'hostilité entre eux, de plus une telle déclaration permet de régir la conduite des engagements militaires entre les forces de ces pays. Le premier traité multilatéral régissant de telles déclarations sont les première et seconde conférence de La Haye sur la paix (15 juin au 18 octobre 1907). Ces deux Conventions de la paix représentent aujourd'hui les règles de droit coutumier, élargies par les conventions de Genève (1949 et protocoles additionnels de 1977).

Elles dictent les règles de conduite à adopter en période de conflits armés, et notamment la protection des civils, des membres d'organisations humanitaires, des blessés ou encore, des prisonniers de guerre. (D'après Wikipédia « Conférence de la Haye » 10 avril 2017).

Aujourd'hui, ces règles ne sont qu'une référence peu appliquée, sauf pour juger du droit humanitaire.

La frappe américaine du 9 avril 2017, ne peut pas être qualifiée d'acte de guerre car les USA ne sont pas en guerre avec la Syrie. C'est une semonce, justifiée, pour le président américain, par l'inanité des menaces verbales proférées par son prédécesseur au président syrien. Nous n'étudierons pas ici, le détail du pouvoir exécutif ..



DR

Les deux Conventions de la paix représentent aujourd'hui les règles de droit coutumier, élargies par les conventions de Genève (1949 et protocoles additionnels de 1977).

1. Géographe, diplomate et essayiste français, il est notamment l'auteur de « La bataille des cartes » (2010), « Frontières d'Afrique » (2014) et « Le retour des frontières » (2016).

- américain (partagé entre le président et le congrès), ni le processus de décision de frappe qui en découle. Nous constaterons simplement que la Russie estime que le droit des Nations Unies n'a pas été respecté. Nous pourrions d'ailleurs développer davantage en parlant du « droit » que se sont octroyé les puissances qui le peuvent (les Etats-Unis et Israël le revendiquent) de pratiquer des « assassinats ciblés », notamment au moyen de drones.

Il est clair que les lois de la guerre, telles qu'elles sont définies par les conférences de La Haye et les conventions de Genève, ne sont plus, ni respectées, ni adaptées aux moyens modernes. Les moyens les plus puissants des armées sont désormais utilisés en dehors de la guerre. Au plan international, les Etats utilisent donc leurs armées selon un « pseudo-droit » qui n'est pas celui de la guerre. Cette situation est d'autant plus floue (et dangereuse) que les armées développent des armes de destruction immatérielles (voir paragraphe 3).

Le samedi 14 novembre 2016, M. Manuel Valls, premier ministre était l'invité du journal de 20 heures. Il a dit neuf fois, en moins de 10 minutes : « Nous sommes en guerre ». Il voulait, certes, signifier aux Français que l'ennemi islamiste nous attaquait et que la menace d'attentats sur notre territoire, était permanente. Si ce langage, peut être celui des journalistes, il ne devrait pas être celui du premier ministre, responsable, selon la constitution (article 21), de la politique de défense de la France. En effet, la guerre est un état extraordinaire, décidé par le président de la République lorsque le parlement réuni en congrès l'y a autorisé (article 35). Exceptionnellement, lorsque les intérêts vitaux de la nation sont menacés, le président de la République peut « prendre les mesures exigées par les circonstances » (Article 16). La réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008 (réforme de l'article 35) n'avait pas pour but de modifier ces règles, mais de garantir l'information du parlement en cas d'intervention militaire en OPEX. Dans les faits, cette réforme ne fait qu'autoriser le président à décider seul d'intervenir militairement, à condition d'en informer le parlement dans les trois jours. Ce n'est pas une pratique démocratique, mais c'est la règle qu'ont défini les parlementaires français, et cette règle, ce n'est pas celle de l'état de guerre.

Puisque le droit de la guerre ne couvre plus la totalité du champ des interventions armées, hors du territoire national, les Etats tâchent de s'appuyer sur les règles de l'ONU et de la Charte des Nations Unies, et se heurtent donc à une contradiction. En effet, le principe de l'ONU, c'est de régler les conflits sans recourir à la guerre. Déclarer la guerre est donc se mettre d'emblée dans le champ de l'illégalité (acte d'agression). Les interventions armées sont alors déclenchées selon les résolutions du CHAPITRE VII : ACTION EN CAS DE MENACE CONTRE LA PAIX, DE RUPTURE DE LA PAIX ET D'ACTES D'AGRESSION.

Article 42 - Si le Conseil de sécurité estime que les mesures prévues à l'Article 41 (sans emploi de forces armées NDLR) seraient inadéquates ou qu'elles se sont révélées telles, il peut entreprendre, au moyen de forces aériennes, navales ou terrestres, toute action

qu'il juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales. Cette action peut comprendre des démonstrations, des mesures de blocus et d'autres opérations exécutées par des forces aériennes, navales ou terrestres de Membres des Nations Unies.

1.2) Conséquences d'un état hors règles.

Le problème principal de cet état de non-guerre qui emploie les moyens et les méthodes de la guerre, c'est que personne n'assume un leadership de niveau politique (seul le commandant militaire de l'opération est parfois désigné, comme lors de l'opération « Tempête du désert » en 1991). La victoire militaire n'est pas exploitée et il reste alors un champ anarchique livré aux bandes armées qui se battent entre elles. Les interventions les plus récentes visant à abattre des dictateurs ont eu le même résultat (Libye), car l'outil militaire est considéré comme un simple serveur de destruction ou de présence. Nous pouvons recommander aux rédacteurs des résolutions de l'ONU, de lire les écrits de Lyautey ou de Gallieni², ils pourraient alors découvrir qu'après la guerre, l'armée sert à pacifier (et non pas à observer) pour que les administrateurs et les entrepreneurs puissent redévelopper les conditions de vie et de prospérité. Notre conseil serait incomplet si nous omettions de leur indiquer que la pacification, comme la destruction, a un coût, et qu'il faudra donc prévoir le paiement d'une opération qui va bien au delà du simple coût des munitions. Ce conseil vaut surtout pour les Etats qui décident d'intervenir et dont le pouvoir législatif oublie de réclamer le plan financier à long terme de l'opération engagée par l'exécutif. Souvent, les opérations de l'ONU durent des dizaines d'années (la FINUL est déployée au Liban depuis 1978) et finissent par être le facteur unique de développement économique. Celles qui ont abouti à la création de nouveaux Etats (Erythrée ou Soudan du Sud), n'ont pas cherché à créer des entités viables, mais à mettre fin à une situation d'exactions devenue insupportable. Les flux de civils fuyant les combats sont livrés aux trafiquants, personne n'est responsable car personne n'a déclaré la guerre, même pas ceux qui ont décidé d'armer les opposants au dirigeant en place.

RÉFLEXION : la SDN (société des Nations³) donnait des mandats à certaines puissances pour pacifier et administrer des entités territoriales habitées. Cette « colonisation » est aujourd'hui inconcevable. Vaut-il mieux laisser les massacres se dérouler sous nos yeux que d'envisager de mettre un Etat sous tutelle d'une administration et de forces armées de l'ONU ? L'Histoire militaire pourrait-elle dire que la tutelle vaut mieux que le massacre ? (En retenant l'avertissement des cahiers de la recherche du CDEF de juin 2011 : « Certes, la modernité de ces conceptions est réelle, mais les limites, temporelles, surtout liées au contexte, rendent hasardeux, voire dangereux, tout rapprochement autre que la pérennité des principes. »)

2. Voir les cahiers de la recherche doctrinale du CDEF, juin 2011 : GALLIENI À MADAGASCAR ET LYAUTEY AU MAROC, DEUX OEUVRES DE « PACIFICATION » COMPLÉMENTAIRES. (Téléchargeable en pdf) et « Principes de pacification du Maréchal Lyautey » par Maxime Gillet (éditions Economica).

3. Ancêtre des Nations Unies, la Société des Nations, proposée par le président américain Thomas Woodrow Wilson, voit le jour en 1919 et siège à Genève de 1920 à 1946.

DR



En France, l'opération militaire est devenue un faire-valoir pour l'exécutif, qui dans le même temps -et paradoxalement- n'a de cesse de réduire son armée. Mais si l'exécutif a sa part de responsabilité, le législatif a aussi la sienne : « *Ne pas déclarer la guerre permet, par certains aspects, de contourner les garanties constitutionnelles contre les guerres réellement déclarées et également, dans certains cas, d'éviter de se sentir entravé par les lois de la guerre reconnues internationalement. De plus en évitant une validation par les chambres, le corps législatif se sent libéré de ce fardeau qu'il confie à l'exécutif seul.* » Source wikipedia, « *Déclaration de guerre* ».

Le volet suivant de cette attitude, qu'on peut qualifier de lâcheté, est évidemment l'emploi du mot guerre à mauvais escient. En effet, il faudrait se garder de dénaturer le sens des termes. La lutte contre des groupes de population qui se réclament d'une religion (des personnes armées revendiquant un « islam des origines⁴ ») pour tuer ceux qui ne pensent pas comme eux, peut recevoir le nom de guerre civile. Mais elle se passe hors de notre territoire il est alors logique de voir nos armées engagées pour attaquer le territoire de ces groupes ou celui d'où ils agissent. Notons cependant que c'est un conflit d'aujourd'hui, une guerre non déclarée et sans objectif politique fixé. - Le 13 février 2017, M. Attali dénonçait, dans l'hebdomadaire « *L'Express* », un projet de loi dangereux car il visait « à assouplir les règles de tir des policiers, pour les aligner sur celles des gendarmes, des militaires de l'opération Sentinelle ». Le projet de loi visait à élargir le droit des policiers (l'aligner sur celui des gendarmes) et non à le restreindre (l'aligner sur celui des militaires de l'opération Sentinelle), mais M. Attali abordait un sujet pour lequel il n'est pas compétent. Néanmoins, cette étrange remarque conduit à se demander pourquoi les soldats n'utilisent pas leur arme de la même façon que les policiers dans la même situation. ■

L'arme principale du policier, c'est son uniforme, qui représente la loi. L'arme de poing qu'il porte est, normalement, destinée à assurer sa propre sécurité. Le soldat sert son arme et, si celle-ci doit protéger la vie du citoyen, elle sera utilisée pour cela. Mais c'est dans le cadre de la lutte contre des criminels, pas d'une guerre sur notre territoire.

Nos adversaires ont donc contourné le droit de la guerre, pour nous imposer de la faire sans la déclarer. Et nous ne la faisons qu'à demi, incapables de réformer le droit que nous avons nous-même imposé, en violant régulièrement ce droit à l'extérieur. La Russie peut alors reprocher aux Etats-Unis, d'avoir bombardé la Syrie, sans respect du droit (qui aurait voulu une inspection sur place, en vue de déterminer un coupable, qui aurait été puni d'une « strong protest » ou, peut-être, d'une élimination). À l'intérieur, nous n'arrivons pas à définir quel type de conflit nous menons, ce n'est assurément pas la guerre, ce n'est certainement pas la paix. Que devient l'art de la guerre dans ces conditions ? Notre pratique du « retour d'expérience » a-t-elle un impact sur notre façon de concevoir la conduite de la guerre ? ■

> 2) L'ART DE LA GUERRE

Nul ne saurait plus porter un regard lucide sur le monde sans posséder les outils centraux de compréhension de la guerre. Dans ce constat réside le projet de l'ouvrage du général Vincent Desportes

(« *Comprendre la guerre* », écrit lorsqu'il était colonel) : un voyage à travers la pensée et la pratique militaire pour forger ces jalons intellectuels qui permettent de mieux lire la réalité des crises et conflits. De Sun Zu à Clausewitz, de Jomini à Foch, de Gaulle et Beaufre, mais aussi des guerres puniques au conflit du Kosovo... Nous ne pouvons que recommander aux jeunes officiers de lire cet



ouvrage, qui leur donnera les références et l'envie de se cultiver dans cet art qui est leur : l'art de la guerre.

Avant d'attaquer le développement normal de cette deuxième partie, nous recommandons deux autres écrivains, parmi les plus connus :

- le Français Gérard Chaliand et notamment son « *Anthologie mondiale de la stratégie* » 2009, une somme (1500 pages) réunissant les écrits militaires les plus connus mais aussi des sources anciennes et éloignées (arabes,

turques, mongoles, indiennes...). Citons aussi « *Le nouvel art de la guerre* » 2008, et « *Pourquoi perd-on la guerre ?* » 2016 ;

- l'Américain Edward Luttwak et notamment « *Le grand livre de la stratégie de la paix et de la guerre* » 2002, où il propose une approche originale d'une stratégie se développant horizontalement (affrontements entre adversaires) et verticalement (technique, tactique, opérationnel). Citons aussi « *Coup d'Etat* » 1968, réédité en 2016, et « *La grande stratégie de l'Empire romain* » 2009.

Il ne s'agit évidemment pas d'une liste exhaustive, et, nous l'avons dit, nous mettons en avant les références françaises et les excellents cahiers de la recherche doctrinale du CDEC.

À ce titre, et pour revenir à la pratique du retour d'expérience nous allons nous pencher sur l'étude de deux batailles pour constater que le RETEX d'une victoire peut amener une excellente vision de ce qu'il faut améliorer ou, au contrario, une très mauvaise répétition de ce qui avait bien fonctionné, suivie de l'ignorance des facteurs de réussite. Nous concluons sur une réflexion relative au terrorisme.

2.1) La bataille de Fontenoy et le comte de Guibert.

La bataille de Fontenoy qui se déroula le 11 mai 1745 près de Fontenoy dans les Pays-Bas autrichiens (Belgique actuelle) pendant la guerre de Succession d'Autriche, se solda par une victoire française.

Placée sous le commandement du maréchal Maurice de Saxe, l'armée française dispose de 47 000 soldats, soit 67 bataillons d'infanterie, 129 escadrons de cavalerie y compris les dragons et la Maison du Roi comprenant 3 bataillons de Royal Artillerie avec 60 pièces, ainsi que la compagnie de mineurs de l'Épinois. Son adversaire, le duc William de Cumberland dispose de 51 000 soldats en 51 bataillons d'infanterie et 90 escadrons de cavalerie dont 4 régi- ...

4. Définissant notamment un nouvel article du code pénal, abrogé dès sa parution. Voir *L'Épaulette* n° 196.

- ments autrichiens aux ordres du maréchal de Königsegg-Rothenfels avec 80 pièces d'artillerie.

La bataille commença le mardi 11 mai, dès 5 heures du matin, par de violents tirs d'artillerie. Par suite de nombreux retards dans le déploiement des troupes alliées, les premières attaques ne débutèrent que vers 9 heures. Par deux fois, les attaques lancées par les régiments hollandais contre Fontenoy et Antoing furent repoussées par les défenseurs français et leur puissante artillerie. Voulant forcer



La bataille de Fontenoy se déroula le 11 mai 1745. Peinture de Pierre Lenfant.

le destin, le duc de Cumberland, commandant l'ensemble des forces alliées (Provinces-Unies, Grande-Bretagne, Hanovre et Autriche) ordonna dès lors à ses bataillons anglo-hanovriens d'attaquer vers 10 h 30, entre la corne du bois de Barry et le village de Fontenoy. Malgré une canonnade meurtrière, les régiments britanniques arrivèrent au contact de la première ligne française vers 11 heures. Sous l'effet de la nervosité, les premiers tirs partirent, entraînant à leur suite un feu désordonné et confus de la première ligne. Ouvrant à leur tour des salves meurtrières, les Britanniques ne tardèrent pas à faire tomber les premiers rangs adverses, ouvrant une brèche et s'avançant dans le dispositif français. Craignant que son armée ne soit coupée en deux, le maréchal de Saxe lança aussitôt de violentes contre-attaques qui finirent par arrêter les Britanniques. Voyant apparaître vers 13 heures les premiers renforts français conduits par Lowendal, le duc de Cumberland ordonna finalement le repli sur Vezon. La bataille prit fin vers 14 heures ; une heure plus tard, les derniers éléments hollandais quittaient le champ de bataille. Les forces alliées se replièrent au cours de la nuit vers la place d'Ath.
D'après Wikipedia, Bataille de Fontenoy 20 avril 2017.

L'analyse de cette bataille montre le défaut principal de l'organisation des forces en vue du combat : c'est la ligne d'infanterie et le choc frontal, sans possibilité de réarticulation. Le maréchal de Saxe ne pouvait pas poursuivre et défaire complètement les Anglais. 60 ans plus tard, Napoléon pourra poursuivre une armée car il aura acquis et perfectionné, les écrits du comte de Guibert. Soboul⁵ dans son fameux « Napoléon ou le mythe du Sauveur » écrit : « *Les idées stratégiques de Napoléon n'étaient pas neuves ; elles venaient tout droit de Guibert et du principe divisionnaire : articulation de l'armée en corps d'armée autonomes formés de deux ou trois divisions d'infanterie, une division de cavalerie, de l'artillerie et des services.* »

Le comte de Guibert

Guibert entre en 1756, à l'âge de treize ans, au régiment d'Auvergne avec le grade de lieutenant. Il devient capitaine en 1758 et prend part à la guerre de Sept Ans. Il publie à Liège son « *Essai général de tactique*⁶ », accompagné d'un Discours où il se propose « ...de tracer le tableau politique et militaire de l'Europe ». En 1773, Frédéric II le Grand reconnaît en lui un grand tacticien avec lequel il conversera souvent sur les questions militaires. En 1779, Guibert publie « *La défense du système de guerre moderne* ».



DR © WIKIPÉDIA

Extraits de Pensées mili-terre du CDEC (Thierry Widemann) : « Dans le domaine des ordres de bataille, Guibert procède à une synthèse des connaissances de son époque mais n'innove pas, sinon en préconisant l'importation des tactiques prussiennes. C'est dans un autre domaine, celui de « l'amont de la bataille », que Guibert dépasse le système fédéricien. Tirant parti de la récente invention de la division qui permet de fractionner les armées, il théorise une articulation entre l'ordre de marche et l'ordre de bataille, créant la notion de marche-manœuvre [...] Les marches-manœuvres permettent d'accélérer les déplacements de l'armée et son déploiement sur le champ de bataille, mais Guibert exige que l'ordonnance se fasse sur trois rangs, « et jamais sur quatre ni sur six dans aucun cas » précise-t-il, ce qui en réduit considérablement les capacités offensives. Et surtout, il ne parle jamais de poursuivre une armée qui se replie. Cette poursuite que Napoléon, selon le mot du général Colin, a « soudée » à la bataille, permettant de la rendre décisive. »

La mise en perspective d'une victoire éclatante mais incomplète (Fontenoy) avec la réorganisation totale de l'articulation des forces (principe divisionnaire) montre qu'une analyse après action est un facteur de progrès. Est-ce un gage de victoire ? Sur un temps long peut-être, sur un temps court, pas nécessairement.

2.2) Verdun, le Chemin des Dames et le couple chars-avions.

L'an dernier, nous avons longuement évoqué la bataille de Verdun, la volonté et l'abnégation admirables de nos soldats, et la lente reconquête des forts et du terrain grâce à un emploi particulier et efficace de l'artillerie.

Nous rappellerons simplement que la bataille fut gagnée parce que la logistique était assurée (la « Voie sacrée »), parce que les attaques étaient ciblées sur des objectifs réduits et accompagnées d'un appui d'artillerie gigantesque, coordonné avec l'avance des troupes, et dont les tirs et les effets étaient mesurés pendant l'attaque (emploi

5. Albert Soboul (1914-1982) est un historien français spécialiste de Révolution et de Napoléon.

6. Paru en 1772, « *Essai général de tactique.* ». est réédité en août 2004 par Economica.

de l'aviation d'observation). Dans ce numéro, à la rubrique Histoire, nous présentons l'offensive du chemin des Dames. C'est un échec, pourtant le général Nivelle avait préparé son action en copiant ce qui avait réussi à Verdun. Mais, ce n'était pas le même terrain (pente boueuse), la météo était très défavorable (les avions ne volaient pas⁷, l'observation des objectifs et des effets de l'artillerie étaient impossibles), les zones battues étaient bien plus vastes que les forts de Verdun (l'artillerie dispersée ne pouvait avoir l'effet destructeur escompté), les Allemands avaient organisé une ligne de défense très forte, ils avaient prévu de se retirer en arrière d'une zone aménagée (ce dont le commandement français, pourtant averti n'a pas voulu tenir compte).

L'analyse après action est nécessaire pour déterminer ce qui a bien fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné. Dans la bataille suivante, il faudra simultanément appliquer et corriger les actions en fonction des leçons apprises. Il faut se demander pourquoi des chefs aguerris sont capables de se tromper, d'imaginer qu'ils appliquent une « recette » gagnante alors qu'ils commettent de grosses erreurs. Les réponses sont multiples et malheureusement, souvent les mêmes : pression psychologique, fatigue et certitude irraisonnée aident à s'aveugler et à balayer les critiques.

L'offensive du Chemin des Dames est un exemple de RETEX mal appliqué, à un combat qui suit de peu une offensive réussie. Le stress du combat, l'urgence peuvent être invoqués, mais que dire des leçons de cette Première Guerre mondiale appliquées à la Seconde ?

La Première Guerre mondiale voit la naissance du char et de l'avion de combat. Le perdant de cette guerre en tirera les leçons. Les Français pouvaient observer la tactique allemande de l'emploi du char et de l'avion se développer et s'améliorer en Espagne ou en Pologne, avant une drôle de guerre de relèves sur positions en arrière de la ligne Maginot, de septembre 1939 à mai 1940, qui sera suivie d'une percée éclair du couple char-avion allemand.

Le « *Fil de l'épée* » 1932 et « *Vers l'armée de métier* » 1934, de Charles de Gaulle, font une bonne analyse mais ils n'ont pas eu le succès qu'ils auraient dû avoir. Ce n'est donc pas l'absence de réflexion ou de pensée militaire qui explique que l'armée française ait fait les mauvais choix d'organisation de sa défense, c'est l'incapacité à admettre ou à mettre en œuvre cette réflexion. (Les français

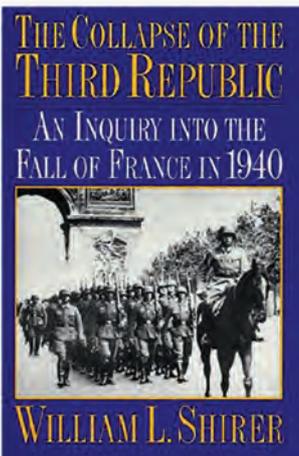
ne voulaient plus de guerre, les caisses étaient vides, la situation démographique était défavorable).

Une bibliographie importante traite de cette période et, si nous devons lire et nous rappeler les combats héroïques de nos armées jusqu'en 1945, il est aussi normal de se pencher sur les raisons qui expliquent que notre armée (et bien plus encore notre République) se soit effondrée si rapidement. Il est intéressant de lire « *The collapse of the Third*

*Republic*⁸ » qui décrit la France, sa confusion, sa corruption et son cynisme avant de s'effondrer en 1940. Ce livre décrit également une relation particulière entre l'armée et une société où elle n'est pas perçue comme le défenseur de cette République. La lecture de ce livre n'est pas agréable, c'est une vision américaine, un témoignage vécu de l'intérieur, qui décrit une armée difficile à reconnaître, qui n'est en rien celle qui libérera notre pays, ni ce qu'elle est aujourd'hui. Mais pour exercer l'art de la guerre, il faut une armée dont le métier est de se préparer à la guerre et qui possède des officiers instruits dans cet art. C'est très différent de « se recentrer sur son métier ».

2.3) Lutte contre le terrorisme

Citons à propos du terrorisme, des extraits de la préface de l'édition française du « grand livre de la stratégie de la paix et de la guerre » d'Edward Luttwak : « Le terrorisme produit toujours sa propre défaite ; la logique de la stratégie est donc sans objet pour le comprendre. À la différence de la guérilla, de la guerre régulière, de la révolution, du coup d'État et de tous les autres emplois de la force orientée vers un but, le terrorisme n'est qu'une forme violente d'expression, un graffiti fait de ruines et de sang, aux fins de propagande. Il procure une satisfaction émotionnelle à ceux qui éprouvent de la haine, un réconfort à ceux qui veulent se venger, voire un plaisir sensuel aux sadiques, mais il ne peut remporter aucune victoire, que ce soit la capitulation de l'ennemi, la conquête physique ou l'obtention de concessions [...] Les contre-exemples, c'est-à-dire les cas d'apparente victoire terroriste, s'effondrent dès qu'on considère l'essentiel. C'est le cas par exemple de l'Algérie française. À partir de 1954, le terrorisme antifrçais s'est répandu en Algérie : des colons étaient tués et leurs biens incendiés dans les campagnes, des bombes éclataient dans les cafés, des fusillades faisaient rage dans les villes. Mais cette tentative de la part de quelques activistes violents pour effrayer les Français afin de les chasser d'Algérie a échoué en 1957, l'année de la bataille d'Alger, non pas grâce à des combats militaires mais moyennant une campagne très efficace de répression menée avec dureté et calcul par les parachutistes français. Leur tentative pour gagner au moyen du terrorisme ayant échoué, les insurgés algériens du Front de libération nationale (FLN) ont privilégié la mobilisation de masse de la population musulmane, nettement plus nombreuse que les colons français, et la guérilla organisée infiltrant le pays depuis le Maroc et la Tunisie. » La lutte contre le terrorisme ordinaire (les assassinats plus ou moins symboliques dont la France est la cible particulière aujourd'hui) ne peut pas être considérée comme une guerre qui se déroulerait sur notre territoire. L'ensemble des bandes terroristes constitue une organisation criminelle, elle devrait être combattue comme telle. Bien que nos armées soient depuis longtemps utilisées dans cette lutte, nous n'avons jamais dépassé le stade de l'appui éloigné aux forces de police. En effet, si on compare Sentinelle à l'opération « *Vespri Siciliani* » qui a été menée par la justice italienne contre la ...



7. Voir « *VERDUN La guerre aérienne* Gilles Aubagnac et Clémence Raynaud » Editions Pierre de Taillac 2016.

8. *The collapse of the Third Republic* par William L. Shirer, publié en 1959, réédité en 1994, en anglais 1082 pages. Nous conseillons la lecture de Raoul Girardet (voire de Marc Bloch, sinon de W Prexton...).

- mafia de 1992 à 1998, avec l'appui de l'armée italienne, on voit évidemment un énorme écart : le personnel militaire impliqué avait un statut juridique et pouvait être investi du statut d'agent de sécurité publique. La France n'a jamais poussé aussi loin l'emploi de son armée dans la lutte contre le terrorisme sur le territoire national, ce serait pourtant plus clair que cet état d'urgence prolongé indéfiniment. À l'heure actuelle on ne voit plus où est le rôle de la Justice et il semble que le but poursuivi soit de mettre le plus d'armes possible dans la rue. Il vaudrait sans doute mieux renforcer le pouvoir des juges antiterroristes et développer des procédures exceptionnelles. ■

L'étude des batailles du présent et du passé, la connaissance des théories et des pratiques de l'art de la guerre, la compréhension et la prise en compte de l'environnement général et ponctuel sont les pièces maîtresses du métier d'officier, du lieutenant jusqu'au général d'armée. Apprendre des victoires comme des échecs et développer un esprit critique rend capable d'imaginer l'évolution de l'outil et de son emploi... Pour, comme le dit le général de Villiers CEMA : « avoir une paix d'avance ». ■

> 3) L'OUTIL

L'outil de la guerre comporte aujourd'hui trois lames : la dissuasion nucléaire, les armées classiques et la cyberarmée. La première est la garantie ultime contre une attaque massive, nous nous contenterons d'en rappeler les théoriciens d'origine et de confirmer sa pérennité dans notre arsenal. La seconde est le moyen de combattre les armées ou les groupes armés, nous nous pencherons sur l'intrusion de l'informatique dans les matériels et son influence sur les organisations de commandement. La troisième lame est le moyen nouveau de destruction immatérielle, la cyber action : après une brève allusion au cyber commandement, nous laisserons la parole à un acteur de terrain.

3.1) La dissuasion nucléaire

Parler de la dissuasion nucléaire française, c'est naturellement faire référence aux généraux Beaufre⁹, Ailleret, Gallois et Poirier. Nous vous recommandons la lecture du dossier de « *Pensées mili-terre* » du CDEC, consacré à André Beaufre, et de noter que les écrits de ces généraux ne s'arrêtent pas au nucléaire.

60 ans après, la dissuasion nucléaire reste la garantie ultime de la sécurité et de l'indépendance de la France vis-à-vis de toute agression. Elle repose sur trois principes fondamentaux :

la permanence : le dispositif de dissuasion est toujours effectif ;
la crédibilité : les deux composantes (océanique et aéroportée), sont complémentaires en termes de portée et de précision, et disposent de modes de pénétration différents ;

la stricte suffisance : le dispositif d'armement est strictement nécessaire aux besoins défensifs de la France. La dissuasion nucléaire est strictement défensive.

La composante océanique est bâtie autour de quatre sous-marins nucléaires lanceur d'engin (SNLE) équipés de missiles balistiques

intercontinentaux. 365 jours par an, un des quatre SNLE est en patrouille quelque part dans le monde et se tient prêt à exécuter la décision du chef de l'État. Les atouts de cette composante sont l'invulnérabilité, la discrétion, la pénétration balistique, la longue portée et la frappe massive.

La composante aéroportée, bâtie sur des missiles ASMPA (missile air-sol de moyenne portée améliorée) est mise en œuvre par des Mirage 2000N et des Rafale à partir du territoire national par l'armée de l'Air ou à partir du porte-avions Charles de Gaulle. Visible, cette composante traduit la détermination politique à agir. Elle se caractérise par sa souplesse de mise en œuvre, sa précision, sa capacité à maîtriser les effets.

Dans son audition devant l'assemblée nationale, le CEMA rappelle que le renouvellement de ces composantes nucléaires constitue l'une des trois priorités de la Défense.

3.2) Les moyens des armées classiques.

Le développement technologique est bien plus rapide que le renouvellement du parc de nos armées. Nos engins, qu'ils roulent, volent ou naviguent ont une durée de vie de 40 à 60 ans. Pourtant, avec une lenteur savante, la remise à niveau et le renouvellement progressif du parc nous mettent en capacité de mener le combat sur un champ de bataille numérisé où tout est connecté, offrant une connaissance quasi instantanée de toutes les situations, et donc une capacité de réaction extrêmement rapide. Les deux conséquences principales sur le fonctionnement de cette armée connectée sont la nécessité de permanence et l'accélération du rythme des points de situation ou de rédaction des ordres. Pour autant, une armée, de terre en particulier, articule son organisation autour d'un engin principal de combat. Depuis la fin de la Première Guerre mondiale, c'est le char d'assaut. Est-ce toujours le cas ?

Dans une armée connectée, la réponse à la permanence est dans l'emploi de robots, principalement des drones. Ils sont donc employés de plus en plus, notamment les drones aériens de surveillance. Dans son dernier rapport¹⁰, le SGDNS (secrétariat général de la défense nationale et de la sécurité) anticipe l'avènement, à l'horizon 2030, d'un champ de bataille « 3.0 », dans lequel « *les robots et les systèmes autonomes seront devenus des acteurs ordinaires dans le domaine des opérations militaires* ». Ils seront amenés à suppléer le combattant dans toutes les tâches qui réclament une attention de longue durée ou sont particulièrement dangereuses (démunage). Le coût de ces robots, dès lors qu'ils seront protégés contre les brouillages ou les intrusions pirates, sera le frein principal à leur développement.

Un autre domaine, lié au développement de l'informatique, est autrement important car il va modifier l'organisation et le fonctionnement des postes de commandement. Il est présenté dans le cahier de la prospective du CDEC (1^{er} trimestre 2017). Le CDEC reprend

9. Beaufre : *Dissuasion et stratégie 1964* édition Armand Colin. Ailleret : *L'aventure atomique française – Comment naquit la force de frappe*, éd. Grasset, Paris, 1968. Gallois : *Stratégie de l'âge nucléaire*, Calman-Lévy 1960. Poirier : *Des stratégies nucléaires 1977 et 1988, La réserve et l'attente 2001*.

10. *Le Figaro* du 21 Avril 2017- Alain Barluet : *Vers des champs de bataille « 3.0 »*.



L'Armata T14, char Russe qui devrait être en service en 2020, comprend un canon de 125mm, capable de tirer des missiles en roulant, à une portée de 8 km, y compris contre des avions.

ici un des facteurs présentés dans « Action terrestre future » sous le titre « performance du commandement ». Nous vous invitons à lire cet article et à imaginer l'apport de l'intelligence artificielle dans un PC. L'analyse des données, leur confrontation, leur combinaison selon des scénarios préétablis, par des machines, sera toujours plus rapide, plus précis, plus permanent et plus fiable que le même travail effectué par les officiers traitants des PC actuels. Le développement ultra rapide de cette intelligence artificielle la mettra en place dans nos armées dans moins de 10 ans. Il faut donc que les lieutenants qui « entrent » à l'école aujourd'hui soient formés.

Mais le combat n'est pas que dans la conception ultra rapide d'ordres précis et adaptés. Ces ordres s'adressent à des hommes qui servent un matériel de combat. Le cahier de la prospective cité supra présente une réalisation russe : l'Armata T14 qui devrait être en service en 2020. C'est un char, avec un canon de 125mm, capable de tirer des missiles en roulant, à une portée de 8 km, y compris contre avion. Il dispose d'un « œil déporté » (drone de reconnaissance filoguidé, jusqu'à 10 km du char). Sa protection active repose sur une double capacité de détection radar à très courte (10m) et très longue (100km) portée. Le bouclier de protection est constitué d'une ceinture de détecteurs visant la destruction des munitions (1700 à 3000 m/s) ou l'inhibition des illuminations IR ou optiques. Il semble donc bien que l'engin de combat terrestre principal reste le char. Le cahier de la prospective note que notre AMX Leclerc rénové ne sera pas du même standard. Par ailleurs, la cible russe est de 2300 unités.

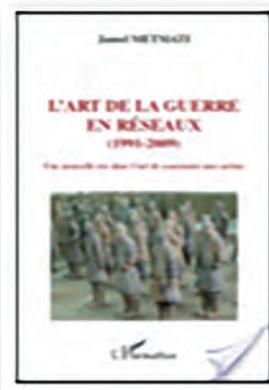
3.3) La cyberguerre

La lutte contre le piratage informatique fait partie du quotidien des entreprises et administrations civiles. Les armées sont sollicitées pour mettre sur pied une défense et une capacité d'attaque dans ce domaine. C'est la cyberguerre, nous avons déjà parlé du commandement cyber de l'armée française, directement subordonné au CEMA. L'Allemagne vient de créer une cyberarmée. Il est tout à fait logique de développer cette cyberarmée, ainsi que les techniques, tactiques et stratégies qui vont permettre de faire la guerre dans le quatrième espace (électromagnétique). Il faut considérer que, comme l'aviation au siècle dernier, cette cyberarmée va développer une force comportant des techniques et des matériels d'observation, d'attaque, de protection, qui envelopperont toute force déployée. De même, une cellule cyber sera développée à l'identique de la cellule appui 3D dans les PC. Son rôle ne sera pas de fournir les liaisons mais de participer à la manœuvre en neutralisant, détruisant, leurrant, interceptant, attaquant, « intrusant » le réseau numérique de l'adversaire, tout en défendant, son propre réseau par des contre-attaques, des coups d'arrêt, du freinage et de la restauration. Sans préjuger ce que seront l'apprentissage et la doctrine d'emploi des outils de la cyberguerre, on peut déjà imaginer un entraînement des PC qui viserait à s'introduire dans le simulateur du centre d'entraînement des PC pour fausser la perception ennemie, récupérer ses positions ou ses ordres, neutraliser les liaisons automatiques de son artillerie, etc. Il suffit de laisser libre cours à l'imagination pour entrevoir quel parti on peut tirer de l'intrusion dans le système informatique de l'adversaire.

Mais dans le domaine cyber, comme dans les autres, une magnifique stratégie ne sert à rien si les moyens matériels et humains de la tactique sont inexistantes. De nombreux témoignages nous permettent de savoir que les armées ont déjà bien exploré le domaine de la cyberguerre. Nous avons demandé au capitaine Djamel METMATIC Officier performance-synthèse au sein de la sous-direction des systèmes d'information du MCO-Terrestre, de nous faire part de ses réflexions, que nous livrons ci-dessous.

L'art de la guerre en réseau¹¹

L'art de la guerre, reflet des sociétés, répond toujours à la question du comment surprendre son adversaire, puis, le neutraliser ou le détruire sans qu'il puisse comprendre ce qui lui arrive, qu'elles qu'en soient les méthodes supportables utilisées. L'information



aujourd'hui, qui prend une forme numérique, est plus riche, plus instantanée et plus précise qu'avant. Celui qui a la supériorité de l'information, qui sait protéger cette supériorité et s'en servir, est plus fort que son adversaire. Or, le contexte mondial vit une autre dynamique, avec notamment, une augmentation exponentielle des échanges de données entre machines et entre les réseaux, et une exploitation commerciale des informations sous des formes toujours plus diverses. En cela, la

conduite de la guerre se transforme par des moyens mobilisables nouveaux que démontrent des cyber-campagnes menées dans une logique militaire à partir des données disponibles et l'emploi des dynamiques des systèmes de télécommunications duales. Ceux qui mettent en œuvre les supports de l'information induisent également une autre tendance qui vise à construire une organisation de combat numérique autonome avec ses propres procédés.

■ La Première Guerre du golfe a démontré comment une armée pouvait utiliser l'information dans la conception et l'exécution d'une manœuvre dans un style nouveau. Cette conduite du combat s'est généralisée dans la société civile, qui, par l'intermédiaire des sociétés américaines, s'est étendue au sein même des réseaux civils et militaires en dehors des unités de combat traditionnelles, en exploitant, notamment, des données disponibles.

En effet, les forces aériennes américaines ont introduit une méthode d'action basée sur la détection, la discrétion, l'interception, la destruction d'un objectif par l'emploi combiné de l'information des satellites, des systèmes de communications des vecteurs aériens connectés à des postes de commandement mobiles et fixes. Ce style de combat, inspiré de la doctrine « *AirlandBattle* », a modifié les méthodes de la Blitzkrieg en donnant la primauté à l'aviation dans l'engagement, au détriment d'une courte campagne terrestre et avec

11. Le Cne Metmatic est l'auteur de « l'art de la guerre en réseau » répertorié dans notre rubrique bibliographie.

•• le souci de gérer l'information à destination des opinions mondiales. Cette conduite de la guerre a dominé les champs de réflexion jusqu'en 2003, date d'intervention des américains en Irak, où le combat terrestre s'équilibrait avec l'emploi de l'arme aérienne, et dans lequel se sont introduits les premières attaques numériques sur les systèmes d'armes adverses. Enfin, le développement des réseaux a rendu possible la production de données non contrôlées, source d'une autre forme de renseignement, ainsi que d'autres types d'actions sur le terrain même de ces réseaux civils et militaires.

Des intrusions et attaques numériques se sont ajoutées aux procédés d'exécution d'objectifs opérationnels : influence, espionnage, destruction, sabotage, neutralisation. Elles prennent la forme d'engagements militarisés dans les réseaux de télécommunications et les réseaux informatiques civils et militaires ou d'appuis d'une opération conventionnelle. Les attaques numériques permettent de s'affranchir des limites posées par ces contraintes opérationnelles lourdes que sont les difficultés du milieu. Entre 2009 et 2012, le programme nucléaire iranien a été la cible de trois attaques numériques baptisées : *Stuxnet*, *Duqu*, *Flame*. Remplaçant la destruction physique des infrastructures par des attaques numériques, les opérationnels font une autre forme de combat, régi par des règles singulières, mais dont le raisonnement stratégique et tactique reste fidèle à la science militaire. De ces facteurs changeants émerge le combat numérique, avec pour corollaire des concepts opérationnels nouveaux : rapport de force dynamique, intelligence numérique, style multi-direct, renseignement d'origine numérique.

Le rapport de force dynamique se définit comme une relation entre les forces et les dynamiques que produit tout échange de données dans les réseaux.

Cet échange de données crée, alors, de l'intelligence numérique, qui se traduit par la capacité à se représenter des informations ou des grandeurs physiques et à pouvoir mettre en œuvre des procédés ou des actions offensives ou défensives. Des dispositifs d'exploitation permettent la visualisation et l'interprétation de ces informations parfois complexes et, de cette manière, peuvent concourir à la réalisation d'un rapport de force favorable à l'action civile et militaire. La littérature militaire évoque les styles direct et indirect pour affronter un ennemi. Les Américains ajoutent l'idée d'un style multi-domaine dans l'action de combat. Il généralise la manœuvre à des domaines non-militaires proche du style chinois de hors-limites¹². Ces deux voies concourent à un autre style proche de la réalité du combat d'aujourd'hui : le style multi-direct qui se définit par la capacité à manœuvrer en fonction de toutes les routes rendues disponibles par les interconnexions présentes dans un territoire numérique pour une opération ou en appui d'un engagement. Les attaques numériques contre l'Estonie en 2007 ont ainsi montré leur efficacité dans le registre des tensions diplomatiques entre sociétés. La cyber campagne de 2008, en appui de l'engagement militaire russe contre la Géorgie, a démontré qu'il est possible de perturber le fonctionnement interne d'un pays par des moyens numériques avec un effet proche d'une frappe aérienne.

Enfin, le numérique transforme le renseignement dans sa capacité à capter des données à partir de méthodes et de dispositifs nouveaux,

jusqu'alors réservé aux services de renseignements. En 2009, l'opération « *Night Dragon* » a été menée par des groupes organisés localisés en Asie contre des compagnies du secteur énergétique. Ces attaques s'appuient sur les méthodes du renseignement numérique. Elles consistent à récupérer des données structurées et non structurées sur des adversaires en prévision d'un affrontement.

Dès lors, d'autres ruses et forces naissent de l'usage naturel des nouvelles technologies par une génération d'individus armée d'un raisonnement créatif.

II- Au sein des forces armées, le combat numérique passe par l'emploi du style multi-direct dans l'exécution d'une action dont la condition initiale reste une architecture cyber capable d'alimenter en ressources humaines et matériels, la 1^{ère} division et la 3^{ème} division avec les brigades interarmes qui les composent. Ces moyens permettent tant le fonctionnement des réseaux stratégiques et tactiques que l'analyse, la supervision et l'action numérique sous quelque forme que ce soit.

En passant par la dynamique des réseaux civils et militaires, puis l'emploi des capacités d'infrastructures permettant le transport et le transfert des données, le terrain numérique apparaît, formé par les positions géographiques des interconnexions, offrant autant de positions favorables aux tactiques militaires traditionnelles en fonction des objectifs choisis. La connexion devient la partie d'un front, un compartiment du terrain numérique propre à la manœuvre. Une connexion acceptée en offre une autre dans une suite exponentielle d'alignements trouvés dans le chaos du système adverse et trace cette ligne de front ou ce théâtre caractéristiques. Le Mali numérique est différent de l'Ukraine, lui-même différent du théâtre irakien.

Le chef d'un combat numérique voit dans le chaos, comprend en finesse et précision, agit si les conditions sont réunies, et le fait sur la fenêtre de vulnérabilités qui se présente. Les cyber-opérations russes menées contre les installations électriques ukrainiennes montrent qu'il est possible d'obtenir, par l'attaque de réseaux, des effets similaires à ceux obtenus par l'emploi d'armes conventionnelles. C'est en exploitant des vulnérabilités logicielles que les attaquants ont pris le contrôle de l'interface machine gérant l'électricité de sites ukrainiens en 2016. Le choix tactique fut la destruction des disques durs des ordinateurs par une infection préalable paralysant l'ensemble du système.

Le combat numérique est aussi une organisation nouvelle ayant ses codes, ses stratégies et ses tactiques à partir de matériels, d'un commandement et d'unités spécialisées et surtout d'une formation spécifique à la conception, la conduite, la mise en œuvre de ce combat. Cette culture est celle des hackers et des mouvements libertaires des décennies 70-80, ainsi que celle de la nouvelle criminalité qui comprend les potentialités de l'intelligence numérique. Mais, la conduite d'un combat numérique n'a de valeur que s'il est organisé

12. Association d'éléments clés, qui, dans tous les domaines, dépassent les limites préexistantes : les cadres nationaux, les moyens purement militaires, les champs de batailles traditionnelles.

en vue d'un objectif. Ainsi, la stratégie française pour la sécurité numérique a pour objectif de garantir la souveraineté nationale en limitant les dégâts causés par la perte des données ou leurs destructions, résultat d'attaques coordonnées de grande ampleur qui traduiraient les stratégies de conquête commerciale et militaire d'autres pays. Par ailleurs, chaque niveau institutionnel cherche à s'approprier l'art de la cyber-guerre pour agir au mieux selon les menaces identifiées en fonction de son activité, les militaires ont donc acquis les technologies numériques pour le fonctionnement administratif et l'organisation du combat interarmes et interarmées. L'Etat dispose alors, avec ses armées et les infrastructures nécessaires, du monopole de la violence légitime pour se défendre et agir dans les réseaux civils et militaires.

Les objectifs stratégiques connus induisent un développement du combat numérique au niveau tactique. Si des attaques coordonnées existent contre les intérêts structurant la vie des nations, des organisations et des individus, les forces armées composent avec cette menace dans la conception, la mise en œuvre, et l'exécution d'une opération conventionnelle. Mais, elles peuvent également mener des opérations numériques à la condition que la densité des réseaux présents dans un environnement donné offre des opportunités de manœuvres. C'est le résultat d'une culture interarmes et interarmées qui s'acquiert au sein de la brigade de transmissions au titre de la qualification cyber nécessaire (programmation, réseaux, systèmes, analystes) et que chaque compagnie, puis section, transmet, dans l'esprit et la technique, pour l'exécution de ce combat spécifique. L'articulation d'une brigade interarmes avec les composantes des GTIA a vocation à intégrer des dispositifs de contrôle numérique, (type d'organisation existant dans le corps des Marines), ceci au plus près des zones d'engagement. Comme les champs de bataille d'aujourd'hui se caractérisent par la dispersion des moyens avec un volume d'unités et une puissance de feu restreints (sous peine de détection et de destruction), le facteur numérique devient une variable de compréhension pour une manœuvre. Il intervient dans les domaines psychologique et technique, car il permet, tandis que se mène une action au contact, de raisonner cette action en saisissant la nature diverse de son environnement.

- Psychologique : un chef de section en prise avec une foule cherche à ajuster son niveau de violence apparent en négociant avec les meneurs. Il comprend en même temps que des réactions irrationnelles de la foule peuvent agir et bousculer ou contourner son dispositif et qu'il doit être en mesure de les neutraliser. Cette méthode de raisonnement est faite d'interconnexions de flux d'informations différents qu'il convient de comprendre, de prioriser et d'employer selon le bon code. Cette posture psychologique admet une action numérique.

- Technique : selon la firme CrowdStrike, la Russie pourrait avoir contaminé une application Android utilisée par des artilleurs ukrainiens en employant le malware X-agent. Son utilisation aurait permis de localiser les utilisateurs et d'appliquer des tirs de contre-batterie. Le milieu aérien est régi par ses règles particulières, les unités manœuvrent selon des logiques de réseaux intégrées à l'action :

base, avions, satellite, défense aérienne, liaisons spécifiques, radar de conduite et de suivi. Ceci rend possible une cyber-attaque contre les batteries anti-missile (Patriot par exemple) en ciblant l'interopérabilité entre le senseur, qui traduit en temps réel les informations entre le lanceur et le système de contrôle, et la puce qui contrôle le guidage du missile.

Le combat numérique impose donc au chef interarmes ou interarmées un raisonnement classique aux trois milieux : terre, air, mer, auquel il doit ajouter un milieu électromagnétique comprenant deux domaines celui du support des ondes et celui du contenu. Le chef qui conduit un combat numérique pense donc en cinq dimensions car il doit saisir les aspects des milieux classiques tout en comprenant les mécanismes numériques articulant les unités terrestres, aériennes et maritimes. Sa connaissance de l'interarmes, de l'interarmées et de la sémantique numérique doit être supérieure aux autres car son contrôle du numérique conditionne l'action. L'avantage sera à celui qui comprendra le mieux l'intelligence du réseau. ■

L'outil militaire français est un des rares à être complet, bien que sa taille soit réduite. L'effort que demande le CEMA (porter la part du budget de la défense à 2% du PIB d'ici 2020) n'est pas trop élevé pour préserver cet outil. Mais outre des matériels dont le coût sera de plus en plus élevé, il faut investir dans les technologies numériques et parallèlement, instruire nos officiers en prévision de l'utilisation de ces technologies. À lire les revues et documents de notre armée de terre, nous nous orientons bien vers la prochaine guerre (dans la mesure de nos moyens). ■

> CONCLUSION

La guerre est un art, mais seuls les grands architectes savent imaginer et faire construire des ouvrages d'art. Il ne s'agit donc pas seulement d'élaborer des règles, des stratégies et des outils de la guerre pour être capable de la mener en vainqueur. Il faut avoir une vision claire et complète de ce que l'on veut réaliser, il faut des hommes lucides et décidés, depuis le sommet de l'Etat jusqu'au chef d'équipe sur le terrain. Il faut par-dessus tout des chefs militaires suffisamment maîtres de leur art et influents pour orienter le décideur politique vers les bons choix. Depuis le : « Il ne manque pas un bouton de guêtre » jusqu'à la Ligne Maginot, nous avons fait la preuve que nous savions écarter les visionnaires. Qui connaît la règle pour les détecter ? Avons-nous assez ouvert et confronté notre réflexion aux génies d'autres domaines que le nôtre ? Avons-nous pensé à développer une influence politique ou sommes-nous persuadés que notre rôle est, comme la guerre, un « art simple et tout d'exécution » ?

Ce que nos armées ont su réaliser malgré les coups répétés portés aux crédits de la défense peut rendre optimiste. Mais, le CEMA souligne bien que si nous n'avons pas de trous capacitaires, nous avons cependant un outil bien fatigué. ■



Au contact (cf N° 195 de notre revue) prévoit 12 commandements de niveau divisionnaire. Après avoir présenté le Com TN (N°196). Nous vous présentons le COM MF.

Placé sous l'autorité organique du COMFT et sous l'autorité fonctionnelle du directeur central de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (SIMMT), le COM MF assure la maîtrise d'œuvre inter-piliers de la maintenance opérationnelle. Il regroupe les régiments et l'École du Matériel. Sa mission est d'assurer la maintenance opérationnelle des matériels terrestres de l'armée de Terre en métropole, outre-mer et en OPEX. À cet effet, il doit rechercher une disponibilité technique opérationnelle (DTO) maximale des équipements terrestres affectés.

La création du COM MF va de pair avec la transformation du SMITer (service de la maintenance industrielle terrestre) et de son

> Le Commandement de la maintenance des forces COM MF



Le GDI Richard André, commandant la maintenance des forces.

rattachement au SIMMT (structure intégrée du maintien en condition opérationnelle).

MOA

Les maîtrises d'ouvrage, MOA, (états-majors et directions de services) expriment les besoins notamment en terme d'emploi (quantités de matériels et potentiels associés).

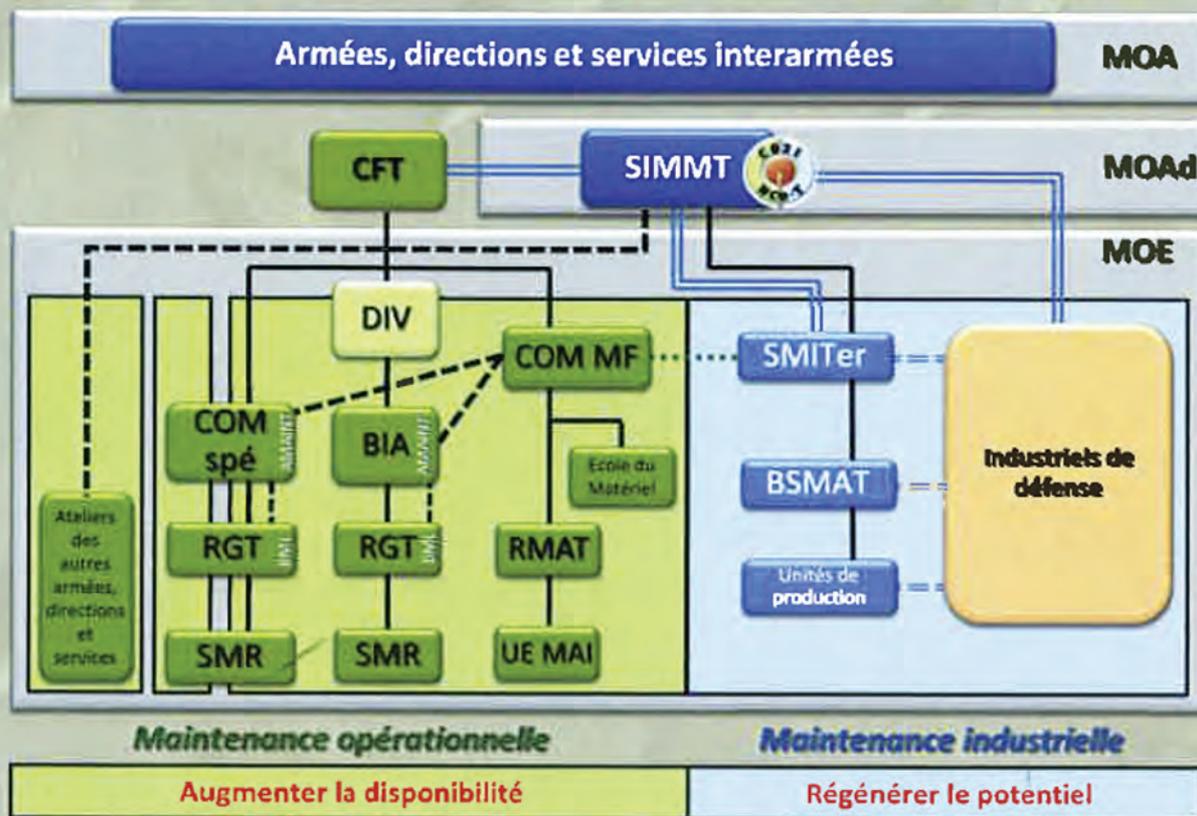
MOAd

La maîtrise d'ouvrage déléguée, MOAd, (SIMMT) fournit de la capacité.

MOE

Les maîtrises d'œuvre à caractère opérationnel, MOE, (unités de maintenance des forces) assurent de la disponibilité en réalisant la maintenance immédiate. ■

LE MODÈLE MCO-T 2025





> Commandement de la maintenance des forces



Dans le cadre d'un continuum « paix-crise-guerre », assurer la maintenance opérationnelle (MO) des matériels terrestres de l'armée de Terre.



Le COM MF représente la maîtrise d'œuvre de la maintenance opérationnelle (MOEo). Il regroupe les régiments et l'école du Matériel. L'état-major du COM MF est créé et implanté sur deux sites à Lille et Versailles le 1^{er} juillet 2016, à partir des effectifs de la DIV EQU MAINT du CFT et d'une partie des effectifs de l'état-major du SMITer de Satory. Placé sous l'autorité organique du COMFT et sous l'autorité fonctionnelle du DC SIMMT, le COM MF assure la maîtrise d'œuvre interpilliers de la maintenance opérationnelle. Il garantit aux régiments et organismes de l'armée de Terre en métropole, outre-mer, à l'étranger et en opérations, la mise à disposition quantitative et qualitative des matériels terrestres et des moyens de maintenance matériels et humains nécessaires à l'exécution de leurs activités opérationnelles, d'entraînement et de formation.

> Mission

Dans le cadre d'un continuum « paix-crise-guerre », assurer la maintenance opérationnelle (MO) des matériels terrestres de l'armée de Terre, ainsi que des autres armées, direc-



DR EMA - COM MF

tions et services, en métropole, outre-mer et en opérations. À cet effet, rechercher une disponibilité technique opérationnelle (DTO) maximale des équipements terrestres affectés.

> Le COM MF est un ensemble humain de 11 000 hommes et femmes.

Organiquement, c'est un volume de l'ordre de 6 200 personnels, composé de :
- un état-major (échelon principal auprès du

- CFT et un échelon avancé auprès de la SIMMT et du SMITer) ;
- 6 régiments du matériel (RMAT) comprenant des centres de distribution régionaux (COR) de la supply chain du MCO-T ;
- l'ECOMAT (école du Matériel de Bourges) ;
- le CFIM des Garrigues (centre de formation initiale militaire).

Fonctionnellement, c'est un ensemble de 4 800 hommes, déployés dans les SMR (sections de maintenance régimentaire) et PMR (pelotons de maintenance régimentaire) de plus de 100 formations en métropole et outre-mer ;

Il assure la maintenance opérationnelle (MO) des quelque 4 millions d'équipements terrestres, sachant qu'un régiment des forces « possède » en propre 16 000 à 25 000 équipements. ■

AU CONTACT

> Le service de la maintenance industrielle terrestre SMITer



DR EMA - COM MF



Le SMITer exécute avec ses bases de soutien du matériel (BSMAT) et fait exécuter par différents acteurs les opérations de maintenance industrielle.

> Organisation

Directement subordonné à la SIMMT, son nouveau champ d'action s'exerce dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les entreprises de la Défense, formalisé par les contrats de la SIMMT, pour laquelle il est par délégation, un échelon de coordination et de pilotage de capacités étatiques et industrielles privées.

D'un volume de l'ordre de 2 300 hommes (REO 2016), il est composé d'une direction implantée à Versailles, portant la performance globale de la MI et de la SC basse, et de 3 BSMAT : la 5^e BSMAT, la 12^e BSMAT et la 13^e BSMAT, représentant des pôles de compétences, densifiés et spécialisés, en complémentarité avec les industriels de leurs segments respectifs.

Au travers de sa direction, il est également le pilote de tous les acteurs de la SC basse en déclinant les directives issues de la politique « approvisionnement » du MCO-T. ■

... Le SMITer

Le SMITer, maîtrise d'œuvre industrielle, est le garant du plein emploi des capacités des différents acteurs de la maintenance industrielle (MI) et de la supply chain (SC) basse, afin d'accélérer la régénération des équipements terrestres et de préparer le soutien des équipements SCORPION.

> Mission

Le SMITer exécute avec ses bases de soutien du matériel (BSMAT) et fait exécuter par différents acteurs les opérations de MI qui lui sont confiées par la SIMMT. Il assure la fonction d'opérateur logistique du MCO-T et concourt à la continuité du soutien et au maintien de l'expertise technique...

Partenariat renforcé avec les entreprises de la Défense.

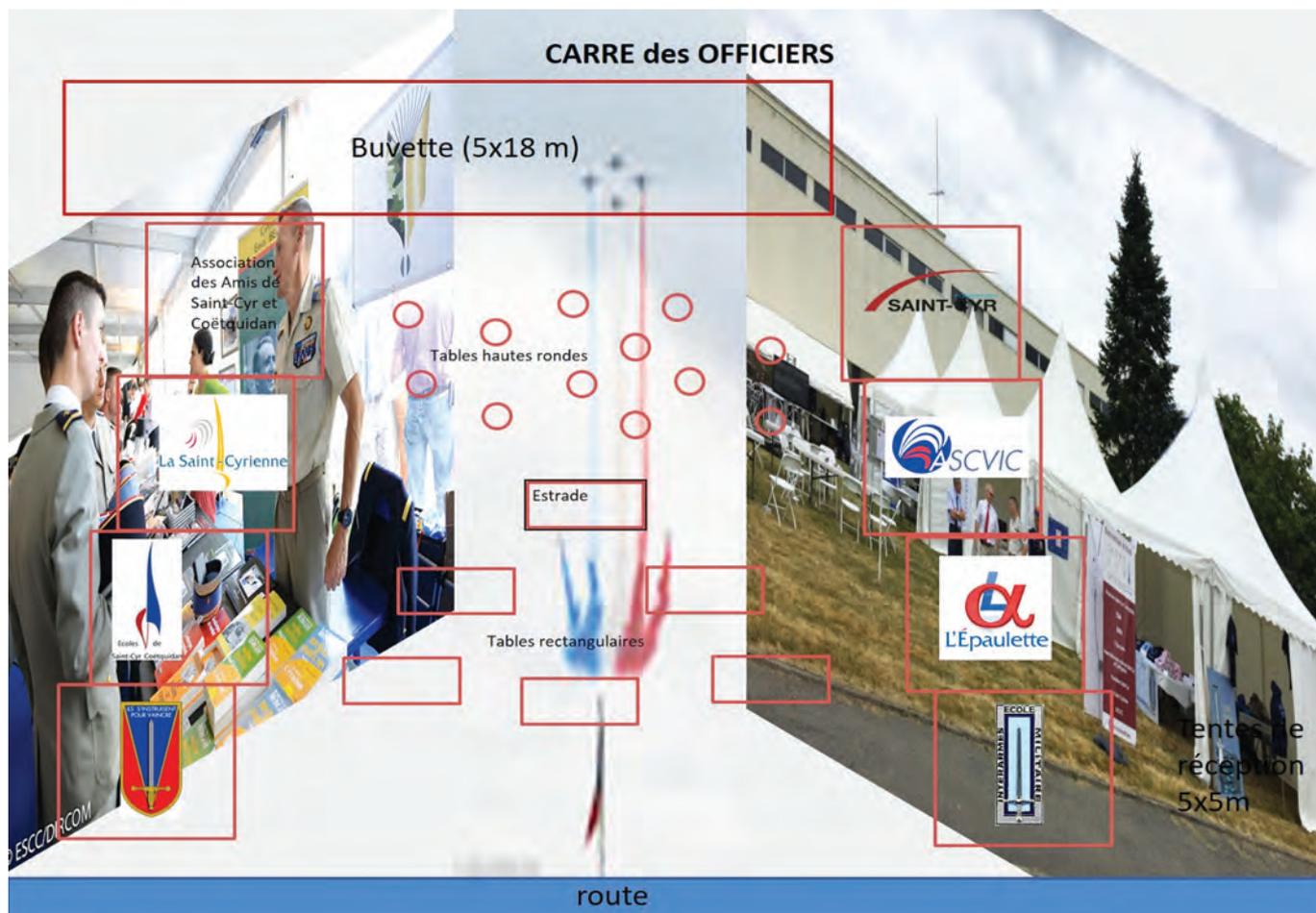


DR EMA - COM MF



> TRIOMPHE 2017 À SAINT-CYR-COËTQUIDAN

> Rendez-vous au « Carré des officiers »



Comme chaque année, nous invitons les officiers de nos promotions de l'EMIA, des OSC, des OAEA/S, de la Gendarmerie, du COAT à nous rejoindre au « Carré des officiers » lors des journées du triomphe à Coëtquidan, les 22 et 23 juillet 2017. Situé en face du salon du livre, ce lieu est une occasion de nous retrouver et de discuter entre anciens, mais aussi avec les jeunes. Comme le commandement de l'École, les associations militent pour

que cette journée soit une occasion de retrouvailles et de refaire connaissance avec les ESCC.

L'Épaulette y tiendra un stand et sera à votre disposition pour évoquer son action, sa revue, son site, ses actions en faveur de la reconversion, la préparation aux examens, sa représentation sur le territoire et dans les unités, l'annuaire des promotions... ■

> Bulletin d'adhésion cotisations 2017 > Lire page 63

> Pensez : prélèvement automatique SEPA

> Lire page 64 > Pensez : changement d'adresse

Au moment des grandes transhumances liées aux mutations pensez à signaler votre changement d'adresse afin que nous puissions continuer à vous faire parvenir la revue et garder le contact avec vous.

Trop de revues nous reviennent avec la mention : Pli Non Distribuable (environ 700 par an). Ces retours ont un coût :

- en temps (denrée stratégique) pour effectuer des recherches pour vous la ré-adresser ;
- financier car il nous faut la ré-affranchir pour vous la faire parvenir.

> En dépit des recherches, il n'est parfois pas possible de retrouver l'adresse, notamment lorsque la rupture résulte d'un départ à la retraite.

- À cette occasion, pensez également à la possibilité de prélèvement automatique qui vous est offerte (voir page 64).
- Vous y gagnez en sérénité. Nous aussi !
- L'autorisation de prélèvement sera disponible sur le site :

www.epaulette.org

Cela évite de consacrer du temps (encore) et des finances (toujours) pour rappeler des échéances souvent oubliées dans le tourbillon de la vie quotidienne.

En outre, ce choix du prélèvement automatique permet aux « primo adhérents » à titre onéreux (que ce soit en école d'application ou après une période d'éloignement de l'association) d'acquitter une « première » cotisation réduite de moitié.

Le revers de ce prélèvement automatique est qu'il conduit à « oublier » L'Épaulette et donc à ne pas signaler son changement d'adresse, ce qui ramène au premier sujet abordé.

Le prélèvement automatique ne dispense pas de signaler un changement d'adresse.

Bonne installation à ceux qui sont concernés.

La rédaction

> Cérémonie de remise de drapeau pour les 50 ans de la BSPP Le 4 mars 2017 sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris



PHOTOS © DR BSPP

Le président de la République, agrafe la médaille de la sécurité intérieure, échelon or, dans les plis du drapeau.



Le 4 mars, à 10h30, sur le Parvis de l'Hôtel de Ville de Paris a eu lieu une prise d'armes à l'occasion des 50 ans de la BSPP, en présence du président de la République, du CEMA, le GAR Pierre de Villiers, du CEMAT, le GAR Jean-Pierre Bosser et de la maire de Paris Mme Anne Hidalgo.

Cette cérémonie a commémoré le passage de régiment à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris. C'est en effet un décret du 28 février 1967 qui dissout le régiment pour créer la brigade le 1^{er} mars 1967.

Le premier fait marquant de cette cérémonie était la remise d'un nouveau drapeau à la BSPP. Celui-ci porte l'inscription « Campagne d'Orient 1855 – 1856 ». Cette inscription, rappelant le rôle du régiment à Sébastopol, avait disparu à la naissance de la III^e République.

Le second fait était la décoration du drapeau, par le président de la

République, M. François Hollande qui agrafa dans ses plis, la médaille de la sécurité intérieure, échelon or.

Message du Général Boutinaud commandant la BSPP.

« Ce samedi 4 mars 2017, le drapeau de la Brigade sera également décoré de la médaille de la sécurité intérieure échelon Or des mains du chef des armées. Depuis l'attribution de la Légion d'Honneur par le Président Emile Loubet en 1902, le drapeau n'avait plus été honoré par le président de la République en personne. La Brigade sera ainsi récompensée pour son action quotidienne aux côtés des parisiens et son engagement décisif lors d'interventions ayant marqué la mémoire collective au cours des 50 dernières années. Nous aurons aussi une pensée reconnaissante pour nos 22 camarades qui ont payé de leur vie leur engagement au service de nos concitoyens. » ■

L'Hôtel de Ville accueille l'exposition « Pompiers de Paris - Notre mission : Sauver »

Du 4 mars au 29 avril, l'exposition « Pompiers de Paris - Notre mission : Sauver » a fait découvrir au public l'univers de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris et ses évolutions qui ont nécessité une force d'adaptation, tout en observant la rigueur, la discipline et le dévouement qui caractérisent ce corps militaire exceptionnel.

Alors que le courage des Pompiers de Paris est particulièrement sollicité, la Mairie de Paris a souhaité faire découvrir au public l'histoire de ce corps exceptionnel à travers les archives inédites des Pompiers de Paris. Cette exposition a permis aux visiteurs de voyager au cœur de l'histoire de cette profession mythique, au service de la protection des personnes et des biens, grâce aux nombreuses photographies, documents, archives, objets, audiovisuels et matériels d'intervention. ■

> Une 4L incorporée dans l'Armée Du lieutenant Malaury Viardot OSC P de la promotion CBA Barek-Deligny

Pour fêter les 40 ans du 1^{er} Régiment d'Hélicoptères de Combat de Phalsbourg, le lieutenant Malaury Viardot et le sous-lieutenant Antoine Poirier (27 ans tous les deux) ont troqué leur Gazelle contre une R4 pour concourir au 4L Trophy 2017 parmi plus de 2900 participants. À dessein humanitaire, cette course a lieu chaque année au Maroc.

Au terme d'une boucle de 7453 kilomètres : mission accomplie, la Renault 4L millésime 1989 est rentrée sur ses quatre roues grâce à une préparation mécanique minutieuse.

Un peu de casse tout de même, pistes et bac à sable obligent : un support de boîte de distribution et un triangle de suspension avant gauche à 10 kilomètres de la ligne d'arrivée les privant de la tête de classement (17^{ème} au général avant l'étape marathon soit 48h de course en autonomie dans le désert).

« Même si nous n'étions pas venus pour la compétition, nous avons tout de même accusé le coup sur place... Cela fait partie de la course, c'est la pièce de rechange que nous n'avions pas qui a lâché... Néanmoins, nous avons réussi à rejoindre le Maroc afin d'y distribuer nos fournitures scolaires et matériel sportif ce qui était l'objectif, nous avons dignement représenté notre escadrille Griffon ainsi que l'Aviation Légère de l'Armée de Terre en rentrant jusqu'à Phalsbourg : c'est une fierté. »

« Beaucoup de rencontres, de jeunes étudiants de toutes les contrées et tous les profils, souvent curieux du métier de pilote d'hélicoptère et patriotes de surcroît ! »

Un but humanitaire

La voiture mythique des deux officiers était surchargée en matériel scolaire et sportif qui a été offerts aux populations sur place.

Via l'association Enfants du désert, c'est un don de 42 900 € au total cette année qui a été versé, ce qui va permettre de construire cinq écoles dont une à Rissani au Maroc adaptée aux enfants en situation de handicap.

De plus, la Croix-Rouge Française a récupéré près de 10 tonnes de denrées alimentaires non-périssables.

Cette aventure technique et humanitaire a eu lieu du 16 au 26 février 2017.

Nous retenons le partage, la solidarité et l'entraide. La rusticité a été au rendez-vous, cependant c'était un régal que de mettre son bivouac en place dans le désert, à la rencontre de sublimes paysages et d'une population Marocaine très chaleureuse.

Nous espérons que l'aventure va se pérenniser avec pourquoi pas la création d'un derby ALAT avec une Renault 4 du 3^{ème} & 5^{ème} RHC ainsi que de la 4^{ème} BAC, plusieurs

véhicules en patrouille aux couleurs camouflage pour représenter l'Armée de Terre, cela aurait une répercussion incroyable en terme de communication. ■

Lieutenant Malaury Viardot (OSC P promotion CBA Barek-Deligny)

NDLR : Le lieutenant Malaury Viardot continue de bichonner sa vieille 4L et l'utilise tous les jours pour se rendre au régiment et, lorsqu'il ne pilote pas de Gazelle ou de 4L, il écrit. Retrouvez son livre « Devenez pilote d'hélicoptère de combat » en bibliographie, page 61.



La R4 concourt au rallye 4L Trophy 2017 parmi plus de 2900 participants. À dessein humanitaire, cette course a lieu chaque année au Maroc. Notre retour à Phalsbourg, est une fierté !



La voiture mythique des deux officiers était surchargée en matériel scolaire et sportif qui a été offert aux populations sur place.



DR PROMOTION BAREK DELIGNY

> Bataille du Chemin des Dames

Récit et carte sont extraits de l'article « Bataille du Chemin des Dames » de wikipedia (27 mars 2017).



Ligne de front hiver 1916-1917. Vimy - Le Chemin des Dames - Soissons - Reims.

La bataille du Chemin des Dames, seconde bataille de l'Aisne pendant la Première Guerre mondiale ou « offensive Nivelle », commence le 16 avril 1917 à 6 heures du matin par la tentative française de rupture du front allemand entre Soissons et Reims vers Laon, sous les ordres du général Nivelle : « L'heure est venue, confiance, courage et vive la France ! ».

La situation militaire en avril 1917

La décision d'une offensive de grande ampleur est prise par le général Joffre quand il est encore à la tête de l'armée française. Les grandes lignes de l'offensive sont alors décidées : ce sera une attaque conjointe avec les troupes anglaises sur le front entre Vimy et Reims. Le front a la forme d'un angle droit : entre Vimy (au nord d'Arras) et Soissons, le front est d'orientation nord-sud et ouest-est entre Soissons et Reims. Tandis que les Anglais attaqueront sur la ligne entre

Vimy et Soissons, les Français le feront entre Soissons et Reims afin d'affronter les Allemands selon deux directions différentes.

En décembre 1916, Nivelle remplace Joffre à la tête des armées. Il reprend le projet de Joffre : son idée est de concentrer un maximum de forces sur cette partie du front afin de l'enfoncer. Pour prévenir une telle offensive, dont l'ampleur ne permettait pas de garder le secret absolu, les Allemands se replient du 15 au 19 mars 1917 sur la ligne Hindenburg. Leur front est réduit de 50 kilomètres, permettant d'économiser de nombreuses divisions. L'angle droit de la ligne de front est gommé : la ligne de défense s'étend désormais dans une direction nord-ouest/sud-est de Vimy à Reims en passant par le Chemin des Dames. Les Alliés mettent une semaine à se rendre compte de l'ampleur de ce retrait. Le plan initial de l'offensive est désormais caduc. Nivelle et ses généraux adaptent leur projet à cette situa-

tion nouvelle et dissocient l'attaque anglaise sur Vimy de l'attaque française qui se centrera sur le Chemin des Dames.

Le terrain du Chemin des Dames

Le Chemin des Dames est un plateau calcaire, orienté Est-Ouest, situé entre la vallée de l'Aisne, au sud, et la vallée de l'Ailette, au nord. Ce plateau est un bel observatoire, tant vers le nord (plaine située à l'est d'une ligne Reims-Laon), que vers le sud (plaine entre Soissons et Reims). La pente vers l'Aisne au sud, est accentuée et constituée de terre grasse. Les Allemands sont présents sur le plateau depuis septembre 1914. Ils ont eu le temps de transformer cet observatoire en forteresse en aménageant les carrières souterraines (Caverne du dragon), en creusant des souterrains qui relient l'arrière aux premières lignes et en édifiant et camouflant de nombreux nids de mitrailleuses. Depuis cette date, c'est un secteur relativement tranquille, depuis la fin 1915, il



DR. HMS

Le Chemin des Dames dont les pentes leur sont impraticables.

n'a pas fait l'objet de grosses offensives. Les Allemands tiennent la ligne de crête et les Français sont établis sur les pentes.

Le plan français

Le plan prévoit une concentration maximale de forces sur 30 km de front. Le terrain doit être préparé par un bombardement d'artillerie massif chargé de détruire les premières lignes allemandes. Ensuite, les troupes d'infanterie doivent s'élancer protégées par un feu roulant d'artillerie.

Ce plan ne tient pas assez compte du terrain qui est très défavorable : les troupes françaises se situant en contrebas et devant se lancer à l'assaut d'une crête fortifiée. D'autre part, le bombardement sur 30 kilomètres de front ne peut être aussi dense que lorsqu'il s'agit de prendre un fort.

L'idée de base du plan proposé par Nivelle est de percer sur la ligne du Chemin des Dames, en utilisant la méthode qui lui a réussi à l'automne 1916 quand il a regagné le terrain perdu à Verdun.

Une fois le front des premières et deuxième lignes allemandes enfoncé, une armée en réserve sera lancée pour exploiter la trouée et obtenir l'effondrement des armées allemandes. L'exploitation serait initiée par deux corps de cavalerie attachés à cette armée, cavalerie qui retrouverait alors ses chevaux et son rôle classique au lieu d'attendre dans la boue des tranchées où elle combat depuis la stabilisation du front.

Pour s'assurer de la réussite, la progression des troupes doit donc être très rapide dès le début de l'offensive. Le général Mangin estime que les soldats devront progresser à la vitesse de 100 mètres toutes les trois minutes, un peu plus vite qu'à Verdun (100m en 4 mn) où il a repris le fort de Douaumont quelques mois plus tôt en appliquant cette méthode.

Ainsi, il est prévu au soir du premier jour que la VI^e armée aura franchi l'Ailette. À J+1, la cavalerie doit couvrir la plaine située au nord de Laon ; à J+4, on doit atteindre la Somme...

Nivelle, artilleur de formation, compte

beaucoup sur l'artillerie pour écraser les défenses allemandes. Cela compensera l'avantage que donne aux défenseurs la géographie des lieux prévus pour l'attaque. L'idée est de profiter de la puissance d'une artillerie lourde plus nombreuse qui, pouvant tirer plus loin que dans les offensives précédentes, devrait permettre non seulement d'anéantir les positions de premières lignes mais aussi d'interdire l'arrivée de renfort et de faire taire les canons allemands.

Pour la première fois, du moins pour les Français, une artillerie spéciale est massivement engagée.

L'artillerie spéciale, ce sont les chars blindés. Ils sont prévus pour évoluer où cela leur sera possible, c'est-à-dire à l'est et à l'ouest du Chemin des Dames dont les pentes leur sont impraticables. À l'est, du côté de Berry-au-Bac, se trouve le groupement Bossut avec ses 82 chars Schneider rattaché au 32^e corps de la V^e Armée. Le groupement Chaubès, équipé de 50 chars Saint-Chamond, est rattaché au 5^e corps d'armée. À l'ouest, du côté de Laffaux, il n'y a pas de chars pour accompagner l'assaut du 16 avril. En mai, le « groupement Lefèbvre », sera attaché au 37^e corps de la VI^e Armée.

Le rôle des chars est d'accompagner l'infanterie, de faire des brèches dans les réseaux de barbelés et d'éliminer les nids de mitrailleuses, bref de favoriser la progression des fantassins : c'est pour cela qu'ils ont été conçus. D'ailleurs, leur vitesse n'est guère supérieure à celle d'un fantassin marchant au pas et leur autonomie limitée leur interdit toute action de longue durée.

Le plan s'est particulièrement attaché à réduire les contraintes d'approvisionnement. L'Aisne coule au sud, parallèlement au Chemin des Dames, en vue directe des observatoires allemands. Pour éviter que l'arrivée des renforts, munitions, etc. ne soit tributaire des points de passage obligés sur cette rivière (idem pour les flux descendants, comme les blessés), d'innombrables ponts et passerelles supplé-

mentaires ont été construits en secret, ainsi qu'un vaste réseau de routes et de voies ferrées supplémentaires.

La défense allemande

La ligne Hindenburg est un vaste système de défenses et de fortifications. Il est construit par les forces armées allemandes pendant l'hiver 1916-1917. La ligne s'étend sur près de 160 km de Lens à Saint-Quentin puis jusqu'à l'Aisne, près de Soissons.

La décision de commencer la construction d'une telle ligne est prise par les généraux Paul Von Hindenburg et Erich Ludendorff à la suite de la bataille de la Somme. La ligne Hindenburg est construite en arrière d'une poche sur le front allemand (grossoyennement, un triangle rectangle Arras, Roye, Soissons). Ainsi, en se retirant jusqu'à ces fortifications, l'armée allemande raccourcit sa ligne de front. La longueur totale du front est réduite de 50 km permettant aux Allemands de libérer 13 divisions et de les mettre en réserve.

La retraite jusqu'à la ligne débute en février 1917. Le territoire entre le précédent front et la nouvelle ligne est dévasté par les Allemands qui emploient la tactique de la terre brûlée. Cette opération s'accompagne de la déportation, principalement vers les Ardennes, de la population civile demeurée en territoire occupé. Les fortifications comprennent des bunkers en béton armés de mitrailleuses, entourés de plusieurs lignes de fil barbelé, reliés entre eux par des tunnels pour déplacer les troupes, de profondes tranchées, des abris contre les obus et des postes de commandement. À un kilomètre en avant des fortifications, une ligne plus légère d'avant-postes doit ralentir et perturber l'avance ennemie.

« Tout ce système défensif, qui englobait de nombreux villages organisés, constituait une zone de 7 000 à 10 000 mètres de profondeur dont la puissance avait été développée par tous les moyens possibles, et qui mérite sa haute réputation. » Sir Douglas Haig Commandant en chef des forces britanniques en France (BEF).

> Bataille du Chemin des Dames



La nouvelle stratégie reposant sur l'utilisation massive de matériels modernes (artillerie, chars, avions).

... L'échec de l'offensive française sur le Chemin des Dames (16 Avril 1917)

03h30 : les hommes de première ligne se réveillent, se préparent et avancent jusqu'aux lignes ennemies.

06h00 : l'offensive est lancée, les hommes sautent les parapets et gagnent les premières lignes. L'assaut du côté français est donné le 16 avril à 6 heures du matin.

07h00 : selon le député Jean Ybarnégaray : « La bataille a été livrée à 6 heures, à 7 heures, elle est perdue ». Un peu partout sur le front, les hommes se rendent compte que l'avancée n'est pas aussi rapide que prévu. En effet les hommes qui se sont lancés à l'assaut, échouent contre des deuxième lignes très peu entamées par les bombardements. Ils sont de plus pris en enfilade par des nids de mitrailleuses cachés et sont même parfois pris à revers par des soldats allemands qui sortent des souterrains comme à Hurtebise. En effet le terrain est très favorable aux défenseurs : situation en surplomb, réseau de souterrains desservant carrières souterraines (les creutes) et abris bétonnés, alors que les assaillants ne pouvant pas se protéger, doivent grimper une pente souvent raide et progresser sur un sol très instable. Les pertes sont considérables parmi les troupes qui faisaient partie de la première vague d'assaut. Le soldat Paul Clerfeuille note ainsi dans son journal : « la première vague part, mais est fauchée aux deux tiers par les mitrailleuses ennemies qui sont dans des petits abris en ciment armé ». La 10^e division d'infanterie coloniale qui s'élance sur Hurtebise est aussi décimée : les pertes s'élèvent à 150 officiers et 5 000 soldats dont la moitié étaient des tirailleurs sénégalais.

09h00 : à l'est du Chemin des Dames, les chars d'assaut sont engagés dans le secteur de Berry-au-Bac, mais cette première intervention des chars dans l'armée fran-

çaise est un échec cuisant : sur 128 chars engagés, 57 sont détruits, 64 sont tombés en panne ou sont enlisés. En effet, ces chars sont lourds, lents (4 km/h) et restent souvent prisonniers d'un terrain marécageux. Ce sont donc des cibles faciles pour l'artillerie, d'autant plus que le réservoir d'essence placé sur le côté n'est pas protégé. Les pertes là aussi sont lourdes : 33 officiers et 147 soldats.

14h00 : premier communiqué officiel : « la lutte d'artillerie a pris un caractère de violence extrême pendant la nuit sur tout le front compris entre Soissons et Reims ». Il n'est pas encore question de l'offensive mobilisant plus d'un million d'hommes et qui a été lancée à 6 heures du matin. C'est que sur le terrain, la situation ne s'améliore pas. Il s'est mis à neiger et les soldats s'aperçoivent qu'ils ne progressent guère, que l'offensive est un échec. Le soldat Paul Clerfeuille écrit ainsi dans son journal : « Ordre nous est donné de creuser des trous individuels. Moi qui ai entendu parler du plan, je sais qu'à cette heure nous devrions déjà avoir passé Craonne et être dans la vallée de l'Ailette. Je dis aux camarades : « Ça ne va pas ! ». C'était vrai. [...] le plan d'attaque du général Nivelles est raté. »



Soldats français du 18^e régiment d'infanterie, côte 34 à Verdun, front d'hiver 1916.

En fin de journée, les gains de terrain sont minimes : les seules avancées véritables sont en fait réalisées en contrebas du plateau entre Soupir et Chivy ou plus à l'est dans le secteur de La Ville-aux-Bois et celui de Loivre au nord de Reims. Ailleurs, c'est-à-dire sur le plateau du Chemin des Dames entre Cerny-en-Laonnois et Craonne, les forces françaises ont été repoussées. Les pertes en revanche sont considérables. Selon J.F. Jagielski, les pertes s'élèvent à 134 000 hommes dont 30 000 tués pour la semaine du 16 au 25 avril.

Bien que le général Nivelles ait promis que l'offensive durerait 24 heures, 48 heures maximum, elle se poursuit durant des semaines.

La poursuite de l'offensive, du 16 avril au 20 avril 1917

Le 17 avril : à l'offensive sur le Chemin des Dames, s'ajoute une nouvelle attaque à l'est de Reims dans le secteur de Moronvilliers. Sur le Chemin des Dames, le fort de Condé et le village de Bray-en-Laonnois sont pris par les Français.

Le 18 avril : c'est maintenant au tour de la X^e armée, celle de réserve, de passer à l'attaque. Elle va engager le 9^e et le 18^e corps, sur la partie est du Chemin des Dames, entre Craonne et Hurtebise.

Le 20 avril : suspension provisoire de l'offensive.

Du 22 avril à fin juin, de l'offensive aux mutineries

Le 22 avril, il est décidé d'arrêter toute offensive massive au profit d'offensives partielles.

Le 29 avril : remaniement dans l'état-major. Le général Mangin est relevé de son commandement.

Le 30 avril : l'offensive reprend sur les Monts de Champagne.

Les chars sont engagés à Berry-au-Bac le 16 avril 1917.



Le 4 mai : le 18^e régiment d'infanterie se lance à l'attaque du village de Craonne à 18 h. Cette attaque surprend les Allemands, le rebord du plateau de Californie est pris.

Le 5 mai : le 18^e régiment d'infanterie attaque avec le 34^e régiment d'infanterie pour consolider les positions sur le plateau. Les Français réussissent à prendre pied sur le plateau mais ne peuvent déboucher sur l'Ailette. Les pertes s'élèvent autour de 800 hommes pour le 18^e régiment d'infanterie entre le 4 et le 8 mai et plus de 1 100 hommes pour le 34^e régiment d'infanterie. La X^e armée attaque les plateaux de Vaucclair et des Casemates. Le même jour, une offensive est lancée sur Laffaux par le 1^{er} Corps d'armée coloniale : les ruines du moulin sont prises.

Le 8 mai : nouvelle suspension de l'offensive.

Le 15 mai : Le général Pétain remplace Nivelle. Le gouvernement est au courant des premiers actes de désobéissances.

Du 20 mai à fin juin : le front est secoué par les mutineries qui affectent plus de 150 unités. Ces refus d'obéissance concernent des troupes au repos que l'on veut renvoyer à l'assaut.

Le 4 juin : à la demande du général Maistre, commandant de la VI^e armée, les offensives prévues en juin sont ajournées à cause des mutineries.

Seconde quinzaine de juin : une grande contre-offensive allemande est lancée à la suite des informations sur les mutineries.

La bataille des observatoires

Le 25 juin : la 164^e division d'infanterie s'empare de la Caverne du Dragon. C'est le début de la bataille des observatoires qui dure tout l'été. Il s'agit d'un ensemble d'opérations pour contrôler des points hauts du Chemin des Dames.



Le premier des combats aériens eu lieu au fort de La Pompelle à Reims.

La victoire de La Malmaison (24 octobre)

Le 24 octobre : une offensive, préparée par le général Pétain, est lancée sur le fort de la Malmaison qui contrôle l'accès sur la crête du Chemin des Dames. La préparation d'artillerie a été massive et parfaitement coordonnée. Quand les troupes des 11^e, 14^e et 21^e corps d'armée s'élancent, protégées par le feu roulant de l'artillerie, les défenses allemandes sont déjà bien atteintes. Les chars sont de nouveau utilisés mais, cette fois, ils sont plus légers, plus rapides et attaquent frontalement en protégeant les fantassins. La victoire française est nette : les Allemands comptent 8 000 tués, 30 000 blessés et 11 500 prisonniers. Cette victoire ne peut faire oublier le dramatique échec de la bataille du Chemin des Dames, mais elle consacre une nouvelle stratégie reposant sur l'utilisation massive de matériels modernes (artillerie, chars) concentrés sur un point précis du front. L'armée française conquiert ainsi des positions importantes, mais ne parvient pas à faire significativement bouger la ligne de front.

NDLR : ce récit est un court résumé de la bataille, retenu pour servir d'appui au dossier de cette revue. Nous invitons nos lec-

teurs à puiser dans une bibliographie très riche dont nous notons ici les sources retenues par Wikipédia pour appuyer son article.

Témoignages : Albert Bessières, *Le Chemin des Dames*, carnets d'un territorial, Bloud & Gay, 1918. Charles Delvert, *L'Erreur du 16 avril 1917*, Fourmier, 1920. Georges Gaudy, *Souvenirs d'un poilu du 57^e RI, le Chemin des Dames en feu*, Plon, 1921.

Ouvrages historiques : Pierre Miquel, *Le Chemin des Dames*, Perrin, 1997. René-Gustave Nobécourt, *Les Fantassins du Chemin des Dames*, Robert Laffont, 1965. Nicolas Offenstadt *Le Chemin des Dames de l'événement à la mémoire*, Paris, Stock, 2004. Yves Buffetaut, *Arras, Vimy et le Chemin des Dames, Les grandes offensives du printemps 1917*, Histoire & Collections, 1997. Louis-Étienne Mangin, *Le général Mangin. 1866-1925*, F. Sorlot-F. Lanore éd., 1986. H. Ruffin, A. Tudesq, *Notre Camarade Tommy. Offensives anglaises de janvier à juin 1917*, Hachette, 1917. G. Pedroncini, *Les Mutineries de 1917*, P.U.F., 1967.

Articles : A. Guignard, « Les Troupes noires pendant la guerre », *Revue des deux Mondes*, juin 1919. A. Bernède, « 16 avril 1917, les Français à l'Assaut du Chemin des Dames », *Revue 14-18*, n° 3, 2001. A. Bernède, « Berry-au-Bac, les Chars, le 16 avril 1917. Arme nouvelle ou Bouche-Trou ? », *Revue 14-18*, n° 4, 2001. A. Bernède, « De l'Enfer au Drame du Chemin des Dames (avril-mai 1917) », *Revue 14-18*, no 5, 2002. J. Compagnon, « La Chevauchée héroïque de Berry-au-Bac : le Chef d'Escadron Bossut (16 avril 1917) », *Revue historique des armées*, n° 2, 1984. G. Pedroncini, « Les Refus collectifs d'obéissance en 1917 », *Revue historique des armées*, 1967. ■



UNION FÉDÉRALE : LA DÉFENSE DU DROIT À RÉPARATION

> Le poids électoral des militaires passe par l'adhésion des combattants des OPEX aux associations

Par le Colonel (er) Dominique Lepine

L'Union fédérale des Associations françaises d'anciens combattants et victimes de guerre : qu'est-ce que c'est ? Quel rôle ? Dans les lignes qui suivent, je me propose de vous présenter brièvement cette association et d'expliquer pourquoi elle continue, aujourd'hui comme par le passé, d'assumer sa mission au service du monde combattant.

Un peu d'Histoire

Cette grande association du monde combattant est née, le 11 novembre 1917, de la volonté des combattants de la Première Guerre mondiale de se réunir dans une structure capable de faire valoir leurs droits. Les statuts furent déposés le 28 février 1918. C'est la plus ancienne association ne regroupant que des combattants. Dès l'origine, ses statuts en faisaient une association dite « multigénérationnelle », c'est à dire qu'elle accueille des adhérents de toutes les générations du feu. J'y reviendrai.

L'objectif unique et apolitique de l'Union fédérale est toujours identique à celui de sa création : la défense des droits des combattants, le droit à réparation considéré comme inaliénable. Il est indissociable de la Mémoire combattante dont l'association est particulièrement représentative. Le droit à réparation est né de la formule de Clemenceau qui, à propos des combattants de la guerre 14/18, affirmait : « Ils ont des droits sur nous ». Depuis plus d'un siècle maintenant, l'association œuvre pour que ce droit reste admis comme un devoir impératif de l'État qui conditionne la réparation due aux combattants et aux victimes de guerre.

Immédiatement après la Grande Guerre, ce devoir était parfaitement accepté de tous car il était indiscutable. En effet, il ne pouvait être question pour le quidam de le remettre en cause quand la France comptait plus de 6,5 millions d'anciens combattants dont plus d'un million de blessés. À elle seule, cette population représentait plus de la moitié du corps électoral de l'époque et disposait de plus de la moitié des députés, la Chambre était « bleue horizon ». Ce poids électoral du monde com-

battant qui faisait sa force n'a, en fait, guère varié jusque à l'époque proche de nous des « Trente glorieuses ». Les nouveaux conflits dans lesquels le contingent français était engagé, venaient renflouer les rangs combattants. Les modifications du corps électoral découlant du vote des femmes, de l'abaissement de la majorité ou tout simplement venant de l'évolution démographique n'entamaient pas vraiment le poids électoral du monde combattant.

Ce n'est qu'avec la disparition de la première génération du feu, « ceux de 14/18 », puis l'affaiblissement des effectifs de la deuxième génération du feu, « ceux de 39/45 » et maintenant leur disparition puis l'affaiblissement inéluctable des effectifs de la troisième génération, « Indochine et AFN », que le poids électoral du monde combattant et, avec lui, sa capacité d'action sur le politique est en forte régression. D'ici une dizaine d'années, à peine plus, il ne restera que les combattants de la quatrième génération du feu « les OPEX », c'est à dire nous maintenant.

La problématique

L'historique qui précède est clair, toute cette problématique a pour seule et unique cause la diminution des effectifs. Alors que les combattants représentaient plus de la moitié du corps électoral en 1918, en 2030, alors que le corps électoral comptera plus de 45 millions d'électeurs, les combattants seront à peine plus de 200.000, soit à peine 4 pour 1000.

C'est avec ce faible nombre, ce faible pouvoir, que nous allons devoir protéger nos droits. C'est dire la nécessité absolue que les OPEX intègrent toutes les rares associations de combattants encore existantes susceptibles de les accueillir : l'Union fédérale, l'Union nationale des combattants (née en 1918), la FNAME née en 1985 et l'ANOPEX née en 2011.

D'autres associations plus spécialisées et elles sont nombreuses comme les « Gueules cassées », « Blessés de guerre aux yeux et à la tête » accueillent bien évi-

demment les combattants. Il faut, à la vérité, dire que les Associations n'ont pas forcément laissé les portes grandes ouvertes aux OPEX, attitude liée à une forme d'ostracisme des anciens, ou bien alors, les plus jeunes n'ont pas toujours ressenti d'atomes crochus avec des associations souvent considérées être d'un autre temps. Il s'en suit aujourd'hui une forme de désintérêt et une désaffection du combattant de la quatrième génération pour le monde associatif dont l'Union fédérale.

Pourtant celui-ci est le seul capable de défendre efficacement ses Droits.

Les risques

Le droit à réparation n'est pas inscrit dans le marbre de la Constitution. Il a été élaboré par des décrets successifs qui ont permis à la fois de le faire progresser, de l'adapter à la société et de le faire vivre. Si les combattants n'y prennent garde, le politique, quel que soit ou quel que sera son bord, pourra remettre en cause ce droit. Cela a déjà failli être le cas il y a trois ans quand un rapport d'un sénateur faisait état des niches fiscales chez les anciens combattants.

Il est utile de préciser ici que les associations du monde combattant sont en liaison directe et constante avec le Ministère chargé du devoir de réparation : Ministère des Anciens Combattants ou Secrétariat d'État aux Anciens Combattants et qu'elles participent activement à la construction du budget concernant la réparation.

En période de difficultés économiques et d'endettement abyssal de l'État, si pour des raisons d'économie budgétaire, nous laissons ces « petites aides financières » disparaître parce que nous ne serons plus là pour les défendre : retraite mutualiste, retraite du combattant à partir de 65 ans (750 euros par an en fin 2017), demi-part fiscale à partir de 74 ans, il y a fort à parier que le reste de nos droits plus moraux que financiers passera également à la trappe. C'est cette éventualité qui serait dramatique pour anciens combattants des OPEX.

Pourquoi ?

Le combattant OPEX présente des particularités qui le rendent plus vulnérable.

Dans les lignes précédentes, je démontrai l'affaiblissement des effectifs du monde combattant. Bien entendu, nous ne pouvons que nous féliciter de l'absence d'une guerre impliquant une mobilisation générale, cela s'entend et personne ne peut, ne doit le regretter, certainement pas les combattants OPEX qui connaissent le prix à payer. Une première spécificité réside pourtant dans cet état de fait : la Nation n'est pas impactée aussi profondément, ce n'est plus la Nation en armes, l'opération extérieure ne concerne que peu de soldats et rares sont les familles françaises directement impliquées. Il s'en suit une forme de désintérêt que le politique, pourtant très concerné, affiche également.

L'ancien combattant OPEX est rare, sa dilution dans la population française est une faiblesse car elle rend la défense de ses droits moins évidente.

Une deuxième spécificité est une conséquence directe de la professionnalisation des armées. L'armée de conscription, aux effectifs que certains qualifiaient de pléthoriques, dispensait du service militaire les soutiens de famille même par temps de guerre. Le souci de les épargner était réel et parfaitement justifié. Il n'en est pas de même avec les engagés, le combattant en OPEX, quelle que puisse être sa situation de famille, est désigné pour partir en opérations, c'est évidemment normal. À l'époque de la conscription, pendant la guerre on pouvait entendre qu'une mère venait de perdre son enfant, aujourd'hui nous entendons, trop souvent : « Cette femme vient de perdre son mari en opérations, cela fait trois orphelins ! ». Car en fait, le combattant en OPEX, victime de son devoir, est à la fois un fils, un mari, un père, un frère, un ami.

L'impact de la guerre, des opérations, moins ressenti par l'ensemble de la population française est pourtant considérable sur les « familles OPEX », car plusieurs générations d'une même famille sont touchées simultanément. Si l'on ajoute à ce constat celui de la multiplication des absences liées aux nombreuses projections, extérieure comme intérieure, nous constatons une charge parfois excessive sur les familles.

C'est une fragilité particulière du combat-

tant d'aujourd'hui dont les conséquences sont encore actuellement difficilement mesurables.

Dans les lignes précédentes, je soulignais la faiblesse qu'impliquait une forme d'isolement dans la population. Il est un autre isolement du combattant actuel qui génère à son tour un autre type de vulnérabilité. Le combattant de 14/18, lorsqu'il sortait de sa tranchée pour aller à l'assaut, pouvait croire en sa chance et penser que la mauvaise balle ne serait pas pour lui. C'était un combat « collectif de masse ». Cette forme de combat a évolué avec le temps, de « collectif de masse » il est passé au niveau section. Celui-ci, dans lequel le combattant n'est pas isolé, a perduré très longtemps, il est encore enseigné. Mais le style d'engagement a aujourd'hui changé dans deux domaines. En premier, avec l'apparition d'une technologie des armes et des moyens de communication plus performante, le soldat d'aujourd'hui couvre et agit sur un espace sans commune mesure avec celui du « Poilu ». En second, l'ennemi n'est plus un ennemi conventionnel, il se diffuse et se fond dans la population et sur le terrain, parfois c'est un assassin, souvent il emploie le terrorisme. Le combat est devenu très individuel et le soldat est seul car, sur le terrain, il est déjà loin de son binôme. Le groupe de combat actuel patrouille sur plusieurs centaines de mètres alors que l'insécurité est palpable à chaque pas, qu'elle est visible dans chaque regard des membres d'une population souvent hostile lors d'une mission de « contrôle de population ». Le combattant d'aujourd'hui sait que la mauvaise balle ou le coup de poignard est pour lui.

La pression est terrible, souvent elle laisse ses traces psychologiques longtemps après la patrouille. C'est ici une nouvelle vulnérabilité.

Une dernière réside dans le type même des missions confiées à nos soldats où les conditions d'engagement comme certaines tâches sont éprouvantes.

Trop souvent, dans les missions dites de paix, le tir n'est autorisé qu'à posteriori. Il devient de la légitime défense. Ce ne sont pas des conditions d'engagement de guerre. Je n'épilouèrai par sur ce point, il mériterait un livre à lui seul. Ce que nous comprenons tous aisément, c'est que cette légitime défense, quand vous patrouillez

au sein d'une population très hostile et qui, pour le moins, cache les assassins, fait de vous une cible facile. Vous patrouillez et vous attendez le mauvais coup, dur pour les nerfs ! Que penser de certaines tâches confiées à nos soldats comme celle, ce fut le cas, d'exhumer les cadavres d'un charnier ? Ces tâches sont très loin du métier du soldat et sont particulièrement éprouvantes, pire avilissantes. Elles laissent des traces psychologiques sur celui qui les accomplit.

De ces nouvelles conditions d'engagement découle une vulnérabilité très spécifique du combattant des OPEX.

Ces quatre particularités du combattant des OPEX : rareté et dilution dans la population française, familles très impactées par le fait « guerre » et les absences, isolement sur le terrain et enfin, engagement contraignant, doivent être prises en compte dans le devoir de réparation de l'État à l'égard du combattant actuel, à l'égard de sa famille.

Comment pourrions-nous défendre notre droit, condition de ce devoir de l'État si notre voix n'est plus entendue parce que trop faible ?

Au final

Le commandement est conscient de tout cela. Il est dans son rôle quand il agit pour diminuer la charge opérationnelle par la demande de moyens humains supplémentaires, il est toujours dans son rôle quand il demande les moyens matériels afin que notre armée reste au meilleur niveau opérationnel, il est encore dans son rôle quand il écoute les femmes et les hommes dans les différents Conseils et qu'il agit en conséquence. Le droit à réparation, ce n'est pas son rôle. S'investir sur ce point pourrait même faire l'objet d'un reproche : celui d'un conflit d'intérêts.

La défense du droit à réparation, droit du combattant, revient aux associations. Celles-ci, comme l'Union fédérale qui détient une expérience centenaire dans ce domaine, ne continueront à pouvoir agir qu'à la condition essentielle d'être rejointes par les combattants des OPEX.

Notre adhésion d'aujourd'hui est la garantie de notre droit demain. ■

Colonel (er) Dominique Lepine
EMIA - Promotion Souvenir (1971/72)

> Algérie, l'histoire à l'endroit

Cet article n'engage que son auteur.

ancé sur le marché politique tel un nouveau smartphone, vous êtes, Monsieur Macron, un ignorant dont les propos concernant la colonisation sont doublement inadmissibles.

1) En premier lieu parce qu'ils furent tenus à Alger, devant ces rentiers de l'indépendance qui, pour tenter de cacher leurs échecs, leurs rapines et la mise en coupe réglée de leur pays, mettent sans cesse la France en accusation.

Certains qui, parmi votre auditoire, applaudissent à vos propos d'homme soumis (cf. Houellebecq), et devant lesquels vous vous comportâtes effectivement en dhimmi, sont en effet ceux qui, le 1^{er} novembre 2016, publièrent un communiqué exigeant que la France :

« (...) présente des excuses officielles au peuple algérien pour les crimes commis durant les 132 ans de colonisation et pour les crimes coloniaux perpétrés à l'encontre du peuple algérien afin de rappeler les affaires de la répression, de la torture, de l'exil, de l'extermination et de l'aliénation identitaire car l'histoire du colonialisme restera marquée par ses crimes de sang et ses pratiques inhumaines ».

Candidat à la présidence de la République française, vous avez donc donné votre caution à de telles exigences autant outrancières qu'insultantes. Ce faisant, vous vous êtes fait le complice des pressions et chantages que l'Algérie exerce à l'encontre de la France afin d'obtenir d'elle une augmentation du nombre des visas ou tel ou tel avantage diplomatique ou financier. En d'autres temps, vous auriez donc pu être poursuivi pour « Atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation ».

2) Ensuite parce que vos propos constituent non seulement un recul de l'état des connaissances, mais également le viol de ce consensus historique auquel étaient arrivés les historiens des deux rives de la Méditerranée. Or, par ignorance ou par misérable calcul électoraliste, vous les avez piétinés.

Au nom de quelle légitimité scientifique avez-vous d'ailleurs pu oser les tenir ? Avez-vous seulement entendu parler des travaux de Jacques Marseille, de ceux de Daniel Lefeuvre ou encore des miens ?

Oser parler de « crime contre l'humanité », maladroitement rectifié en « crime contre l'humain », au sujet de la colonisation revient en réalité à classer cette dernière au niveau des génocides du XX^e siècle, ce qui est proprement scandaleux. Sur ce terrain, vous voilà donc encore plus en pointe que Christiane Taubira,

ce qui n'est pas peu dire... Pierre Vidal-Naquet, pourtant militant de la décolonisation et « porteur de valises » assumé du FLN écrivait à ce sujet :

« Assimiler peu ou prou le système colonial à une anticipation du 3^e Reich est une entreprise idéologique frauduleuse, guère moins frelatée que l'identification, à Sétif, (...) de la répression coloniale aux fours crématoires d'Auschwitz et au nazisme (...). Ou alors, si les massacres coloniaux annoncent le nazisme, on ne voit pas pourquoi la répression sanglante de la révolte de Spartacus, ou encore la Saint-Barthélemy, ne l'auraient pas tout autant annoncé... En histoire, il est dangereux de tout mélanger. Un sottisier peut-il tenir lieu d'œuvre de réflexion ? (...) L'air du temps de la dénonciation médiatique (...), le contexte social, économique et politique actuel est encore fécond qui continuera à générer de telles tonitruances idéologiques à vocation surtout médiatique ». J'ajoute électoralistes.

Vous devriez pourtant savoir, Monsieur le candidat à la présidence de la République, qu'en créant l'Algérie, la France donna un nom à une ancienne colonie ottomane, traça ses frontières, unifia ses populations, y créa une administration et toutes ses infrastructures.

Ce faisant, y aurait-elle commis un « crime contre l'humanité » ou « contre l'humain » ? Les chiffres de l'accroissement de la population ne semblent pas l'indiquer puisqu'en 1830, la population musulmane de l'Algérie n'excédait pas 1 million d'habitants alors qu'en 1962 elle avait bondi à 12 millions.

Serait-ce donc en commettant des « crimes contre l'humanité » que la France, ses médecins et ses infirmiers soignèrent et vaccinèrent les populations et firent reculer la mortalité infantile ? Serait-ce parce qu'elle commettait des « crimes contre l'humain » que chaque année, à partir du lendemain du second conflit mondial, 250 000 naissances étaient comptabilisées en Algérie, soit un accroissement de 2,5 à 3% de la population, d'où un doublement tous les 25 ans ? A ce propos, relisons René Sédillot : « La colonisation française a poussé l'ingénuité - ou la maladresse - jusqu'à favoriser de son mieux les naissances : non seulement par le jeu des allocations familiales, mais aussi par la création d'établissements hospitaliers destinés à combattre la stérilité des femmes. Ainsi, les musulmanes, lorsqu'elles redoutaient d'être répudiées par leurs maris, faute de leur avoir donné des enfants, trouvaient en des centres

d'accueil dotés des moyens les plus modernes tout le secours nécessaire pour accéder à la dignité maternelle. (...) (L'histoire n'a pas de sens, Paris, 1965, page 71).

Enfin, puisque vos propos indécentes tenus à Alger obligent à faire des bilans comptables, voici, Monsieur le candidat à la présidence de la République, celui qui peut être fait au sujet de l'Algérie française : en 132 années de présence, la France créa l'Algérie, l'unifia, draina ses marécages, bonifia ses terres, équipa le pays, soigna et multiplia ses populations, lui offrit un Sahara qu'elle n'avait jamais possédé après y avoir découvert et mis en exploitation les sources d'énergie qui font aujourd'hui sa richesse. Comme je ne cesse de l'écrire depuis des années, en donnant l'indépendance à l'Algérie, la France y laissa 70.000 km de routes, 4300 km de voies ferrées, 4 ports équipés aux normes internationales, une douzaine d'aéroports principaux, des centaines d'ouvrages d'art (ponts, tunnels, viaducs, barrages etc.), des milliers de bâtiments administratifs, de casernes, de bâtiments officiels qui étaient propriété de l'Etat français ; 31 centrales hydroélectriques ou thermiques ; une centaine d'industries importantes dans les secteurs de la construction, de la métallurgie, de la cimenterie etc., des milliers d'écoles, d'instituts de formations, de lycées, d'universités. Dès l'année 1848, et alors que la conquête de l'Algérie était loin d'être achevée, 16 000 enfants en majorité musulmans étaient scolarisés. En 1937 ils étaient 104 748, en 1952 400 000 et en 1960 800 000 avec presque 17 000 classes, soit autant d'instituteurs dont les 2/3 étaient Français (Pierre Goinard, Algérie : l'œuvre française. Paris, 1986).

En 1962, il y avait en Algérie, un hôpital universitaire de 2000 lits à Alger, trois grands hôpitaux de chefs-lieux à Alger, Oran et Constantine, 14 hôpitaux spécialisés et 112 hôpitaux polyvalents, soit le chiffre exceptionnel d'un lit pour 300 habitants.

Tous ces équipements, toutes ces infrastructures, tous ces établissements ainsi que les personnels qui les faisaient fonctionner avaient été payés par la France et avec l'argent des Français.

Monsieur le candidat à la présidence de la République, je vous poste ce jour en RAR mon dernier livre « Algérie, l'histoire à l'endroit »[1], afin que vous puissiez mesurer l'abîme séparant la réalité historique de vos inacceptables propos. ■

Bernard Lugan

> L'Épaulette soutient le film « À JAMAIS FIDÈLE »

Réalisé par Cheyenne Caron

L'engagement... à la suite de notre AG, Cheyenne Caron nous fait part de son prochain long métrage en préparation... Comme nos camarades de l'ASAF, nous vous invitons à soutenir ce film.

Cheyenne Caron est une réalisatrice, scénariste et productrice française.

Elle est née le 22 mai 1976 à Valence dans la Drôme, de parents biologiques kabyles, elle est abandonnée à l'âge de trois mois, sans procédure, ce qui fait que sa famille d'accueil française et catholique ne peut l'adopter légalement qu'à ses vingt ans. Elle choisit son prénom en référence à son petit frère adoptif, un Indien du Guatemala. Sa famille d'accueil a adopté trois enfants en plus de deux enfants naturels.

Elle a réalisé plusieurs films, sélectionnés et primés dans de nombreux festivals nationaux et internationaux, dont :



Cheyenne Caron, réalisatrice, scénariste et productrice française.

> **LONG MÉTRAGE - EN PRÉPARATION - 2017**
(sortie prévue en septembre)

À JAMAIS FIDÈLE

Réalisation : Cheyenne Carron

Avec Laure Lochet, Nouamen Maamar, François Pouron

Genre Drame

Nationalité français

Le film qu'elle prépare actuellement montre l'engagement d'un officier, ancien de la guerre d'Indochine, qui poursuit le combat, malgré ses 90 ans, pour l'honneur des anciens soldats.

SUJET : David, 20 ans, habite chez ses parents ; brillants dans ses études et promu à une belle carrière, il accompagne pourtant ses amis, désabusés, dans leurs braquages. Un jour, une de leur victime s'avère être un ancien militaire

ayant vécu la guerre d'Indochine : Henri, dit le « Capitaine », qui à 90 ans continue de se battre pour l'honneur et la mémoire des anciens soldats. Fasciné et admiratif, David se rapproche peu à peu du vieil homme : de leur amitié naîtra sa nouvelle vocation...

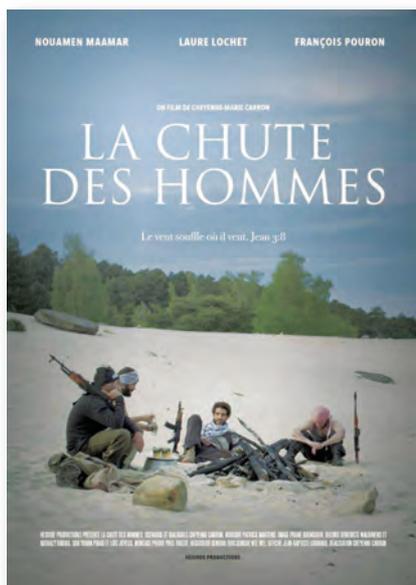
Ce film accompagne remarquablement le sens du service et du sacrifice propre aux militaires, ainsi que l'image d'une armée fidèle aux valeurs du courage et de la fraternité. Il plaira assurément à tous ceux qui ont vécu l'Indochine parce qu'ils y sont allés, mais aussi parce qu'ils se sont nourris des images et des récits de ceux-là.

Le film suivant traitera des « blessés de guerre » qui représentent, comme nous le savons, une vraie problématique pour les armées, la communauté militaire dont nos associations (projet partenariat SPT Entreprendre voire CPME).

Comme Cheyenne Carron produit des films avec de très modestes budgets (90-200 KE), elle est à la recherche de soutiens réseau et d'aides financières, même modestes, pour boucler le budget de ses projets et en assurer la promotion et la diffusion sur différents canaux (dont DVD).

L'ASAF a ouvert, pour sa part, une souscription sur son site et, nous relayons son action (site, blog, revue, relais de la souscription, article), en propre et avec d'autres associations. La communauté militaire, la complémentarité, la synergie doivent encourager une approche collective à une cause qui s'inscrit dans nos missions et dans nos valeurs communes. ■

La rédaction



LA CHUTE DES HOMMES en 2016, Lucie, jeune femme passionnée de parfumerie, fille d'un Français athée et d'une Russe orthodoxe, part pour un voyage d'études au Moyen-Orient. Elle est idéaliste, éprise d'aventure et désireuse de découvrir une nouvelle civilisation. Par amour pour sa femme et son fils, et afin de tenter de leur offrir un destin meilleur, Younes, son chauffeur de taxi, la livre à des membres de l'Etat islamique dès son arrivée. Lucie rencontre alors Abou, un Français qui n'a plus de repères, converti à l'islam et parti combattre dans les rangs de Daesh...

> Elle a aussi réalisé **PATRIES** en 2015, **L'APÔTRE** en 2014, **LA FILLE PUBLIQUE** en 2012.

> APPEL AUX DON

> **Le budget du film fait l'objet d'une souscription populaire. Pour soutenir ce film, avec L'Épaulette et avec l'ASAF faites un don de > 25 € à l'ASAF.**

> **Vous recevrez, à la sortie du film, un DVD personnalisé.**

> **Par chèque : ASAF, 18 rue Vézelay Paris 75008 ou par CB sur le site :**

www.asaf.fr (don).

> Pour rétablir une école qui instruit

Par Mme Geneviève Zehringer

Cet article n'engage que son auteur.

Je propose de bannir le mot « inéluctable » des jugements portés sur la dégradation de l'école. Le discours officiel qui, depuis plus de trente ans, emprunte volontairement, pour parler de l'école, son vocabulaire à la biologie, voire à la paléontologie (le « mammouth » cher au ministre Allègre), en arriverait à faire croire que ces mots ne représentent pas de simples métaphores, mais des termes appropriés pour parler de l'« évolution » de l'école. Lorsqu'en 1984, Francine Best annonçait la « Naissance d'une autre école », que voulait-elle faire croire ? En présence de réformes destructrices, n'aurions-nous d'autre choix que de nous poster sur le bord du chemin pour attendre d'y voir passer le convoi de l'école ? C'est en tout cas ce que tentent de faire croire tous ceux qui s'ingénient à détruire, à coup de réformes sciemment pratiquées, ce qui n'est pas un être vivant mais qui devrait continuer d'être reconnu comme une institution conçue, réalisée et entretenue pour la mise en œuvre durable du principe établi par le Préambule de 1946, repris dans la Constitution de 1958 : « L'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ». Dans une interview donnée le 8 mai 2015 à l'édition électronique de *Marianne*, l'historien Jean-Pierre Le Goff caractérise la réforme du collège comme « une sorte de paroxysme d'un processus de déculturation dont on a encore du mal à prendre la mesure ». Je crois plus juste de dénoncer, non pas un « processus », mais une « entreprise » formée et conduite délibérément. Je me permets de ne proposer ici que deux exemples de ces destructions délibérées.

Le premier exemple est celui du Latin et du Grec. Si les langues antiques disparaissent peu à peu de l'emploi du temps des élèves, ce n'est pas parce que le Latin et le Grec seraient « des coraux désertés par leurs habitants », selon une expression de Heinz Wissman, mais parce que des ministres en ont décidé ainsi : après Jules Ferry (1880), Edgar Faure (1969), Ségolène Royal (ministre déléguée auprès de Claude Allègre de 1997 à 2000), décidant que le Latin et le Grec seraient ôtés de la liste des disciplines susceptibles d'être notées au Brevet, les condamnant évidemment à leur disparition, confirmée par l'instauration des EPI -Enseignements Pratiques Interdisciplinaires- par Najat Vallaud-Belkacem en 2015. Le second exemple est celui, ici exposé schématiquement, des réformes entreprises pour la mise en place de l'« école du socle ». La « loi Billères » du 26 juillet 1957, prévoyait les dispositions relatives à la création d'une période de deux années (6^e et 5^e) correspondant à un enseignement moyen d'essais en vue de l'orientation. Ces deux années n'ont pas été retenues dans l'ordonnance du 6 janvier 1959 (Charles de Gaulle étant président du Conseil et Georges Pompidou son directeur du cabinet), mais seulement la prolongation de la scolarité à 16 ans. La définition d'un tronc commun, correspondant alors aux deux années de 6^e et de 5^e, ne présente pas les caractères d'un phénomène spontané, mais ceux d'une authentique entreprise politique de réforme. De 1949 à 1957, pour préparer le changement de fonction des deux premières années de l'enseignement secondaire, les gouvernements convoquent encore et encore la Commission Faral, puis le Comité Sarraïllh, puis une commission de

démocratisation, tandis que la presse, bien loin de favoriser le développement de la discussion sur le projet de loi, travaille à disqualifier les arguments qui lui sont défavorables. En 2005, les services du ministre de l'Éducation nationale, alors M. Fillon, intègrent au dossier de presse une fiche historique intitulée : « La riche histoire du socle commun », qui entend montrer la « lente maturation » de la notion de socle commun. Cette « riche histoire » est, en réalité, la longue liste des rapports officiels commandés à l'échelon gouvernemental afin de promouvoir ladite notion, dont la « maturation » n'avait par conséquent absolument rien de spontané (rapports de MM. Lesourne en 1987, Bourdieu et Gros en 1989, Bouchez en 1993, Luc Ferry en 1994, Fauroux en 1996, Thélot en 2004). La « concertation » organisée en 2012 par le ministre M. Peillon ne remet pas en cause le socle commun mais envisage seulement sa redéfinition. Ses organisateurs se flattent d'avoir pu « dégager, sous [je souligne : « sous »] l'inévitable et féconde diversité des opinions, un diagnostic partagé et des perspectives communes ». Ainsi la diversité de ces opinions aura été traitée comme matériau superficiel, et finalement déblayée afin de mettre au jour le supposé « constat », supposé « commun », requis pour fonder un supposé « consensus ». Supposé, car il n'y a pas de « diagnostic partagé ». Il n'y a sous ce nom qu'une opinion, et de plus une opinion minoritaire, et dans le corps enseignant et dans la nation tout entière.

Si le rétablissement d'une école qui instruit se présente aujourd'hui comme un devoir, c'est que le droit de s'instruire n'est plus garanti dans notre pays. Si les élèves de 6^e avaient encore entre les mains le manuel « L'Orient et la Grèce », c'est-à-dire le manuel d'histoire rédigé par Malet et Isaac suivant le programme de 1923 (en vigueur avec quelques allègements jusqu'en 1972), à la fin de leur année scolaire, quand ils auraient étudié les Égyptiens, les Chaldéens et les Assyriens, les Hébreux et les Phéniciens, puis les Perses avant les Grecs, ils auraient compris que les civilisations de l'Orient font partie de leur histoire. Ils sauraient que « les Égyptiens instruits croyaient que l'âme du mort quittait le tombeau et qu'elle devait comparaître devant le dieu Osiris » (page 54). Ils comprendraient que le professeur qui les instruit ainsi ne cherche pas à leur faire partager les croyances des « Égyptiens instruits », pas plus qu'à se renseigner sur leurs éventuelles croyances personnelles.

Le droit de s'instruire ne peut être garanti que par la loi, à condition qu'il s'agisse d'une loi prescriptive, qui rende l'instruction obligatoire et qui soit exécutée au nom de l'État ; une loi qui, la même pour tous, garantisse l'égalité d'accès au savoir, dans tout le territoire national, pour tous les élèves, où qu'ils grandissent ; une loi si bien appliquée qu'il ne soit pas nécessaire de « chercher un bon établissement » mais qu'il soit possible de confier son enfant à l'établissement gratuit le plus proche de son domicile, en étant assuré qu'aucun enseignement ne dérogera à un programme national assez précis -ce qui veut dire au moins dispensé suivant des disciplines, et non suivant des thèmes ou des centres d'intérêt choisis à l'échelon de l'établissement- sous le prétexte d'une adaptation aux conditions locales.

C'est par définition que l'école de la République, res publica, se doit de présenter une organisation et un fonctionnement parfaitement limpides pour tous, comme ils

l'étaient lorsque la loi du 28 mars 1882 sur l'instruction primaire obligatoire, disponible dans chaque mairie, enseignait en deux pages tout citoyen ou futur citoyen sur leurs droits et leurs devoirs en matière d'instruction.

Mais ce n'est plus le cas, dès lors que les gouvernements successifs ont fait le choix de promulguer des lois d'orientation, dont le principe même est de permettre à l'État de se décharger de sa responsabilité en matière d'Enseignement, en renvoyant au décret ce qui aurait dû rester du domaine de la loi : loi d'orientation Jospin de 1989, loi d'orientation Fillon de 2005, loi d'orientation Peillon de 2013, dont l'article 13 renvoie au décret la définition du socle commun (le contenu de la formation scolaire pourrait donc changer à chaque changement de gouvernement). Et comme le gouvernement n'a d'autre interlocuteur que le Conseil Supérieur (et non plus National) des Programmes, qu'après les diverses interventions de celui-ci, de multiples décrets renvoient à divers arrêtés, ceux-ci à des circulaires et notes de service, livrés à la créativité des rédacteurs anonymes du Ministère, il devient concrètement impossible aux citoyens de savoir ce qu'ils sont en droit d'attendre en matière d'enseignement. Aux deux pages de la loi Jules Ferry du 28 mars 1882, on voudra bien comparer les 2566 pages (avec un addendum de 12 pages) de l'édition 2017 du Code de l'Éducation.

La formation scolaire de l'élève est donc soumise aux aléas de la composition du milieu local, elle dépend de décisions prises à un échelon local, y compris en ce qui concerne le contenu de l'enseignement. Les acquis de l'élève sont énumérés comme le seraient les performances d'un objet ; mais il s'agit d'un objet qui « comprend » ; et l'on s'inquiète de constater que le savoir réfléchi et rationnel, qui nourrit les disciplines d'enseignement, ne soit jamais reconnu comme un bien de valeur absolue. Les rédacteurs de ces textes ont-ils perdu tout sens de l'Humain ?

Je souhaiterais, pour conclure, exprimer cette conviction, que la première condition pour rétablir l'élève dans sa dignité d'être humain, un être humain dont je suis convaincu qu'il sera toujours heureux de s'instruire en exerçant autant qu'il le peut son intelligence rationnelle, la première condition est d'en revenir au respect de ce principe constitutionnel simple et intangible : « l'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ». Cela fait certainement très longtemps que les êtres humains, pour survivre comme tels, ont dû contenir la prolifération de végétations foisonnantes. Il en va de même de la prolifération d'instructions pédagogiques, apparemment anarchiques, mais toutes nourries d'une même sève toxique pour l'être humain. Pour que la clarté d'un principe simple, honnête et rationnel, puisse de nouveau apparaître à tous, il faut défricher. Comme le proclame, dans le récit « Colline » de Giono, le personnage de Jaume, présenté comme le premier à reprendre pied dans la condition humaine : « Et si tu ne mets pas la bêche, et si tu ne mets pas la hache, si tu laisses, une fois, tomber l'acier de tes mains, la foule verte submerge tes pieds et tes murs ».

Geneviève Zehringer

Mme Zehringer a participé à la rédaction du dossier « Résilience et éducation » de notre revue n° 193. Président d'honneur de la Société des agrégés de l'Université, elle s'exprime ici à titre personnel et n'engage pas cette association.

> Infos administratives et sociales

D'après MM. L. Ourliac et D. Wattez



Avec l'aimable autorisation de la Confédération nationale des retraités militaires, des anciens militaires et de leurs conjoints

> **ERRATUM à l'article paru dans L'Épaulette N°196 du mois de mars 2017 en page 41 :**

L'ONACVG nous prie d'insérer le texte suivant :

« Il convient de rappeler que l'ADCS a été supprimée depuis le 1^{er} janvier 2015. Celle-ci était en effet dépourvue d'une base juridique solide. Ce dispositif était également inéquitable : d'une part, l'ADCS ne tenait pas compte de la réalité des charges pesant sur les veuves ou veufs, tandis que, d'autre part, elle excluait de son bénéfice des ressortissants parmi les plus démunis, dont les anciens combattants.

Partant de ces constats, l'ONACVG a mis en œuvre une refonte de sa politique d'action sociale. Celle-ci visait à remplacer l'ADCS par un dispositif d'aide, harmonisé et ouvert à l'ensemble de ressortissants de l'Office, dès lors qu'ils se trouvaient en situation de difficulté morale ou matérielle. Pour autant, les aides attribuées aux veuves ou veufs continuent d'être au cœur de cette démarche de politique sociale.

Cette démarche s'inscrit dans le principe selon lequel l'action sociale de l'ONACVG est par nature même subsidiaire et complémentaire des aides sociales d'État de droit commun ou d'autres institutions et n'a pas pour objet d'assurer un revenu stable à ses bénéficiaires. En revanche, elle permet d'accompagner les ressortissants les plus socialement vulnérables, en prenant en compte les situations particulières. Ce travail mené par les services départementaux de l'Office a parfois permis de mieux faire connaître aux ressortissants l'ensemble de leurs droits, y compris hors de la sphère de l'Office ».

> *Nous prions nos lecteurs de nous excuser. Nous avons fait paraître cet erratum sur le site de L'Épaulette le 21 mars, en espérant que vous êtes nombreux à le visiter et que personne n'a ainsi engagé des démarches inutiles.*

1) INFOS ADMINISTRATIVES ET SOCIALES

10) LE CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ ET VICTIMES DE GUERRE (CPMIVG)

Le Code des Pensions Militaires d'invalidité et Victimes de Guerre (CPMIVG) refondu à droit constant, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Ce code concerne l'ensemble des militaires et leurs conjoints ou partenaires survivants, les orphelins ou ascendants.

Il peut être consulté dans sa version officielle sur le site à l'adresse Internet suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/> dans la rubrique « les

codes en vigueur » ainsi que sur le site de la FNAM à l'adresse Internet suivante : <https://www.federation-magnot.com/>

> Tous les renseignements et formulaires nécessaires à la demande initiale de pension, à la révision d'une pension obtenue, à la réversion de la pension, à la pension d'ascendant... etc., sont en ligne sur le site du Secrétariat général pour l'administration (SGA) à l'adresse Internet suivante : www.defenae.gouv.fr/8ga dans la rubrique « le SGA à votre service » puis « monde combattant ».

11) DÉCRET N° 2017-17 DU 6 JANVIER 2017 modifiant le code des pensions civiles et militaires de retraite.

La réforme de la gestion des pensions civiles et militaires de retraite débutée en 2007 doit s'achever en 2020. Les comptes individuels de retraite, sur lesquels s'appuie cette réforme, doivent donc être fiabilisés d'ici à cette date, ce qui implique notamment que les employeurs soldent le stock des demandes de validation des services accomplis en qualité d'agents non titulaires dans le même délai. Ce stock restant important à ce jour, il convient d'en accélérer le traitement. À cette fin, le décret impartit un délai de six mois aux agents ayant demandé la validation de leurs services accomplis en qualité d'agents non titulaires pour répondre aux demandes de pièces complémentaires notifiées par l'administration, en vue de limiter la durée de la procédure de validation. Par ailleurs, le décret précise le rôle des employeurs en ce qui concerne les demandes de pension d'invalidité et la constitution des dossiers d'invalidité afférents à ces demandes, en cohérence avec les compétences du service des retraites de l'État qui se prononce sur ces demandes sur la base de ces dossiers avant de liquider, le cas échéant, les pensions d'invalidité au regard des comptes individuels de retraite. Références : le texte modifié par le présent décret concernant des fonctionnaires de l'État, des magistrats et les militaires peut être consulté, dans sa version issue de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

12) CONTENTIEUX DES PMI-VG

Nombreux sont les adhérents qui s'adressent à la CNRM pour manifester leur mécontentement face aux délais de traitement de leur requête par les juridictions compétentes, délais qu'ils jugent parfois abusifs et sollicitent (en vain) une intervention du siège afin d'accélérer le traitement de leur dossier. Il paraît utile de préciser que selon la juridiction saisie, la durée de la pro-

cédure est différente et doit tenir compte d'impondérables qui influent sur les délais de traitement dont un aperçu figure à la suite.

12a) - Données juridiques

Le contentieux des PMI-VG relève de la justice administrative car il s'agit de recours dirigés contre des décisions administratives, mais le ressort des juridictions des PMI-VG est calqué sur celui des juridictions judiciaires :

- TPMI (tribunal)
- CRPMI (Cour régionale)
- CE (Conseil d'État)

La procédure comme la composition des TPMI et CRPMI est fixée par des décrets, le CPMI-VG et quelques emprunts à la procédure civile.

Le pourvoi devant le Conseil d'État est introduit selon les règles du code de justice administrative.

Volume de travail :

- 1 000 nouvelles demandes par an
- 1 100 affaires traitées par les TRPMI
délais moyens : 22,5 mois
- CRPMI : 600 décisions par an
durée de traitement : 19,7 mois
- la procédure peut donc durer 42 mois

12b) - Les problèmes rencontrés

• Embouteillage de la sous-direction des pensions où les dossiers sont traités, semble-t-il, différemment selon qu'il s'agit de blessés nouveaux ou anciens. Probable accroissement de demandes dues aux victimes du terrorisme.

• Magistrats et greffiers trop peu nombreux. Instruction et transmission des dossiers laborieuses et erratiques. Surcharge des juridictions et recours aux magistrats honoraires.

• Délai de traitement excessif des dossiers (voir supra).

• Difficultés d'accès à la jurisprudence pour les professionnels du droit en raison du fait que les TPMI et les CRPMI relèvent du circuit judiciaire et le CE du circuit administratif de diffusion de cette jurisprudence. Les analyses de jurisprudence du Conseil d'État sont mises en ligne sous forme de compilations mensuelles ou bimensuelles destinées à figurer dans le Recueil Lebon. Elles peuvent être librement téléchargées et réutilisées par les professionnels du droit. Une diffusion publique sur Internet, notamment des arrêtés des CRPMI faciliterait le travail des professionnels du droit. On déplore la faible rémunération des experts et le montant de l'aide juridictionnelle octroyée aux avocats (voir page suivante). Il semble nécessaire que les demandeurs de PMI-VG souscrivent une assurance de protection juridique et aient recours aux conventions d'honoraires avec les avocats chargés de leurs dossiers.

Source : FNAM

> Infos administratives et sociales

D'après MM. L. Ourliac et D. Wattez

Avec l'aimable autorisation de la Confédération nationale des retraités militaires, des anciens militaires et de leurs conjoints



13) PENSION D'INVALIDITÉ - Cumul avec des revenus d'activité professionnelle.

13a) - Capacité de gain

La caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) peut à tout moment procéder à une expertise médicale pour évaluer la capacité de gain restant à l'intéressé.

Sans qu'il y ait nécessairement reprise d'une activité professionnelle, la pension peut être suspendue ou supprimée par la CPAM si la capacité de gain de l'assuré devient supérieure à 50%, c'est-à-dire si l'assuré peut se procurer dans une profession quelconque un salaire supérieur à 50% de la rémunération normale perçue par un travailleur valide.

Cette décision peut être contestée devant le tribunal du contentieux de l'incapacité.

13b) - Traitements, cours, stages pour le reclassement professionnel.

Pendant un traitement, des cours ou un stage, en vue d'un reclassement ou d'une rééducation professionnelle, une fraction de la pension, malgré la perception de revenus professionnels, peut être maintenue par la CPAM. Son montant peut atteindre 50%. Après la fin du traitement, des cours ou du stage et pendant au plus trois ans. La CPAM peut maintenir le versement de cette fraction.

13c) - Revenu professionnel

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2011 a instauré un régime unique de traitement du cumul d'une pension d'invalidité et d'un revenu professionnel, que celui-ci provienne d'une activité salariée ou non.

Ainsi, en cas de reprise d'une activité professionnelle salariée ou non, la pension est réduite ou suspendue si le total « pension d'invalidité + salaire ou gain » de l'intéressé excède, pendant deux trimestres consécutifs, le salaire trimestriel moyen (revalorisé) de la dernière année civile précédant l'arrêt de travail suivi d'invalidité. Lorsque la caisse constate que le cumul dépasse la limite autorisée, elle réduit le montant de chaque versement mensuel ultérieur à concurrence du dépassement constaté au cours du trimestre précédent. Cette décision peut être contestée devant le tribunal du contentieux de l'incapacité.

Le pensionné doit déclarer à la CPAM le salaire brut qu'il perçoit. Le salaire retenu pour la comparaison avec le plafond est celui effectivement perçu, augmenté des avantages susceptibles de donner lieu au versement de cotisations, tandis que le montant des gains tirés de l'activité non salariée retenu est le revenu professionnel entrant dans l'assiette des cotisations d'assurance maladie à hauteur de 125% de son montant.

Un contrôle trimestriel sur la base d'un questionnaire à renvoyer à la CPAM est instauré dans l'hypothèse

d'une activité salariale. Par ailleurs, est prévu un contrôle annuel des droits des titulaires d'une pension d'invalidité exerçant une activité non salariée.

Depuis le 1^{er} octobre 2016, les titulaires d'une pension d'invalidité (ou d'une rente d'invalidité) atteints d'une incapacité permanente de travail et exerçant une activité professionnelle, peuvent bénéficier de la prime d'activité, qui remplace depuis le 1^{er} janvier 2016 la prime pour l'emploi et le volet « activité » du RSA. La pension est désormais prise en compte en tant que revenu professionnel pour la détermination du droit à la prime d'activité.

Cette disposition est applicable sous réserve que les revenus professionnels mensuels du travailleur, hors prise en compte de la pension (ou rente), atteignent au moins vingt-neuf fois le salaire minimum de croissance horaire. À défaut, la pension continue d'être prise en compte comme prestation et est donc déduite en totalité du montant de la prime d'activité.

13d) - Chômage

Il n'y a pas de reprise d'activité si l'assuré est indemnisé par l'assurance chômage.

La pension d'invalidité de 1^{ère} catégorie se cumule avec l'allocation de chômage sans condition.

La pension d'invalidité de 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie se cumule avec l'allocation de chômage si les revenus issus de l'activité professionnelle prise en compte pour l'ouverture des droits au chômage se cumulaient avec la pension. À défaut, le montant de la pension est déduit de l'allocation de chômage.

Si le cumul excède pendant deux trimestres consécutifs, le salaire trimestriel moyen de la dernière année civile précédant l'arrêt de travail, le versement de la pension est suspendu en totalité ou en partie.

Source : *Mutuelle Santé de l'UNC - CAPAH.*

14) PENSION D'INVALIDITÉ - Régime général.

14a) Transformation en pension vieillesse.

À compter de l'âge légal de départ en retraite (premier jour du mois suivant cet âge), la pension d'invalidité est remplacée par une pension de vieillesse servie au titre de l'inaptitude au travail.

Le service de la pension d'invalidité est suspendu si l'assuré bénéficie d'une retraite anticipée pour handicap. Toutefois, la majoration pour tierce personne et l'allocation supplémentaire d'invalidité sont maintenues.

Le dispositif de retraite progressive n'est pas applicable dans le cadre de la substitution de la pension d'invalidité à l'âge légal de la retraite.

La pension substituée ne peut pas être inférieure au montant de l'allocation vieillesse des travailleurs salariés (AVTS).

Pour le calcul de la pension de vieillesse substituée, les

périodes d'attribution de la pension d'invalidité sont retenues pour déterminer la durée totale d'assurance. La pension de vieillesse substituée est calculée comme la pension d'un assuré reconnu inapte au travail, c'est-à-dire sur la base du taux plein, soit 50% du salaire annuel moyen, quelle que soit la durée d'assurance. Elle n'est pas d'un montant équivalent à celui de la pension d'invalidité.

Le titulaire d'une pension d'invalidité liquidée avant le 31 mai 1983 peut prétendre à l'âge légal de départ en retraite, à une pension vieillesse pour inaptitude qui ne peut être inférieure à la pension d'invalidité qui lui était versée.

14b) - Poursuite d'une activité professionnelle après l'âge légal de départ en retraite.

- Si l'assuré, invalide de première catégorie exerce une activité professionnelle, la transformation de sa pension d'invalidité en pension vieillesse au titre de l'inaptitude n'est concédée que si l'assuré en fait expressément la demande.

- L'assuré qui exerce une activité professionnelle et qui, à l'âge légal de départ en retraite, ne demande pas l'attribution de la pension de vieillesse substituée, continue de bénéficier de sa pension d'invalidité jusqu'à la cessation de son activité et au plus tard jusqu'à l'âge légal du droit à la retraite à taux plein. Ce dispositif permet de cumuler un revenu d'activité professionnelle avec une pension d'invalidité. En revanche, il ne permet plus d'obtenir une retraite progressive (circulaire CNAV du 23 décembre 2014).

Il doit justifier de son activité professionnelle : s'il est salarié, par une attestation de son employeur ; s'il est non-salarié, par une attestation d'affiliation à la caisse vieillesse dont il dépend.

La pension de retraite qui sera servie ultérieurement ne pourra être inférieure à celle qu'il aurait obtenue s'il avait fait liquider ses droits à l'âge légal de départ en retraite.

C'est à l'assuré d'effectuer sa demande de retraite.

Source : *Association Mutualité Défense - Activité CAPAH.*

15) LES CARTES D'INVALIDITÉ, DE PRIORITÉ ET DE RÉDUCTION SUR LES TRANSPORTS

Le décret n° 2016-1903 du 28 décembre 2016 codifiant des dispositions de la partie réglementaire du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMI-VG) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Diverses dispositions non codifiées jusqu'à présent



INFORMATIONS SOCIALES

sont désormais intégrées au code qui s'applique, entre autres, au régime des pensions militaires d'invalidité et des victimes civiles de guerre, aux droits à la pension (soins médicaux, appareillage, emplois réservés, cartes d'invalidité), à l'organisation et aux attributions de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre et de l'Institution nationale des invalides, au contentieux des pensions, etc.

Les cartes d'invalidité et de réduction sur les transports (articles L.251-1 et L.251-4 du CPMI-VG) sont délivrées par le directeur général de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

La carte attribuée aux invalides pensionnés pour un taux d'invalidité de 25% à 45% porte une simple barre bleue.

Celle attribuée aux invalides pensionnés pour un taux d'invalidité de 50% en plus, porte une simple barre rouge.

Celle attribuée à l'invalidité titulaire de la majoration pour tierce personne mentionnée à l'article L. 133-1 porte une double barre bleue.

Les mentions : « Besoin d'accompagnement-gratuité pour le guide », « Priorité station debout pénible » et « Cécité » mentionnées aux articles L.251-2 et L.251-3 du CPMI-VG sont apposées par les services de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Un arrêté du ministre chargé des anciens combattants et victimes de guerre détermine les conditions dans lesquelles la mention : « Priorité station debout pénible » est attribuée.

La carte d'invalidité des titulaires d'une pension d'au moins 85% ou d'un taux moindre mais assortie des allocations aux grands mutilés, porte une double barre rouge lorsque les affections pensionnées justifient la présence d'un accompagnateur lors de leurs déplacements.

Elle est attribuée après un examen médical destiné à apprécier la nécessité d'accompagnement mentionnée au premier alinéa.

La carte à double barre rouge ouvre droit à une réduction de 75% des tarifs de la SNCF y compris pour l'accompagnateur.

Un arrêté du ministre chargé des anciens combattants et victimes de guerre détermine les conditions dans lesquelles la carte est attribuée, sans examen médical, aux invalides atteints d'affection nommément désignées.

Les cartes d'invalidité sont délivrées pour une durée de 10 ans, à la demande des bénéficiaires d'une pension attribuée à titre définitif. Elles sont attribuées pour la durée de la pension pour les personnes en possession d'une pension temporaire d'invalidité.

Le silence gardé pendant deux mois par l'administration après le dépôt d'une demande de la carte de priorité avec mention « Priorité- station debout pénible » mentionnée à l'article L.251 -3 et de la carte spéciale de priorité mentionnée à l'article L.251-4 vaut décision de rejet.

Le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre peut être consulté dans sa rédaction actuelle, sur le site Légifrance à l'adresse Internet suivante : <http://www.legifrance.gouv.fr>

Source : FNAM - Commission des droits.

16) INFORMATION DES PENSIONNÉS AU TITRE DU CODE DES PMI-VG. – L'accord préalable en matière de grand appareillage et de fauteuils roulants.

Dans le cadre de la modernisation des procédures existantes et afin de répondre aux attentes des professionnels de santé en matière de dématérialisation, la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale, qui est l'intervenant pour les soins réduits et l'appareillage, propose aux fournisseurs d'appareillage un nouveau télé service destiné à faciliter leurs demandes d'accords préalables dans le domaine des dispositifs médicaux relevant du grand appareillage orthopédique (ortho-prothèses, podot-orthèses et prothèses oculaires) et des véhicules pour handicapés physiques...

Désormais, les professionnels de santé concernés peuvent réaliser leurs demandes d'accords préalables à la confection ou à la délivrance des dispositifs relevant du domaine précité, en faveur des bénéficiaires des articles L.115 (L.212 - 1 nouveau) ou L.128 (L.213 - 1 nouveau) du CPMI-VG, par voie électronique auprès de la CNMSS - Département Soins et Suivi du Blessé et du Pensionné (DSBP).

Pour réaliser cette opération, il leur suffit de se connecter sur le site Internet à l'adresse électronique suivante : www.cnms.fr / espace « professionnel de santé » / soins gratuits Art. L.115 | Demande d'accord préalable, puis d'établir la demande d'accord préalable en ligne, en renseignant le formulaire de contact.

La décision du service du contrôle médical du DSBP sera adressée par courriel au professionnel de santé, puis au pensionné par courrier.

Source : FNAM - Commission des droits.

17) AIDE JURIDIQUE

L'aide juridique comprend l'aide juridictionnelle, l'aide à l'accès au droit, l'aide à l'intervention d'un avocat et l'accès au défenseur des droits.

L'aide juridictionnelle peut être accordée pour saisir une juridiction civile, pénale ou administrative, en procédure d'audition des mineurs ou pour parvenir à une transaction avant d'introduire l'instance. Pour bénéficier de l'aide juridictionnelle, diverses conditions doivent être remplies, notamment ne pas dépasser un plafond de ressources, variant selon que l'aide est totale ou partielle.

Plafond de ressources au 13 janvier 2017 :

- aide juridictionnelle totale : 1 007 €/mois.
- aide partielle : 1 510 €/mois.
- majoration pour les deux premières personnes à charge : 181 €.
- majoration à partir de la troisième personne à charge : 114 €.

Sont exclues notamment des ressources, l'allocation de logement sociale ou familiale, l'APL, les prestations familiales, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

L'imprimé de demande et les pièces jointes doivent être adressés ou déposés au bureau d'aide juridictionnelle compétent ou au bureau du tribunal de grande instance du domicile du demandeur qui transmettra au bureau compétent.

La demande peut s'effectuer avant l'instance ou à tout moment de la procédure.

Si l'intéressé ne fournit pas les pièces nécessaires à l'appui de sa demande, le bureau peut lui enjoindre de fournir, dans un délai qu'il fixe et qui ne peut excéder deux mois à compter de la réception de la demande, tout document, même en original, ou tout renseignement permettant de vérifier les conditions d'admission à l'aide.

À défaut de production dans ce délai, la demande d'aide est caduque. Cette décision est non susceptible de recours.

Après examen de la demande et des ressources par le bureau, la décision est notifiée soit par lettre simple en cas d'admission à l'aide juridictionnelle totale, soit au moyen de tout dispositif permettant d'attester la date de réception dans les autres cas.

La juridiction doit être saisie dans l'année de la notification. Passé ce délai, l'admission à l'aide juridictionnelle n'est plus valable.

L'aide juridictionnelle est totale ou partielle en fonction des ressources du demandeur. Une procédure d'admission provisoire est possible.

La notification d'une décision de refus, d'accord d'une aide partielle ou de retrait de l'aide, doit indiquer les modalités selon lesquelles l'intéressé peut former un recours contre cette décision.

Un recours contre la décision peut être porté dans un délai de 15 jours à compter de la notification, accompagné des pièces nécessaires, devant le bureau ayant rendu la décision contestée.

18) MAJORATIONS POUR ENFANTS ET RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Le montant de votre retraite complémentaire peut être augmenté sous certaines conditions, lorsque vous avez des enfants.

Deux types de majorations pour enfants existent : la majoration pour enfant(s) à charge et la majoration pour enfants nés ou élevés.

Les enfants pris en compte sont les enfants dont vous êtes le parent, les enfants dont vous êtes le tuteur ou la tutrice et les enfants recueillis par vous pendant 9 ans et cela avant qu'ils aient atteint l'âge de 16 ans. Votre retraite est majorée lorsque vous avez un ou plusieurs enfants à charge au moment de votre départ à la retraite ou que vous avez eu ou élevé au moins trois enfants.

Vous ne pouvez cumuler les deux types de majorations : c'est la plus favorable qui s'applique.

Chacun des deux parents peut bénéficier d'une majoration pour enfants sur sa retraite.

Les majorations pour enfants sont attribuées sans contrepartie de cotisations. Elles sont calculées au moment de votre départ à la retraite.

Les droits ARRCO et AGIRC (*) obtenus tout au long de la carrière sont majorés de 5% pour chaque enfant à charge.

Les droits ARRCO et AGIRC obtenus à partir du 1^{er} janvier 2012 sont majorés de 10% pour trois enfants et plus. Les droits obtenus avant le 1^{er} janvier 2012 sont majorés selon les règles spécifiques à chaque régime pour les enfants nés ou élevés.

(*) Les majorations pour enfant(s) à charge ne s'appliquent pas aux retraites AGIRC prenant effet avant le 1^{er} janvier 2012.

> Dans la sérénité, anticiper son grand âge et celui de son conjoint : les mesures préventives pouvant être prises, dont le récent mandat de protection future.

Paris, le 9 mars 2017

La majorité des couples mariés le sont sous le régime de la communauté légale. S'il est de bonne précaution d'établir une donation au dernier vivant, c'est très nettement insuffisant.

En effet, nonobstant l'existence d'une donation au dernier vivant et en l'absence de dispositions testamentaires incontestables, au décès de l'un des deux conjoints les biens sont généralement répartis ainsi :

- biens de la communauté : usufruit de la totalité et pleine propriété de la moitié au conjoint survivant ; nue-propriété de la seconde moitié aux héritiers légaux¹ ;
- biens propres : totalité en pleine propriété aux héritiers légaux.

Il en résulte qu'en cas de désaccord familial, le conjoint survivant est insuffisamment protégé.

À titre d'exemple, alors que le conjoint survivant ne remplissant pas les conditions pour bénéficier de l'aide sociale, doit régler des frais conséquents en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), un seul des nus-propriétaires :

- garde le silence ;
- et/ou demande un placement du conjoint survivant sous sauvegarde de justice ;
- et/ou refuse de donner son accord à la vente d'un bien immobilier.

Très concrètement, un seul cohéritier légal est en capacité de bloquer une situation au détriment de la santé et du bien-être du conjoint survivant, pendant un délai qui peut être estimé à plusieurs années avant l'obtention d'une décision de justice définitive.

En l'état du droit positif, afin d'améliorer la situation matérielle et donc aussi morale du conjoint survivant, cinq précautions peuvent utilement être anticipées par le couple :

1. compte bancaire joint : par différence avec un compte personnel automatiquement bloqué à la date du décès en attendant l'ouverture de la succession (soit au minimum six mois), le compte joint continue à fonctionner, ce qui évite notamment d'éventuelles difficultés de trésorerie au conjoint survivant ;
2. capitaux décès hors succession légués explicitement au conjoint survivant² : i. e. mutuelles, assurances-vie, retraite mutualiste du combattant ;
3. changement de régime matrimonial : le passage à la communauté universelle fait que tous les biens sont désormais communs ; l'usufruit de la totalité et la pleine propriété de la moitié vont au conjoint survivant ; la nue-propriété de la seconde moitié va aux héritiers légaux ;
4. établissement de testaments notariés, pouvant réduire la part des héritiers légaux dans les limites fixées par la législation ;
5. établissement de mandats de protection future en la forme notariée.

Créé par la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs (JORF n° 56 du 7 mars 2007, texte n° 12), le mandat de protection future est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Ses dispositions sont régies par les articles 477 et suivants du code civil :

Code civil, art 477, Modifié par ORDONNANCE n°2015-1288 du 15 octobre 2015 - art. 13

En voici la définition sommaire donnée par la direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16670>

« Toute personne majeure ou mineure émancipée (mandant) ne faisant pas l'objet d'une mesure de tutelle ou d'une habilitation familiale peut désigner à l'avance une ou plusieurs personnes (mandataire) pour la représenter. Le jour où le mandant ne sera plus en état, physique ou mental, de pourvoir seul à ses intérêts, le mandataire pourra protéger les intérêts personnels et/ou patrimoniaux du mandant. Les parents peuvent aussi utiliser le mandat pour leur enfant souffrant de maladie ou de handicap.

Le mandat ne fait perdre ni droits ni capacité juridique au mandant. Il permet au mandataire d'agir à la place et au nom des intérêts du mandant. Si l'état du mandant le permet, le mandataire doit informer le mandant des actes qu'il diligente en son nom ou dans son intérêt.

L'objet du mandat peut porter :

- soit sur la personne du mandant ;
- soit sur tout ou partie du patrimoine du mandant ;
- soit sur les deux.

Le mandataire peut être :

- soit une personne physique (membre de la famille, proche, professionnel, etc.) choisie par le mandant ;
- soit une personne morale inscrite sur la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs. »

À titre d'exemple, chacun des conjoints peut utilement être le premier mandataire désigné par l'autre, avec pour les deux en second, une personne physique ou morale d'absolue confiance.

> Quelle que soit la solution d'anticipation souhaitée par le couple, la pire étant de ne rien décider dans le déni d'un futur malheureusement toujours possible, le conseil et l'action d'un notaire sont alors indispensables : <https://www.notaires.fr/fr> ■

Gilles Casalta
commissaire en chef de 2^e classe de
réserve des armées
DEA en Droit Université Paris II
Panthéon - Assas
SCA – EMIA – Centenaire – 81/82

1) Les héritiers légaux succèdent selon l'ordre suivant :

1. les enfants et leurs descendants (aucune distinction ne doit être faite entre les enfants, que leurs parents soient mariés ou non) ;
2. les parents, les frères et sœurs et les descendants de ces derniers ;
3. les ascendants autres que les parents ;
4. les collatéraux autres que les frères et sœurs et les descendants de ces derniers.

Chacune de ces 4 catégories constitue un ordre d'héritiers qui exclut les suivants. Ce sont les héritiers les plus proches en degré de parenté qui héritent et qui excluent les autres.

La règle de la représentation permet aux descendants d'un héritier déjà décédé de recueillir sa part d'héritage.

2) Capitaux décès : ne surtout pas se satisfaire de la clause-type.

... La majoration pour enfants nés ou élevés est plafonnée sous certaines conditions.

Lorsque vous partirez en retraite, il vous suffira de remplir la rubrique situation familiale sur l'imprimé « Demande de retraite complémentaire » et de joindre les justificatifs prévus. Renseignez-vous auprès de votre caisse de retraite, ou auprès d'un conseiller retraite en appelant le 0 820 200 189 (du lundi au vendredi de 8h30 à 18h - Service 0,09€ TTC/min + prix appel).

La majoration pour enfant(s) à charge est versée tant que l'enfant reste à charge et qu'il n'a pas atteint la limite d'âge prévue. La majoration pour enfants nés ou élevés est définitive.

Sous certaines conditions, les majorations pour enfants s'appliquent aux pensions de réversion ARRCO et AGIRC lorsque le défunt ou la défunte bénéficiait de majorations pour enfants ou aurait pu y prétendre.

Les enfants pris en compte sont les enfants nés et les enfants élevés.

✓ Les enfants considérés comme enfants nés sont les enfants dont la filiation est légalement établie vis-à-vis de vous, par l'effet de la loi, par la reconnaissance volontaire, par la possession d'état, par adoption ou que vous avez recueillis en ayant la qualité de tuteur.

✓ Les enfants considérés comme élevés sont ceux que vous avez recueillis, bien que n'ayant pas la qualité de tuteur. La prise en charge de leur éducation doit avoir duré au moins 9 ans avant qu'ils atteignent l'âge de 16 ans.

✓ Tout enfant pour lequel un acte de naissance est établi ou pour lequel un acte d'état-civil porte la mention d'enfant sans vie est pris en compte pour l'attribution des majorations pour enfants nés ou élevés.

> Les modalités d'attribution et de calcul sont assez complexes, la réversion est possible sous certaines conditions. Renseignez-vous auprès de votre caisse retraite ou en appelant le 0 820 200 189 (cf ci-dessus).

Pour établir un dossier, il vous faudra les justificatifs suivants :

- la photocopie de votre livret de famille ou, à défaut, la copie intégrale de l'acte de naissance de chaque enfant ou un extrait avec filiation ;
- pour les enfants dont vous êtes le tuteur : une copie intégrale de leur acte de naissance ou extrait avec filiation et la copie de la délibération du Conseil de famille ;
- pour les enfants élevés dont vous n'êtes ni le parent ni tuteur : des justificatifs particuliers vous seront demandés.

Si vous avez à charge un enfant de plus de 18 ans, vous joindrez en plus, en fonction de sa situation, la photocopie :

- du certificat de scolarité ou d'apprentissage ;
- de l'attestation d'inscription à Pôle Emploi avec une déclaration sur l'honneur de non indemnisation rédigée par vos soins ;
- du titre de pension ou de la carte d'invalidité ou de la notification de la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). ■

> EMIA 56^e promotion - Binômage et CAOME par l'E.O. Guillaume Degobert



Le Jeudi 16 mars avait lieu le binômage entre la promotion Général Saint-Hillier (ESM2) et la 56^{ème} promotion de l'EMIA. Cette étape est la première d'un parcours commun entre les officiers issus du concours externe et les officiers issus du recrutement

interne. En effet ces deux formations sortiront des Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan en même temps et se retrouveront ensemble dans leurs divisions d'applications et leurs affectations. Cette étape permet d'apporter la « fougue de la jeunesse » de la part des

Cyrard à « la sagesse de l'expérience » des Dolos. Cette cérémonie n'est pas sans rappeler la période entre 1947 et 1961 durant laquelle recrutements direct et interne étaient réunis pour former l'« École spéciale militaire interarmes » ■.



L'élan printanier, coloré et prometteur...



L'avancée printanière, grisée et rigoureuse...

Réunis dans une seule et même école de formation où se réfléchissent des esprits jumeaux.



DR 56 E PROMOTIONEMIA

Stage d'aguerrissement au Gabon CAOME

Du 31 mars au 15 avril 2017, les élèves officiers appartenant à la 2^e Brigade de l'EMIA, se sont attelés au stage d'aguerrissement outre-mer et de l'étranger en forêt Gabonaise (CAOME FOGA). Au programme 10 jours en forêt riches en efforts, en cohésion et en dépassement de soi. Au cours de ces jours passés en forêt, les stagiaires ont pu effectuer les pistes individuelle, groupe ou dans la mangrove. Ils ont également appris les bases de la vie en jungle, du déplacement et du combat dans ce milieu hostile.



DR 56 E PROMOTIONEMIA

> Promotion Vallette d'Osia Du 26 juin au 2 juillet 2017, rendez-vous au sommet de l'espoir

Dans l'esprit du relais de course à pied organisé l'an dernier par la promotion Nungesser au profit des blessés de l'armée de Terre, la promotion souhaite accompagner sur le toit de l'Europe cinq pupilles de la Nation (enfants de militaires morts en mission) et un des petits-enfants de leur parrain de promotion. Cette activité se déroulera entre la fin du mois de juin et le début du mois de juillet sur une grosse semaine. Elle sera encadrée par des guides de haute-montagne civils.

Ce projet généreux comme savent se montrer nos jeunes officiers a pour objectif de récolter des fonds afin de remettre lors du grand gala le 24 juin à Paris (Pré Catelan) un chèque à l'ONAC qui gère le soutien des pupilles de la Nation. Dans les traces de son parrain, le colonel Vallette d'Osia...

Au côté des plus grands comme le général Bigeard, et indissociable de la grande épopée des parachutistes. Engagé très jeune et formé à la rude école de la montagne, il incarne parfaitement le parcours de l'officier semi-direct ayant soif d'aventure et de commandement. Force de caractère exceptionnelle et détermination à toute épreuve ont fait de lui une source d'inspiration pour ses pairs. Fidèle tout au long de sa carrière à la devise de notre école « l'Honneur comme guide ».

...La promotion s'inspire de l'esprit de son parrain, conformément à sa devise familiale : « Honneur passe honneurs »...

...Et organise des cordées de cœur, déterminées et expérimentées, composées de 12 sous-lieutenants de la 55^e promotion de l'EMIA, en formation aux écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan (Bretagne), dont 6 originaires des troupes de montagne et une femme, 6 pupilles de la Nation, orphelins de guerre et des attentats et 6 guides de haute montagne. Les buts de cette expédition sont de permettre une aventure humaine entre pupilles de la Nation et officiers de l'armée française en par-



Plaquette Sommet de l'Espoir - EMIA - Mont Blanc 2017.

tageant les valeurs de la montagne telles que l'humilité, l'esprit de cordée et de cohésion, la camaraderie, la générosité, et aussi de faire rayonner l'école et la promotion en médiatisant fortement l'événement, et en restant dans les traces de notre Parrain.

L'expédition de 7 jours comprendra :

JOUR 1 : Point presse avant départ / Arrivée à l'EMHM de tous les participants.

JOUR 2 : Initiation au cramponnage sur la Mer de Glace.

JOUR 3 : Course de neige.

JOUR 4 : Course en altitude.

JOUR 5/6/7 : Ascension du MONT BLANC / Retour et point presse à l'issue.

VOULEZ-VOUS ÊTRE PARTENAIRE ?

L'Épaulette et la SNCF soutiennent cette action. Vous pouvez vous aussi participer à cette belle aventure en envoyant vos dons à la promotion Vallette d'Osia qui les reversera à l'ONAC. ■

> Contacts :

> SLT GINES, davidgines.ns@gmail.com (06 70 97 63 24).

> LCL CHEVALLIER, Directeur de la communication des ESCC : franck.chevallier@intradef.fr (06 30 55 09 85).

> Mme BONNARDET, Directrice de la communication Fondation de Saint-Cyr : severine.bonnardet@f-sc.org (06 65 24 10 16).



> Groupement 66 (Pyrénées-Orientales) Journée départementale annuelle 2017

Le 15 février, 20 adhérents, conjoints et invités se retrouvent au Domaine de Rombeau à Rivesaltes.

Nous accueillons le lieutenant-colonel Christophe Correa (IA, promotion Bataillon de Corée 1989-1991), délégué militaire départemental depuis juillet 2016 et adhérent de L'Épaulette, le général (2S) Pierre Pirson, délégué de la Saint-Cyrienne et le lieutenant-colonel (er) Marc Gervais, président de La Fraternelle Militaire, chacun pour les Pyrénées-Orientales, accompagnés de leur épouse.

Un sympathique buffet d'accueil permet de faire connaissance pour certains, de se retrouver pour d'autres.

Après lecture de l'ordre du jour rappelant le contexte de la signature du décret du 04 février 1881 par Monsieur Jules Grévy, président de la République, le président fait observer une minute de silence en mémoire des disparus de nos trois associations depuis notre journée du 18 février 2016, en y associant en premier lieu le colonel André Salvat, Compagnon de la Libération, dont les obsèques avaient été célébrées la veille en la cathédrale Saint-Jean de Perpignan.

À l'issue, il fait un tour d'horizon de la situation du groupement (effectifs, « santé » de certains adhérents, activités 2016, adresses courriel) puis passe la parole au colonel (er) Antoine Guerrero (IA, Promotion Général

Laurier 1978-1979), nouveau président du Centre Départemental de Mémoire. Celui-ci souligne le rôle pédagogique du Centre auprès des jeunes, sa visite étant ouverte aux élèves des établissements scolaires, son rôle auprès des étudiants en mettant à disposition des documents en vue de la recherche ou l'élaboration de thèses, la visite du Centre étant, par ailleurs, accessible aux groupes.

Après une présentation synthétique de la Journée Nationale du 04 février à Paris, le président laisse la parole au lieutenant-colonel Correa qui fait un tour d'horizon incluant l'actualité du Ministère de la Défense, du territorial et de la D.M.D.. Il souligne les actions en cours au profit des 24 Cadets de la Défense du cycle 2016-2017, qui adhèrent volontairement à un Code, et dont le programme comporte quatre dominantes pédagogiques : mémoire et patrimoine, activités physiques et sportives, civisme et citoyenneté, découverte des métiers de la défense.

Un apéritif chaleureux, un déjeuner succulent et l'exécution virile du chant de L'Épaulette concluent cette très agréable journée. ■

Colonel (H) Christian Talarie
CS- EMA – Capitaine Vergnaud – 1972-1974
Président du groupement des
Pyrénées-Orientales

> Visite d'un grand Ancien, au siège

Il est vrai que Vincennes se signale par son donjon et son mur d'enceinte, mais « siège de L'Épaulette » ne signifie pas s'armer pour une longue et difficile attente avant d'entrer. Tous nos membres sont évidemment plus que bienvenus au 2^e étage du bâtiment 24. Le sourire et la chaleur de l'accueil seront toujours au rendez-vous de ceux qui poussent notre porte.

Le commandant Jaron est un de ces fidèles anciens, qui, une fois sa carrière militaire arrivée au terme de son âge, ne s'est pas résigné à oublier le monde de l'aventure lié aux armées. Il a d'abord été notre secrétaire administratif. Certains s'en souviennent certainement, c'était hier, en 1977. Le général Alain Le Ray, alors président d'honneur de L'Épaulette, lui disait ceci en lui remettant l'Ordre National du Mérite : « Lorsque L'Épaulette, en 1977, eut à remplacer son précieux secrétaire administratif, le général Maréchal me dit qu'il avait sous la main un officier solide et familier des affaires comptables et de chancellerie [...] Jeune comptable des Ponts et Chaussées à Cayenne, vous êtes entré sous les drapeaux en Guyane en mai 1951 [...] vous avez servi comme chef de section en AEF puis en Afrique du Nord. Vous avez reçu l'épaulette de sous-lieutenant en 1967 (OAEA).

Le CDT Jaron a travaillé avec le général Lemattre et avec le général Molinier. En 1991, après 14 ans au service de notre association, il estimait ne pas en avoir fait assez, il intégrait donc l'ADO, en tant que délégué régional, qu'il ne quittera qu'en 2003. Evidemment, il est toujours présent à nos assemblées générales. Mais lorsqu'il passe au siège, un monde particulier de saveurs exotiques l'accompagne, car son plaisir n'est pas qu'à l'évocation de ce temps forcément merveilleux qui habite la jeunesse de chacun, il cuisine remarquablement des fruits de mer délicieusement épicés, précédés d'un punch.

C'est donc bien plus qu'une visite qu'il nous fait, il continue à s'occuper des petits jeunes que nous sommes (il est né en 1929), fidèle à cette merveilleuse tradition de l'ancien en appui des jeunes.

À travers le grand merci que ce petit mot transcrit, nous vous exprimons toute notre sincère amitié Mon commandant, et disons à tous nos camarades, n'hésitez pas à venir nous voir, c'est toujours un immense plaisir de vous recevoir. ■

Le CDT (H) Gérard Jaron, lors de sa visite au siège. ...



Notre groupement avait réuni conjoints et invités au Domaine de Rombeau à Rivesaltes.



> Groupement 87 (Haute-Vienne)



Judi 02 février 2017 dans les salons de réception de la préfecture de la Haute-Vienne, sous la présidence de M. Raphaël Le Méhauté, Préfet.

En référence à l'article écrit par le Général (2s) Vincent Leroi, Délégué général de Solidarité Défense, et édité dans le dernier numéro (195) de notre revue, le CCL Botella, président du groupement 87, nous adresse cet article du Col (R) Courtiaud.

Le jeudi 02 février 2017 dans les salons de réception de la préfecture de la Haute-Vienne, sous la présidence de Monsieur Raphaël Le Méhauté, Préfet, et en présence de très nombreuses autorités et personnalités, civiles et militaires, s'est déroulée la cérémonie des dessins de Noël pour nos soldats (campagne 2016).

2 communes, 3 écoles primaires,

5 classes et 114 enfants, comme leurs enseignants, ont été remerciés chaleureusement à la hauteur de leur talent et de leur engagement citoyen désintéressé en recevant des diplômes et de nombreux petits cadeaux, témoignages de notre reconnaissance.

Les soutiens, uniquement militaires cette année (baisse des budgets), regroupent la Cellule COM de l'OGZDS Sud-ouest, le CPMG à Limoges, le SDG à Limoges (nos camarades gendarmes sont à nos côtés), le CIRFA de Limoges, la DMD87 et la Marine (Bureau de fabrication des imprimés de la Marine).

Le montage et l'organisation sont réali-

sés par notre camarade le colonel (R) Lucien Courtiaud, membre de L'Épaulette, président de l'Association des Officiers et Cadres de Réserve de la Haute-Vienne (AOCR87), président régional - Région Limousin - de l'UNOR, DRA Limousin de l'ANRAT, et grâce au soutien familial des épouses des membres du bureau et de la cellule COM de l'AOCR87. Notons qu'une grève inopinée des cheminots n'aura pas permis à Madame Loïse Lanxade, Membre du Conseil d'Administration de Solidarité Défense, et à Monsieur Bertrand Dunoyer de Segonzac, Trésorier, de rejoindre Limoges et de partager ce moment émouvant.

L'Amiral Jacques Lanxade, ancien CEMA et fondateur de l'Association Solidarité Défense, nous a fait le grand Honneur de demander à l'AOCR87 de rejoindre les rangs de l'association. Ceci est devenu réalité depuis la campagne 2015.

La couverture médiatique était à la hauteur de l'événement : de FR3 à la presse écrite en passant par la radio France BLEU... ■

Colonel (R) Lucien Courtiaud, membre de L'Épaulette et président de l'AOCR87

> C'était Gandoët - Un chef chaleureux

À la lecture de notre dossier « Servir » de la revue N° 195, la question de l'obéissance opposée aux cas de conscience a rappelé au CBA Arsène Héné (OAEA/Trs), qui avait eu l'honneur de servir sous les ordres du général Gandoët, cette réaction, après un entretien avec le général De Gaulle.

« À l'honneur de la région, il n'y eut aucune bavure. Lorsque tout fut terminé, des grands chefs, et d'autres plus policiers, militaires ou civils, vinrent faire des enquêtes dans toute la région. De simples soldats furent interrogés. Gandoët reçut des félicitations de tous côtés pour les réponses faites par les uns ou les autres ».

Le 27 juin 1961, le général De Gaulle le convoque à Paris pour lui demander de lui parler du moral et des préoccupations des cadres sous ses ordres. Gandoët lui explique que ce moral n'est pas bon pour les raisons suivantes : la presse est très dure vis-à-vis des militaires ; des personnalités politiques prononcent des paroles choquantes pour les



1946, Directeur de l'Instruction à Coëtquidan. Ci-dessous, le jour de son adieu aux armes en 1961.



cadres d'active ; mais surtout les officiers estiment que leur honneur a été bafoué en Algérie. Sur ce dernier point, le général De Gaulle lui réplique que : « L'honneur des officiers en Algérie est sur le terrain, et de ce fait il est intact, car ils ont gagné la guerre. Pour le reste, c'est une affaire politique, et seul son honneur à lui est en jeu ». Et il

enchaine aussitôt en disant textuellement : « Ce que je fais en Algérie n'est pas ragoûtant, croyez-moi, mais je ne peux pas faire autrement et la solution que j'ai prise sera appliquée ». Et comme Gandoët s'exclame : « Mais nos amis pieds-noirs, nos fidèles harkis, nos anciens tirailleurs, que deviendront-ils ? » De Gaulle répond : « Ils seront sacri-

fiés... » et change de conversation. Or, cette conversation avait lieu à une époque où des officiers de la sécurité militaire multipliaient leurs perquisitions, jusque et y compris au P.C. même du général Gandoët. Deux de ses plus proches collaborateurs furent ainsi interrogés par... un spécialiste de l'appareil à détecter le mensonge. Bien que relâchés, ils furent rayés du tableau d'avancement.

Tout ceci déplut fort à Gandoët dont le nom était pourtant prononcé pour un commandement à Paris avec une cinquième étoile. Certes, c'était très beau, mais il ne pouvait pas accepter. Lui, officier de l'armée d'Afrique, souffrait trop à l'évocation de cette phrase sur ses anciens tirailleurs « sacrifiés » sur l'autel de la patrie française. Gandoët fit sa demande de mise à la retraite. À Paris, ses chefs et ses camarades lui demandèrent de ne pas faire de scandale autour de cette décision. Il lui fut proposé d'accepter d'être mis en congé de maladie jusqu'au 1^{er} février 1962. Il passerait ainsi automatiquement dans la deuxième section, le 2 février, date de sa soixantième année. Il décida de se conduire en sage et de quitter cette armée qu'il aimait profondément, qu'il avait servi depuis 1920, c'est-à-dire pendant 42 ans, et qui lui avait tout donné. » ■

**Extrait du livre « GANDOËT »
par le général S. Douceret**

AUX FUTURS RÉDACTEURS DE L'ÉPAULETTE

> Quelques consignes pratiques !

Adressez vos projets d'articles à L'Épaulette de préférence sous forme de fichiers informatique type Word, au format RTF (à : paul.moreaux@sfr.fr et à ; nicole.demengel@lepaulette.com). Il est demandé que les projets ne dépassent pas trois pages de la revue (soit 3000 signes/page) iconographie à ajouter. Adressez des illustrations, soit sous forme de tirages photos couleurs, soit sous forme de fichiers numériques, format jpeg, définition de 300 pixels/cm. L'envoi de textes et ou d'illustrations à L'Épaulette vaut acceptation par l'auteur de leur reproduction et de leur publication sans droits.

La rédaction

> Nous recommandons aux futurs rédacteurs de bien vouloir signer leurs articles, de compléter ceux-ci du nom de leur promotion, et de bien vouloir légèrer leurs photos (Nom, prénom, grade, fonction). Nous vous en remercions par avance. ■

> Activités du président de L'Épaulette



DR J-C MARTIN - L'ÉPAULETTE

Journée des présidents de Groupements et correspondants de formation et d'école - Vincennes.

AVRIL

mer 26 : Réunion du Bureau de L'Épaulette - Vincennes.

MAI

jeu 11 : Journée des présidents de Groupements et correspondants de formation et d'école - Vincennes.

mer 17 : Assemblée générale de l'ADO - Ecole militaire - Paris.

mar 23 : Assemblée générale GMPA - Paris.

mar 30 : Réunion CNE - Paris.

JUIN

mer 7 : AG du G2S - Ecole militaire - Paris.

ven 16 : Conseil d'administration de L'Épaulette - Vincennes.

JUILLET

jeu 6 : Conseil de perfectionnement de l'EMIA - Tours.

ven 21 : Ecoles de Saint-Cyr et Coëtquidan.

sam 22 : TRIOMPHE.

SEPTEMBRE

mer 27 : Réunion du Bureau de L'Épaulette - Vincennes. ■



DR J-C MARTIN - L'ÉPAULETTE

Notre président national, le GCA (2s) Hervé Giaume, s'adressant aux participants.

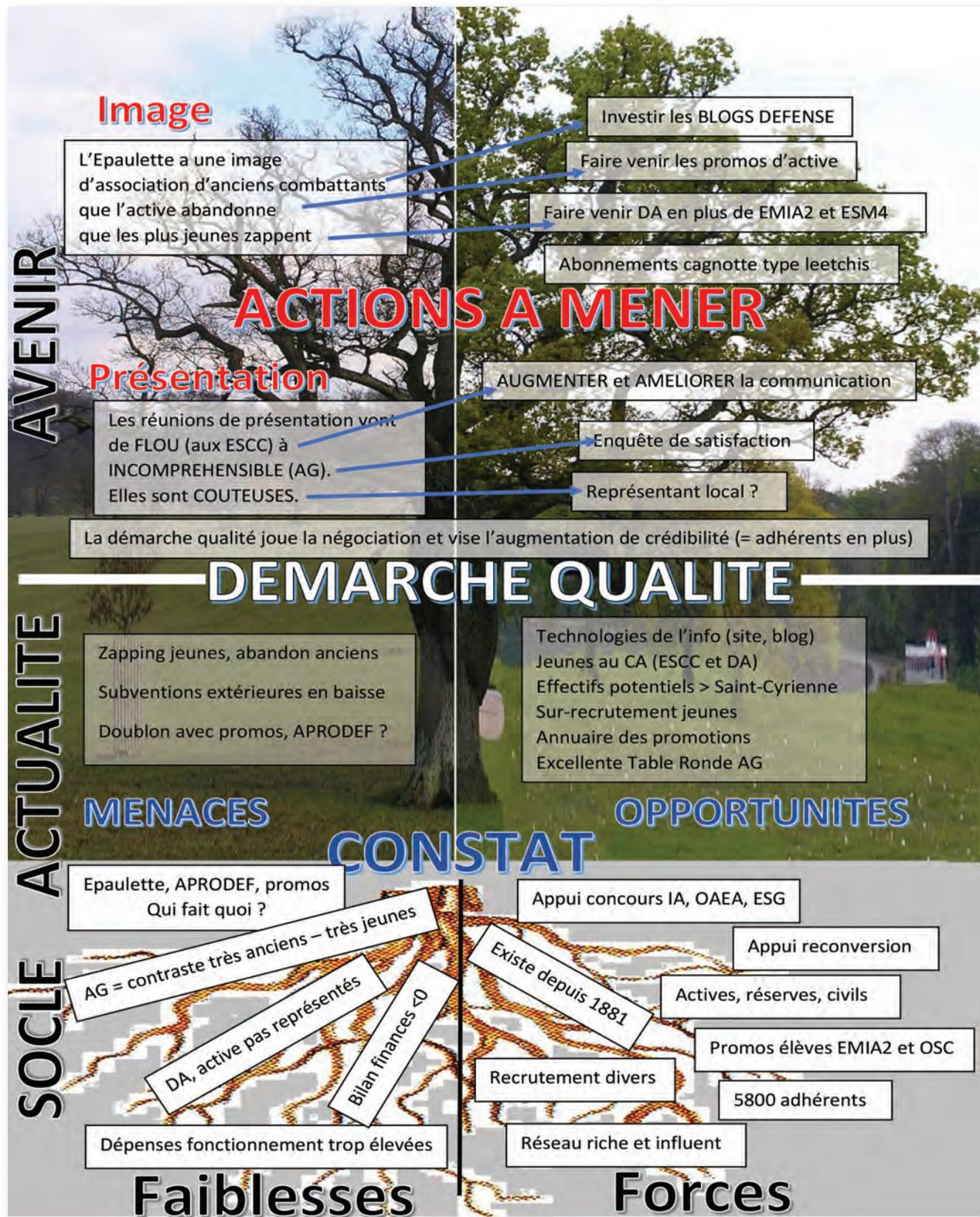


DR J-C MARTIN - L'ÉPAULETTE

Les ateliers de travail.

> Évaluation de l'AG 2017 de L'Épaulette Par le lieutenant Felber (promotion Nungesser)

Le lieutenant Felber a participé aux AG 2016 et 2017 de L'Épaulette. Il nous a proposé une évaluation courte mais suffisamment claire pour que nous puissions vous la restituer sous forme de graphique dynamique. Il se lit de bas en haut : forces et faiblesses du socle, menaces et opportunités actuelles (constat) séparées par la « démarche qualité » qui détermine les actions à mener en termes de présentation et d'image. Le quart supérieur droit constitue donc les propositions pour améliorer L'Épaulette.



Un réseau associatif au service des officiers

> Maréchal un jour

Vous trouverez les derniers conseils sur le blog du général (er) Jean-François Delochre : <http://marechalunjour.unblog.fr>



Avertissement : cet article ne constitue pas un aboutissement mais une discussion sur la bonne manière d'aider nos jeunes à préparer leurs concours. Le but est aussi de tâcher de faire valoir ceux qui s'engagent, souvent bénévolement et silencieusement



Préparer les concours

Le professeur de la Neuville (ESCC) disait dans un échange précédent que les « armées sans culture se dissolvent dans la guerre civile ». Il est évident que ce n'est pas le cas de notre armée, mais la culture ne vient pas sans travail ni sans aide et plus nos candidats aux concours seront cultivés, meilleur sera notre encadrement officiers de recrutement interne et donc meilleure notre armée.

Partant du rapport d'analyse de l'épreuve 2016 du général (2s) Dumont Saint Priest, nous avons cherché à savoir comment les candidats de la 27^e BIM réussissaient mieux que ceux des autres brigades. Le Lcl Dequenne, nous dit qu'il n'y a pas de miracle : une bonne préparation est une question de rigueur, la même que réclame la montagne.

Cherchant comment les moyens modernes pouvaient s'appliquer à notre ambition, nous avons demandé au commandant Faivre, auteur d'une étude et d'un article sur les MOOC (massive open online courses) de nous aider à faire passer ses idées. Ne rêvons pas, L'Épaulette va diffuser quelques adresses, stocker quelques annales et... Alerter.

Utilisant les compétences du général (er) Delochre depuis des années, nous lui avons demandé de présenter son organisation (blog « marechalunjour ») qui est un cours en ligne adapté précisément au domaine et aux élèves du concours « école de guerre » de nos différentes armées. C'est un recours aussi passionné et bénévole que rare, nous faisons appel à ceux qui se sentent redevables de ce qu'ils ont reçu, pour l'accompagner et le relayer.

Retenant enfin les conclusions du Lcl (H) Cubizolle, après 12 années de préparation des candidats OAEA/S, EMIA et majors, nous avons conclu que nous devons nous orienter vers un développement d'outils et de ressources numériques pour aider les préparateurs et les candidats. Le recours aux contrats privés semble désormais difficile, voire non recommandé au nom d'une certaine égalité des candidats.

Cette première partie d'une étude qui courra sur trois revues successives, présentera donc un constat et une alerte. Ultérieurement, nous nous demanderons si nous pouvons trouver dans nos rangs et dans nos écoles d'application des ressources en spécialistes et en contenu. Le but de L'Épaulette reste conforme à son idéal : « les

anciens en appui des jeunes », c'est donc aussi une incitation à s'engager pour ceux d'entre nous qui ont la disponibilité, le goût et les capacités d'aider nos jeunes à améliorer leur culture. ■

1) Concours de l'EMIA 2017

Rappel des conclusions général (2s) Dumont Saint Priest : « Il est à noter le grand nombre d'admissibles de certains régiments, souvent lié à leur très bonne préparation, en particulier des régiments de la 27^e BIM. A contrario, certains candidats semblent bien seuls pour préparer ».

Lcl Dequenne (EMIA promotion B RENS 27 BIM, administrateur de L'Épaulette)
Répond pour la brigade alpine.

En 2015, sur 20 candidats EMIA issus de la 27^e BIM, 8 ont intégré (40%). En 2016, sur 26 candidats, 17 ont intégré (65%). Si la réussite de 2015 apparaît déjà étonnante, celle de 2016 est encore plus exceptionnelle. Trois facteurs apparaissent déterminants dans cette réussite : la qualité du vivier, l'efficacité de la préparation, et la dynamique de réussite.

Après échange avec tous les acteurs concernés de la brigade, le premier facteur explicatif de réussite tient à la qualité du vivier des candidats. La grande majorité d'entre eux sont en effet des sous-officiers d'origine directe (EMHM ou ENSOA). Les autres sont des militaires du rang sélectionnés dans leurs corps pour leur potentiel avéré. Parmi les candidats qui ont réussi, 50% étaient d'origine EMHM en 2015 et 30% en 2016. Mais au prorata des candidats ayant tenté le concours, le pourcentage de ceux qui ont réussi parmi les sous-officiers de recrutement direct EMHM atteint en moyenne 80%.

Le ratio de candidature au recrutement direct des sous-officiers à Chamonix est plus élevé qu'à Saint-Maixent (avec 80 candidats pour 37 places). C'est un des indicateurs de la qualité de recrutement des EVSO (engagés volontaires sous-officiers) intégrés dans les SEM (sections d'éclaireurs de montagne). En outre, ils sont très vite habitués à un travail exigeant, à des méthodes rigoureuses, à une saine émulation pour atteindre des objectifs difficiles. Ce niveau est confirmé dès leur CME à Saint-Maixent puis en école ...

- d'application au CT1. Ils ont également un bagage scolaire moyen de Bac+2, et certains sont fils d'officiers ou de tradition militaire familiale, d'où une certaine ambition.

Le second facteur de réussite tient à la qualité de la préparation aux concours dispensée dans les corps de la brigade. Les méthodes et conseils utiles sont très vite transmis aux candidats, auxquels s'ajoutent la mise en place de périodes bloquées et entraînements oraux où l'on peut observer une forte implication de tous les acteurs de la chaîne de commandement. Compte tenu de la qualité du vivier, les candidats sont, d'une part, réceptifs aux formations et conseils transmis, progressent au fil des colles effectuées, et d'autre part, s'investissent dans leur préparation, notamment en suivant avec assiduité les cours du CNED.

Malgré le sur-engagement sur le TN en 2015 et les cycles de projection de la brigade lors des étés 2016 et 2017, les corps ont donc su individualiser les préparations des candidats tout en ménageant des périodes bloquées de préparation collective avec des entraînements aux colles.

Enfin, animés par un état d'esprit qui pousse les troupes de montagne à se dépasser pour atteindre les sommets, les candidats entretiennent une saine émulation qui les pousse au dépassement de soi. La dynamique de réussite d'une promotion porte en elle le terreau favorable à la réussite de la promotion suivante. Les candidats ayant réussi deviennent ainsi des modèles pour leurs camarades, leur ouvrant la trace comme à l'occasion d'une course en montagne.

Il ne faut pas écarter une part de chance et nous verrons bien si les résultats à venir s'inscriront dans la continuité de ceux de 2015 et 2016.

> Remarque sur le recours aux « contrats privés » tels qu'il se pratiquaient ces 15 dernières années.

Si l'intervention du Lcl Cubizolle a contribué à la préparation efficace de la 27e BIM, elle ne pouvait être reconduite pour diverses raisons, notamment contractuelles, mais aussi pour des raisons d'égalité de traitement des candidats. Les corps ont poursuivi les préparations sans ce soutien extérieur. ■

Lcl Dequenne

> Compléments du Lcl (H) Cubizolle

Pourquoi la 27 a bien réussi :

- parce que le COM 27 a permis la venue de ses candidats pour la préparation à l'écrit et que la majorité avait suivi les cours du Cned,
- parce que notre préparation est très complète et très ciblée sur tous les programmes,
- parce que les élèves ont vu la réussite de leurs camarades en 2015 et se sont bien investis dans leur préparation,

- parce que les unités les ont bien préparés dans les épreuves orales de spécialité, en complément de ma semaine de préparation en avril 2016...

Mais aussi parce que les élèves ont

fait du drill pour l'écrit (devoirs adressés à mon adresse civile entre les deux stages), ont bien accroché avec M Rignault en mathématiques, ont bien appliqué le jour J les méthodes enseignées et ont fait preuve d'un excellent esprit de gagnant car ils savaient qu'ils pouvaient faire confiance à leurs instructeurs....

Voilà pourquoi la 27 a réussi... ■

Lcl (H) Cubizolle

Nous verrons, dans le paragraphe 4 ci-après, que les régions terre étaient autrefois investies de la préparation des candidats et avaient un budget dédié. Il semble que désormais, les bases de défense n'ont pas cette possibilité. Nous n'avons pas fait d'analyse poussée, nous constatons simplement le changement.

2) Les MOOC

(massive open on line courses : cours en lignes ouverts à un grand nombre)

Le problème de la préparation des candidats aux concours vient de leur sur activité et de leur isolement. Il est souvent difficile de les regrouper pour leur donner des cours. Les solutions modernes, comme l'ordinateur et les cours en ligne semblent pouvoir palier ces difficultés. Le Cdt Faivre a étudié cette question et a conclu dans son étude, brièvement présentée dans un article sur le site du CDEC, que cette solution pouvait intéresser nos écoles d'application. Nous présentons ci-dessous un extrait de son article.

Article du Cdt Alain Faivre (EMIA, promotion Biancamaria 2001 – 2003), rédacteur EM ..., adhérent Épaulette) Cahiers de la pensée mili-Terre n° 45 - 4^{ème} Trimestre 2016.

> Extraits

S'imposant depuis peu comme un style populaire d'apprentissage en ligne, les MOOC pourraient faire évoluer l'offre de formation numérique que développe le « projet NEF » (numérisation de l'espace de formation). En restant conscient des forces comme des limites de ce nouveau modèle d'apprentissage, il serait intéressant d'envisager une adaptation réfléchie des MOOC aux méthodes de formation institutionnelles. Des MOOC s'intégrant dans une large gamme d'outils de formation à distance pourraient ainsi rendre d'éminents services, à condition toutefois qu'ils soient pilotés par d'indispensables formateurs.

Le principe d'un MOOC est simple : il s'agit d'un cours accessible en ligne pour une durée fixe de six à sept semaines, qui propose des vidéos, des exercices interactifs et des forums permettant aux élèves et aux enseignants d'échanger. Le MOOC que l'on peut trouver aujourd'hui sur Internet est dit « massif » car, comme son accès ne nécessite aucun prérequis, le nombre d'inscrits est potentiellement très important. Il est également « open », ce qui veut dire que l'inscription y est libre et ouverte à tous les publics. Il est enfin « online », c'est-à-dire que tous les cours et exercices sont disponibles en ligne.

Il existe une autre catégorie de MOOC dédiée à un groupe restreint et privé d'utilisateurs partageant un même espace de connais-



DR
Le groupe de la préparation des 24 candidats EMIA dont 21 ont été admissibles.

sance et de formation. Objectif prioritaire du projet «Au contact», l'employabilité du personnel de l'armée de Terre se traduit par « l'aptitude d'emblée à la mission ». Le projet NEF entend, à cet effet, gagner dans la durée la bataille des compétences. Il maintient pour cela une offre de services par le numérique, ayant pour but de garantir un socle de compétences comme une mise à jour réactive des connaissances. Ainsi, la NEF fournit d'ores et déjà, par le biais du portail numérique Form@t, un accès à la connaissance qui pourrait peu à peu intégrer des cours au format MOOC. Ces nouveaux outils pourraient en particulier concourir au maintien de compétences, à l'acquisition de pré requis, à la préparation aux concours et examens comme au continuum de la formation. Parfaitement adapté pour délivrer un enseignement de remise à niveau, un MOOC serait également l'outil idéal pour assimiler et évaluer des prérequis avant l'entrée en formation. En effet, les résultats obtenus aux évaluations d'un MOOC faciliteraient la sélection des candidats et la prévention des échecs, en particulier en amont de formations onéreuses.

Dans le cadre de la préparation aux concours et examens militaires, les cours et les devoirs corrigés par correspondance pourraient utilement être remplacés par des MOOC. Ceux-ci permettraient de consulter le cours, de réaliser les devoirs demandés et de mieux interagir avec un tuteur qui pourrait, par exemple, commenter son corrigé et guider son candidat avec plus de facilité.

Il est indispensable de pouvoir compter sur le soutien de formateurs dès lors que l'on ambitionne de proposer un parcours de formation en ligne. Le MOOC ne remplacerait pas le formateur, mais il élargirait son champ de compétences. Il étendrait ses fonctions de professeur à celles de guide et tuteur en modifiant sensiblement la nature de ses missions.

Si l'attractivité d'un MOOC peut éveiller un élan d'intérêt, celui-ci doit toutefois être entretenu par des interactions susceptibles de soutenir la motivation de l'utilisateur.

En effet, même pour un apprenant enthousiaste, l'usage d'un MOOC nécessite un maintien d'attention continu pouvant peu à peu conduire à une certaine lassitude.

L'écueil majeur des MOOC réside d'ailleurs dans le taux d'abandon, qui peut atteindre 95%. Si les espaces d'échanges proposés par le MOOC génèrent quelques interactions qui concourent à abaisser le sentiment d'isolement, ces échanges virtuels sur les forums ne remplacent pas pour autant les rapports humains directs tels que ceux qui peuvent s'établir au sein d'une classe. Le formateur aura donc pour rôle d'animer les forums de discussion, de répondre aux questions posées en ligne, mais également de conduire des séances complémentaires de classe virtuelle, au cours desquelles il sera possible de se voir et d'échanger en temps réel. La qualité de l'accompagnement se révèle être un facteur décisif de réussite. ■

Cdt Faivre - EMIA - Promotion Biancamaria (2001/03)

Suite à nos échanges, le Cdt Faivre accepte d'être le « correspondant MOOC » de L'Épaulette. Nous pouvons ouvrir une rubrique « ressources » sur notre site et y poster les documents intéressants les préparateurs et les candidats, y recenser les sites de préparation gratuits correspondant aux connaissances à acquérir par nos candidats. C'est ce que nous tenterons de mettre sur pied rapidement...Le Cdt Faivre nous alimentera mais il nous faudra l'appui des autres qui savent ou qui ont constitué des ressources (adresses, fiches, films, annales...)

Retenons deux idées du Cdt Faivre :

« Pour ce qui nous occupe, débiter par le recensement des liens préexistants sur le web me semble bien de nature à donner un premier coup de pouce aux candidats. Si on ne récupère pas sur votre site les ressources en elles-mêmes, mais uniquement les liens, ça ne devrait pas poser de difficultés. »



« La NEF fournit d'ores et déjà, par le biais du portail numérique Form@t, un accès à la connaissance qui pourrait peu à peu intégrer des cours au format MOOC. »

Communication du 28 mai 2016 (extrait) -

M. Jean-Yves Lauzier directeur général des écoles et lycées de l'armée de Terre, adjoint du DRH. La numérisation de la formation : une nécessité stratégique pour l'avenir.

« L'espace numérique de formation dans les écoles de l'armée de Terre, c'est dès à présent plus de deux mille cours disponibles, près de cinq mille inscrits sur les plateformes d'apprentissage ouvertes aux candidats en préparation d'examens et plus de quinze milles connexions mensuelles sur le portail dédié et qui regroupe l'ensemble des ressources numériques. »

Ni le rapport du GBR Saint Priest, ni les comptes rendus des Lcl Dequenne et Cubizolle ne font référence à la NEF.

3) Maréchal un jour

Depuis 4 ans, la revue rend compte régulièrement de la préparation des candidats à l'école de guerre, que conduit le général (er) Delochre. Son site est l'exemple d'un enseignement en ligne adapté à un objectif et à une population particuliers et restreints. C'est ce que nous recherchons pour les candidats à l'EMIA et aux OAEA/S.

Ici, nous ne nous intéresserons pas au contenu, mais au contenant.

Présentation de « marechalunjour » par le GBR (er) Jean-François Delochre (EMIA promotion président de L'Épaulette 2006 – 2012). Le blog marechalunjour.unblog.fr a été ouvert en mars 2013. Il vient de franchir le cap des 250 000 connexions. Bilan modeste par rapport à d'autres sites, mais il ne faut pas oublier qu'il s'adresse à une population réduite : celle des candidat(e)s au concours d'admission à l'École de guerre.

À l'origine, l'objectif était de compenser, par un échange plus direct entre correcteur et candidats, le fonctionnement trop processionnel de la Revue d'Études, organisme auquel j'appartenais à cette période.

Progressivement les besoins des « préparants » se sont précisés en même temps que la population des visiteurs s'est étendue au-delà des seuls « terriens » qui constituaient le vivier initial.

Que recherchaient et recherchent encore les candidats :

1. Une information méthodologique complétant ou précisant celle donnée par le préparateur officiel ;
2. Un soutien adapté aux contraintes professionnelles : il n'y a pas de date de remise des devoirs ni d'ordre de rédaction. Les candidats travaillent en fonction de leur disponibilité et de leurs besoins ;
3. Des sujets supplémentaires... et gratuits (!) complétant ...

... ceux du prestataire défense (RE hier, TSD aujourd'hui). Pour le cycle en cours, ce seront 7 devoirs avec corrigés-étalons qui auront été proposés aux préparants.

4. Un échange direct du type « hot line » (pardon !), sans formalisme -les seules règles étant la correction et l'absence d'anonymat (échange de CV imposé avant tout soutien) - et détaché de la chaîne de préparation officielle dont les candidats craignent toujours les interférences avec la voie commandement.

5. Une stimulation régulière des « décrocheurs » par des rappels « fermes mais fraternels » sur les échéances qui approchent ou les silences constatés.

6. ... et surtout une relation de « soldat à soldat » dans l'esprit des RH de commandement, sans paternalisme ni flagorneurie.

Nous sommes donc ici assez loin des préparations de type MOOC, car en ce qui concerne mon appui, je privilégie la qualité des relations avec les candidats pour, justement, casser la sécheresse des seuls échanges électroniques. Ces relations se poursuivent d'ailleurs avec certains candidats au-delà du concours et le suivi des vies professionnelle et familiale contribue largement à la gratification des efforts consentis.

Je suis convaincu qu'il faut apporter dans nos démarches un « supplément d'âme » par rapport aux autres processus existants. Ce qui doit guider nos projets c'est la volonté d'accompagner ces candidats, au départ assez anonymes, comme nous le faisons pour nos subordonnés directs lorsque nous étions encore dans l'active. ■

GBR (er) Jean-François Delochre

Le général Delochre va poursuivre son aide au profit des candidats à l'école de guerre et nous continuerons à publier ses conseils. Nous rappelons aux officiers concernés que le site « marechalunjour » est pour eux (et aussi pour ceux qui aident les candidats à se préparer) et qu'il suffit de se présenter sur le site pour obtenir cette aide. Quelques officiers visitent le site et ne franchissent pas le pas de l'inscription, ce qui est dommage. Retenons aussi que les candidats EMIA ne sont pas les plus nombreux à profiter de cette préparation efficace, par manque d'information? Par manque d'ambition? Ou parce que notre politique d'information est mal adaptée (voir l'analyse qualité de notre AG en p 46).

4) Préparation classique des OAEAS et EMIA

Par le Lcl (h) Cubizolle, Promotion Brosset (1973-1974) adhérent Epaulette, préparateur aux concours OAEA/S et EMIA. Extraits du rapport adressé à L'Épaulette (le rapport complet est sur le site de L'Épaulette).

« J'arrive au terme de douze années consacrées essentiellement à la préparation des candidats de l'ex-RTNE (en qualité d'ESR et de prestataire privé depuis 2015) et d'autres brigades (11^e BP, 27^e BIM, 9^e BIMA, en qualité de prestataire privé) aux concours internes. Le présent rapport a pour buts :

- De témoigner des résultats obtenus et d'apporter des enseignements.
- De délivrer des conseils pour les officiers-guide.

41) Déroulement

De 2005 à 2007, la préparation du centre de Metz-Thionville-Nancy-Bitche, financée par l'EM RTNE, était axée sur les majors. Une quinzaine de candidats ont été admis par an sur une vingtaine préparée.

À la demande des corps soutenus, 18 EMIA et 16 OAEA ont suivi une préparation à l'écrit (sans professeur de maths) en 2017. Les résultats 2008 de ces personnels m'ont incité à définir, à compter de 2008, une préparation « régionale ». J'ai donc proposé au GDI Caquelard, mon GAM, camarade de la Linares, une « usine à gaz » sur toute la région... Cette usine fonctionnera jusqu'au mois de février 2015, fin de mes dix années d'ESR.

2008-février 2015 Durant ces années, avec le colonel (Cr) Galy-Dejean, financés par esr par l'EM RTNE, nous avons imaginé, réalisé et conduit à Metz et à Sissonne, un cycle sur 20 semaines, groupant les préparations à l'écrit et à l'oral des ESP, EMIA/CTA et OAEA/ES. Je préparais les unités de Franche-Comté, FFA, Alsace et Lorraine, et le colonel (Cr) Galy-Dejean formait les personnels du Nord-Pas de Calais, Champagne-Ardenne et Bourgogne.

Les deux centres formés à Metz et Sissonne - Mourmelon (pour Col Galy-Dejean) fonctionnaient avec deux cadres de réserve du 40^e RT (Cne Clabaut et Adj Wax), professeurs de l'éducation nationale (maths et physique).

En parallèle, j'ai préparé en qualité de prestataire privé à compter de 2008 les candidats du triangle Carcassonne-Castres-Perpignan, ceux de la 9^e BIMA, ou de la 27^e BIM.

S'agissant de mes centres, les résultats sont prégnants avec 380 Adc admis au concours des majors ou ESP (une centaine est déjà officier rang), 198 OAEA/ES et 274 EMIA/CTA admis. Les taux de réussite varient de 75% pour les ESP à 60% pour les EMIA/CTA et OAEA/ES.

42) Enseignements

42.1) Pédagogiques : l'absence de professeurs (cadres de réserve et /ou cadres d'active) dans les domaines physique-chimie-sciences économiques a été pénalisante. Même l'emploi partiel de polytechniciens dans certaines unités pour les maths ne remplace pas un professeur.

Les conséquences sont immédiates : tout candidat uniquement bachelier en S ou ES est concurrencé par les « anciens des classes prépa » qui avec leur niveau BAC+2 « font le trou » dès l'écrit. De plus, la population du concours ES est très hétérogène, regroupant des bacs PRO, STI, STL, G, ou des candidats faibles en LV2. Ces candidats font partie des 30% éliminés dès l'écrit en sciences éco. J'ai donc à Metz pendant plusieurs années, utilisé le Ltn (Cr) Douvier pour les cours de sciences économiques.

Ce constat m'a amené à « embaucher » M. Rignault, ami de 40 ans, retraité, qui forme depuis trois ans à mes côtés, les EMIA et OAEA en mathématiques. Cette décision m'a permis de « rentrer » à la 55^e et à la 56^e promotions, la moitié des admis aux concours sciences et sciences économiques...

42.2) Isolement des candidats : Cet isolement concerne surtout les candidats des unités des directions et des services (DIRCAT, DIRMAT, DPSD, BSN, CTAC, DIRGENIE, GSBDD, BDD, ASA, HIA) qui sont inscrits aux concours les plus sélectifs (EMCTA, OAES). Tous ces personnels ont profité du centre de Metz et sont retombés en 2014 dans l'anonymat, lorsque le CFT a décidé de ne plus

employer de cadres de réserve pour préparer les personnels d'active aux concours internes.

42.3) Décentralisation : Il faut créer au niveau des BDD ou des zones de défense (ex-RT) des centres de préparation animés par un jeune retraité très motivé. C'est aujourd'hui, avec l'externalisation (cours capitole) et les conventions privées, la seule solution pour réussir.

42.4) « Mâcher le travail » : Même si le CNED ou la revue d'études permettent à ceux et à celles qui n'ont pas « décroché » des études pendant les 5-10 années avant les concours EMIA ou OAEA de se remettre à niveau, il n'empêche que la majorité des candidats (cf résultats concours blancs de septembre pour les EMIA) n'arrive pas à suivre en raison d'un emploi du temps démentiel, et d'un manque de soutien. Le candidat « perd l'envie », celle de Johnny, dont je parlais en 2013 dans mon article « tout est possible ».

Fort de ce constat « incontournable », j'ai donc mâché le travail et les révisions pour mes élèves, en leur donnant des méthodes, des plans tout faits (histoire-géographie-sciences économiques, français, exposés pour l'oral, etc.), des savoir-faire, des vidéos explicatives de « net prof » (cours de maths, physique et sciences économiques), des fiches de synthèse personnelles, un « fond de sac » des problèmes de société constamment actualisé, un dossier « dessous des cartes » et « histoire de comprendre » sur toute l'histoire contemporaine, l'actualité et le futur...

Bref, la conduite d'un centre ne se limite pas à la diffusion de connaissances et au corrigé des devoirs réalisés par les élèves. Elle nécessite un engagement personnel, une remise en question permanente pour améliorer son action et coller à l'actualité, une communication permanente avec les BOI soutenus, et avec les candidats.

43) Conseils pour les officiers-guides :

Le rythme très élevé des unités pose un problème de suivi des candidats aux concours internes. Les officiers-guide désignés, appartenant souvent aux BOI sont des « arlésiennes » peu disponibles entre les OPEX, MCD, SENTINELLE, FORMATION, et autres missions. Ce constat n'est pas péjoratif mais il souligne l'isolement des élèves. Malgré la lettre du GBR Sanmarty en février 2013, les officiers guides ont du mal à assurer leur mission. Voici quelques fruits de douze années de formateur...

43.1) Concours OAEA-ES :

Ces concours deviennent très sélectifs en raison du nombre de places offertes. Il convient donc de « peaufiner » au maximum la préparation aux épreuves écrites. Chaque épreuve ayant le même coefficient (10), il convient de ne pas faire « d'impasse ».

Voir sur le site de L'Épaulette les conseils pratiques relatifs à la dissertation, les mathématiques, le résumé de texte et le test d'anglais.

43.2) Concours EMIA- COSAT :

Même si les inscriptions à ce concours sont libres, le nombre de places offertes oblige le BOI, le DRH et l'officier-guide à bien orienter et sélectionner, avec les CDU, les candidats potentiels et à leur fournir tous les moyens pour leur préparation en plus des deux PED du CNED. Il faut impérativement dans les unités une chaîne « de compréhension » qui part du CDS et passe par le PSO, le CDU, l'OG, le CBOI et le CDC.

Voir sur le site de L'Épaulette les conseils pratiques relatifs aux

concours science, science économique, lettres et aux épreuves communes d'anglais et de français (note de synthèse).

**Le Lcl (H) Alain Cubizolle
préparateur des candidats
aux concours OAEA/S et EMIA.**



Épilogue

Pour conclure, ces douze années passées au service de mes jeunes camarades, ont été réalisées grâce à la passion et l'envie. Ces deux mots clefs doivent conduire ceux qui veulent se lancer dans cette belle aventure demandée par les candidats aujourd'hui. Les candidats veulent qu'on leur « donne l'envie » et n'écoutez plus des phrases du type : « de mon temps, je me suis débrouillé tout seul » même si cela est en partie vrai depuis le début du 21^e siècle. Il y a donc un besoin de formation à faire perdurer, complémentaire ou non au CNED, centralisée ou décentralisée en ex-RT.. avec des ORSEM, des prestataires privés ou des ESR....SEUL LE RESULTAT DOIT COMMANDER L'ACTION. » ■

Lcl (H) Cubizolle

Les fiches conseils du Lcl (H) Cubizolle seront disponibles sur le site de L'Épaulette rapidement. Mais même si l'ordinateur est un outil puissant, il ne remplace pas l'instructeur, qu'il se trouve derrière l'écran ou devant les élèves. Notons ici que le dispositif de préparation des candidats, autrefois organisé par les RT, disparaît car les bases de défense n'identifient pas le besoin en termes de ressources à affecter. Sans préparation, les concours favorisent ceux qui ont quitté l'école depuis peu, les chances ne sont alors absolument pas égales pour tous. Par ailleurs, le niveau de sélection baissera de même que la culture de nos armées, ce qui est évidemment nuisible à leur qualité.

La revue L'Épaulette fera donc évoluer sa rubrique « maréchal un jour », pour rendre compte de notre capacité à aider nos jeunes camarades mais aussi ceux qui s'engagent à les aider. Le site mettra bientôt en ligne une aide faite de ressources et d'adresses. Nous nous pencherons aussi sur les conditions de réalisation des « contrats privés », en suivant les progrès de la préparation des candidats via les MOOC et autres aides en ligne. En effet, il ne faut pas que l'accès facile à des sites de formation, nous conduise à abandonner les candidats à eux-mêmes. Ce serait renier ce que nous sommes et ce que nous avons reçu.

Tous ceux que cette entreprise intéresse sont les bienvenus, notamment, ceux de nos camarades qui, par leur fonction dans nos écoles, sont bien placés pour enrichir notre connaissance des sites et bases accessibles à tous ou d'accès restreint (les annales des épreuves EMIA et OAEA/S sont sur le site de la DRHAT, mais pas accessibles par l'internet ouvert. ■

> Retrouvez d'autres informations sur le site :

www.lepaulette.net/wp

> Retrouvez d'autres informations sur le blog :

<http://marechalunjour.unblog.fr>

> D'aide de camp à THEMIS : le parcours du colonel Peer de Jong

Interview du colonel (ER) Peer de Jong – qui vient de publier « Vous n'oublierez rien, Colonel », souvenirs d'un aide de camp des présidents Mitterrand et Chirac (lire la bibliographie en page 59).

Peer de Jong est colonel (er) des Troupes de Marine. Issu de la promotion de l'EMIA « Capitaine Cardonne » (1975-76), il a servi en unités opérationnelles avant de rejoindre la 103^e promotion de l'école supérieure de guerre. Après avoir dirigé le bureau opération-instruction du 3^e régiment d'infanterie de marine à Vannes, il rejoint l'état-major particulier du président de la République (1994-97). Il prend le commandement du 3^e Rima en 1997. Professeur à l'école de guerre à Paris en 1999, il quitte l'institution militaire en 2000 à 47 ans et rejoint une société privée comme vice-président Asie. Présent en Extrême-Orient pendant huit ans, il revient en France pour développer SGF, société de services aux Etats africains. Co-fondateur et senior vice-président de la société Themis en 2015, il œuvre à la création d'instituts de formation sur le continent africain. Titulaire d'un diplôme de management général de l'ESSEC, d'un DEA de relation internationale et un doctorat de sciences politiques, il est professeur associé à l'école de guerre économique.

L'Épaulette : Mon colonel, 20 ans après cette expérience marquante d'aide de camp, qu'est-ce qui vous a incité à écrire ce livre ?

Peer de Jong : Deux raisons m'ont poussé à prendre la plume. La première, était de rendre compte de mon expérience unique dans les allées du pouvoir au service de deux présidents de la République. Ma part d'Etat en quelque sorte... J'avais pris quelques notes manière de passer le temps et de ne pas oublier cette expérience de presque quatre années. J'ai côtoyé deux personnages surdimensionnés. Etre chef d'Etat, c'est à la fois être un intellectuel puissant et un sportif de très haut niveau. La seconde, plus intime, était de témoigner du rôle d'un officier au cœur de l'Etat, quasiment dans le « centre du réacteur nucléaire » du pouvoir. Je me suis évidemment obligé à ne pas divulguer de secrets ou plus prosaïquement rien révéler sur leurs vies personnelles. J'observais, mais sans porter de jugements faciles a posteriori. J'ai pu donc apprendre avec François Mitterrand, voir l'arrivée de Jacques Chirac après les tensions de la cohabitation de 1993 à 1995, suivre les évolutions de la guerre au Rwanda et en Bosnie, mieux comprendre la problématique de l'échec de Jacques Chirac en 1997.

L'Épaulette : Quels ont été les moments les plus marquants avec l'un et l'autre de « vos » présidents ?

Peer de Jong : la question m'est souvent posée. Vivre au quotidien avec le chef de l'Etat est toujours marquant. Vous vivez avec le président de la République autant en vacances qu'au Palais. C'est donc une expérience forte et irremplaçable. Côté métier, je retiens la décision de Mitterrand de s'engager au Rwanda dans un contexte de cohabitation, la gestion particulièrement efficace de la crise bosniaque par Jacques Chirac. Du point de vue politique, presque ethnographique, je n'oublie pas la transmission de pouvoir entre eux. Un grand moment.

La cérémonie religieuse à Notre-Dame de Paris quelques jours après la mort de François Mitterrand en janvier 1996, a été aussi un moment étrange... à la frontière entre la



Le colonel (ER) Peer de Jong, EMIA promotion « Capitaine Cardonne » (1975-76).

Royaume et la République. Jacques Chirac y est devenu vraiment président de la République en s'agenouillant, tel le Roi de France, devant l'autel avec son épouse.

L'Épaulette : Qu'en avez-vous tiré comme leçons sur les relations entre le pouvoir politique (civil) et les militaires ?

Peer de Jong : Pendant presque 4 ans, cela a été en permanence une grande découverte. Mon constat est que dans la « tectonique des plaques » de la haute administration, les militaires sont plutôt mal placés. Ils sont relativement mal à l'aise dans la confrontation, le débat, la négociation. Les chefs d'Etats que je pratiquais leur reprochaient souvent leur tropisme « tout pour l'action ». Mais ils reconnaissaient l'efficacité de l'outil militaire dans les actions de vive force comme en Bosnie ou au Rwanda. C'est paradoxal. Lors de la réforme du service national en 1996 par exemple, les armées, qui proposaient un modèle mixte appelés-professionnels évolutif n'ont rien négocié. Il fallait faire masse et du coup, ils ont choisi collectivement de mettre en œuvre une réforme qui ne leur convenait pas totalement. Les chefs militaires de cette époque, en pleine restructuration, étaient, à mon sens, beaucoup trop disciplinés et pas assez politiques. Certains manquaient d'expérience opérationnelle. Cela a débouché sur la réforme de 1998 dont les effets n'ont pas fini de laisser des traces particulièrement dans le domaine du soutien, de l'organisation des unités, de l'interarmées et même plus simplement

dans le social. On parlait de réservoirs de forces et de modules à cette époque. Pour les motiver, on proposait aux jeunes recrues -c'est oublié maintenant- de devenir boulanger ou maçon. Un grand penseur militaire de cette époque avait même imaginé la fin de l'infanterie... Une folie... Drôle d'époque et fort peu professionnelle. Les choses ont heureusement évolué dès lors que les vraies contingences opérationnelles se sont manifestées, particulièrement en Afghanistan.

L'Épaulette : Quel impact cette expérience hors normes a-t-elle eu sur le reste de votre parcours civil et militaire ?

Peer de Jong : Après mon temps de commandement, l'amour du métier militaire que je conserve toujours, s'est transformé. La réforme de 1998 et les erreurs d'orientation que je réalisais, ne me convenaient pas. J'aurais pu, comme d'autres camarades, me voiler la face mais mes fonctions à l'Élysée m'avaient permis de réaliser que la force individuelle est plus forte que la discipline pure et dure. Probablement, l'esprit de refus devant des échéances me heurtaient. J'ai eu envie de me réaliser autrement et le monde de l'entreprise me semblait être la réponse. Car, outre les réformes ininterrompues en perspective, la concertation de façade, j'ai eu le sentiment d'avoir promis beaucoup à mes subordonnés, dans le domaine de la reconversion par exemple. Demain on rase toujours gratis.

J'ai par contre découvert un monde de l'entreprise ultra violent, sans valeurs réelles à l'exception des résultats financiers et de la signature des contrats. Nos militaires ont beaucoup de mal à s'intégrer dans ce monde aux codes inconnus et cruels. Et beaucoup, particulièrement nos officiers, souvent mal reconvertis, sans réseaux extérieurs à l'armée, s'arrêtent de chercher un hypothétique emploi. « Les vieux soldats de meurent jamais, ils s'éteignent doucement dans le lointain » comme le disait Saint-Exupéry. Il y a là encore, un véritable espace de progression et d'effort. La société THEMIS (lire l'article en page 53) que j'ai créée en 2015, permet heureusement d'utiliser les compétences rares de nos officiers. Mais malheureusement en trop petit nombre. ■

> THEMIIIS, une vision entrepreneuriale du savoir faire opérationnel français

DR THEMIIIS



L'Équipe dirigeante de Themiiis autour de sa présidente Camille Roux.



DR THEMIIIS

Session de formation en Afrique : « Changer l'approche de la gestion des crises et du maintien de la paix, grâce à une vision globale et multidimensionnelle ».

Peer de Jong, vice-président, le dit d'emblée : « entrepreneur multirécidiviste, j'ai conservé l'amour du métier militaire et de l'Afrique, et j'ai voulu adopter une approche innovante de services aux Etats dans le domaine de la formation. Créé en 2015 avec deux autres associés, l'institut Themiiis, dédié aux questions liées à la paix et à la sécurité internationale, est né de deux constats :

- les armées, africaines et francophones notamment, ont besoin comme les autres de passer du statut d'armée locale presque « de gardiennage » à des capacités de corps expéditionnaire opérant en milieu multinational et dans la complexité : celle des contextes, de forces réactives, d'exigences nouvelles, du respect du droit, des ressources humaines, de l'accompagnement des personnels et des situations. Pour cela, elles ont un besoin de services, de prestations de qualité pour lesquels l'expertise française constitue une ressource reconnue et adaptée.

- Leur formation, polarisée sur le niveau exécution et combat, est en Afrique quasiment inexistante à l'échelon supérieur du 3^{ème} niveau excepté de rares places disséminées dans les écoles de guerre. Or la maîtrise de ce niveau est un prérequis de la crédibilité internationale dans divers domaines : commandement, expertise budgétaire, environnement opérationnel, logistique,... Face à ce besoin, nous leur proposons de l'assurer avec une vision globale et interarmées chez eux, de leur transmettre le capital de notre bonne connaissance des organisations inter-

nationales (l'ONU en priorité) ». Cette approche s'appuie sur un important vivier d'experts civils et militaires, choisis sur leur seule légitimité et leur adaptabilité, leur esprit de service, leur capacité à transmettre la « French touch », leur plaisir de faire équipe avec nous et, surtout, avec les cadres dirigeants des armées amies, très volontaires et investis en 1^{ère} ligne d'une formation voulue, au maximum, interactive.

Dans cette stratégie d'exportation de l'expertise française, l'Institution militaire, et le monde institutionnel français dans son ensemble, nous a soutenus dès le départ, dans une logique bien comprise de bénéfices au profit de tous. L'Institut travaille également en partenariat avec les Nations Unies et ses agences, et l'Union européenne, notamment dans l'accompagnement et la diffusion des savoirs nécessaires à la mise en œuvre des stratégies nationales et inclusives de réforme des secteurs de la sécurité (RSS).

La présidente, Camille Roux, insiste sur la contribution de l'institut qui vise à « changer notre approche de la gestion des crises et du maintien de la paix, en travaillant sur une vision globale et multidimensionnelle ». Themiiis propose donc, en plus de ses formations à Paris ciblées sur les officiers supérieurs en reconversion, et avec un succès croissant, des formations au profit d'officiers et de cadres civils étrangers, non plus seulement au niveau des grades subalternes mais en donnant à leur haute hiérarchie un enseignement de niveau stratégique tenant compte de l'approche globale et des prin-

cipes qui doivent guider les questions sécuritaires d'aujourd'hui et de demain. »

C'est ainsi que l'Institut THEMIIIS a répondu au premier semestre 2016 aux demandes respectives et non concertées des autorités de la République Démocratique du Congo et de la Côte-d'Ivoire de mettre sur pied en très peu de temps des formations sans précédent dans l'espace francophone à l'intention de la haute hiérarchie militaire de ces deux pays. D'autres pays sont en cours d'ouverture. Progressivement, l'objectif est que ces Etats s'approprient cet enseignement qui doit en outre s'ouvrir à des auditeurs issus de pays de leur région, mais aussi selon des modalités propres, à des responsables de la police et à des cadres civils.

Pour sa part, Gilles Rouby (GCA 2s), directeur général, évoque le « besoin des états, francophones en particulier, à investir davantage le champ de l'action internationale pour une reconnaissance et un bénéfice mutuels ». De cet effort, il apparaît clairement que « les bénéficiaires tirent un retour sur investissement élevé, un renforcement capacitaire indéniable, un potentiel transverse et interarmées », et de l'aveu même de leurs subordonnés, « un sentiment de changement positif, à la fois individuel et collectif, de leurs commandeurs ».

Comme une forme de témoignage de satisfaction en version « bottom up ». ■

La rédaction

> Pour en savoir plus :
www.themiiis-institute.com

> Officier, Ingénieur et Reconversion

Un ingénieur, suivant la définition du dictionnaire Larousse, est une personne possédant des connaissances qui la rendent apte à occuper des fonctions scientifiques, techniques actives en vue de prévoir, créer, organiser, diriger, contrôler les travaux qui en découlent, ainsi qu'à y tenir un rôle de cadre. Ou, il peut s'agir du titre d'ingénieur délivré à une personne qui a accompli certaines études et a obtenu un diplôme en vue de l'exercice de ce métier.

C'est bien cet esprit et ces compétences qui sont recherchés lorsqu'un officier en voie de reconversion postule pour un emploi. Parfois titulaire du diplôme d'ingénieur par la voie EMSST, souvent diplômé ou breveté à titre militaire, l'officier en recherche d'emploi est toujours confronté à une recherche d'équivalences civiles.

Les technologies utilisées par les personnels de la Défense sont en perpétuelle évolution.

Les officiers sont par nature des hommes et des femmes qui conjuguent expériences de terrain très souvent en contexte international. L'action de ces officiers s'inscrit dans une finalité de conception qui s'appuie sur des compétences et des expertises souvent recherchées, parfois convoitées, toujours reconnues.

Le Certificat De Compétence d'Ingénieur Professionnel de France (CDCIP) permet aux officiers de valoriser et de faire reconnaître un savoir acquis et transmis par la multiplicité de ses expériences, de ses activités opérationnelles, professionnelles et / ou universitaires.

Toutes les dates des sessions de certifications (7 par an) sont programmées et disponibles sur le site des Ingénieurs Professionnels de France.

Les officiers titulaires du CDCIP s'ouvrent ainsi une porte vers les carrières publiques ou privées. Pour les officiers attirés par une poursuite de carrière à l'international, le CDCIP est répertorié à la Classification Internationale Type des Professions, sous l'égide du Bureau International du Travail de l'ONU.

La SNIPF (société nationale des ingénieurs professionnels de France) est la seule association accréditée en France pour la certification des personnes au niveau « ingénieur ». La procédure de certification mise en place depuis 1997 permet la vérification de l'exercice d'un métier et de la fonction d'ingénieur. Pour un officier, son organisme d'administration doit certifier qu'il a exercé la fonction d'ingénieur dans les 4 années qui précèdent sa demande de CDCIP.

Le postulant au CDCIP est accompagné et conseillé par un référent qui le parraine dans toutes ses démarches administratives. Le portail du SNIPF permet d'accéder à tout le processus de certification qui dure de 3 à 6 mois environ. ■

Lieutenant Colonel (er) Jacques Delarbare
Ingénieur certifié IPF Maintenance et Logistique

> Journée CAP 2C : un beau succès !

Le 9 mars dernier, Cap 2C, regroupement des associations d'officiers « Terre », « Air » et « Marine », a convié tous les officiers intéressés au cercle de Saint-Augustin pour cette journée annuelle d'information sur la reconversion des officiers.

Son programme minuté s'est articulé en deux demi-journées : « Je quitte l'institution », le matin, « Je rejoins mon nouvel emploi », l'après-midi.

À l'issue du mot d'accueil, les DRH des trois armées ont pu répondre aux nombreuses questions qui se posent pour envisager un départ face à la remontée en puissance des effectifs. Après une présentation par la mission de reconversion des officiers de l'Agence de reconversion de la Défense (ARD) des témoignages d'officiers qui ont récemment quitté l'institution vinrent conclure cette matinée.

Cette journée confirme son rôle de catalyseur dans le dispositif CAP2C, pour toujours mieux mutualiser les actions de nos associations en matière de reconversion.

Rendez-vous l'an prochain pour une nouvelle édition qui pourrait connaître des évolutions. Après un point de situation sur le marché de l'emploi des cadres par



Le 9 mars dernier, CAP 2C regroupait les associations d'officiers au Cercle Saint-Augustin de Paris.



« Je quitte l'institution », atelier du matin, « Je rejoins mon nouvel emploi », ateliers de l'après-midi.

l'officier de liaison auprès du MEDEF, suivi d'une table ronde avec des DRH d'entreprises privées, chasseurs de tête, CPME, ANDRH... Le reste de l'après-midi a été consacré à des ateliers de cadres sur la place des nouveaux arrivants dans leur « entreprise » : grands groupes, PME, milieu associatif, création d'entreprise.

Cette très riche journée d'information a connu la densité et la qualité des échanges habituelles. À retenir cette année, le niveau de participation, avec 130 auditeurs, soit une augmentation de 50% par rapport à l'an dernier. Merci aux DRH pour leur appui et leur « bonne intelligence » qui relie l'institution et les associations au service de tous. ■

Général (2s) Marc Delaunay
délégué général de L'Épaulette

> Reconversion réussie au service d'incendie et de secours (SDIS) de la Gironde pour le capitaine Thierry Chièze



La reconversion : un sujet qui n'est plus tabou et qui doit être présent dans l'esprit de tout officier de nos jours.

La reconversion : elle peut intervenir à tout moment de sa carrière et n'est pas synonyme de difficultés à condition de s'y préparer et de savoir ce que l'on veut faire.

Pour Thierry Chièze, celle-ci est intervenue alors qu'il était capitaine. Au regard de son parcours, des perspectives offertes s'il restait dans l'institution, il n'a pas hésité à relever d'autres défis ailleurs.

Engagé en 1981 au titre de l'école d'application de l'Infanterie (EAI alors située à Montpellier) comme élève sous-officier, le jeune Chièze a commencé sa carrière comme chef de groupe d'Infanterie au sein du 42^e RI (l'As de carreau dissous en 1991) stationné à Offenburg (Allemagne). Il y sert comme chef de groupe sur AMX13, puis sur AMX10, spécialiste MILAN (missile léger antichar). Alors adjoint au chef de section, il prépare le concours d'entrée de l'EMIA et intègre la première promotion à deux ans : la DALAT de 1986 à 1988.

Il rejoint de nouveau l'EAI et, à l'issue de son année de formation, choisit de servir au 19^e GC situé à Villingen (Allemagne) comme chef de section antichar mais sur VAB HOT cette fois, au sein de la CAC3 HOT, compagnie anti-char de la 3^e DB.

Après ses trois années de lieutenant en régiment, il est muté au 24^e RI à Vincennes.

Officier adjoint, puis commandant d'unité VAB, il rejoint, ensuite, le 57^e RI comme officier adjoint au chef du BOI.

Souhaitant acquérir un « deuxième métier », il suit la formation d'officier de maintenance, des stages logistiques à Tours et de chef de services technique et logistique. Pour parfaire ses connaissances, il reprend alors ses études, en cours du soir et sur ses congés pour passer un Diplôme d'Etudes Supérieures Techniques (DEST), délivré par le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) dans le domaine de l'hygiène sécurité et conditions du travail (HSCT).

C'est à ce moment que l'idée de la reconversion prend forme dans son esprit, aidé en cela par les séquences d'information organisées par la DRH-AT (DPMAT à l'époque).

Il termine sa carrière militaire comme chef des services techniques, fonction qu'il occupe pendant 3 ans.

Dans le cadre de la loi 70-2, il postule sur un poste au sein du service d'incendie et de



Thierry Chièze est diplômé d'Etudes Supérieures Techniques (DEST), délivré par le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) dans le domaine de l'hygiène sécurité et conditions du travail (HSCT).

secours (SDIS) de la Gironde en 2002 et est recruté en tant qu'ingénieur. Il devient adjoint au chef de groupement technique et logistique du SDIS33 et occupe ce poste jusqu'en 2011. Durant ce laps de temps, il réorganise le groupement technique et logistique, il initie un plan de formation des agents tout en développant l'emploi à la gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO). De plus, il est responsable du fonctionnement de la permanence, qu'il a mise en place, du soutien technique et logistique opérationnel.

Son expérience professionnelle lui sert tout naturellement et il ne met pas longtemps à trouver ses marques au sein de cet établissement public territorial.

Nommé ingénieur principal, peu après sa titularisation, il développe le groupement en optimisant les procédures et participe au renouvellement des matériels dans le cadre des marchés publics avec des budgets de fonctionnement et d'investissement assez conséquents.

En 2011, il est nommé chargé de mission au sein du groupement technique et consacre un peu plus de temps à l'écriture des nouvelles procédures et méthodes de travail. Son nouveau métier s'apparente à partir de cette date à du contrôle de gestion. Enfin, il fait profiter de son expérience et de ses savoir-faire aux agents, candidats

aux concours et examens désireux de changer de catégories professionnelles en interne. Dans le même registre, il intervient assez régulièrement au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

Pour lui, son passé de militaire lui a permis de s'adapter rapidement à ce nouvel environnement et ainsi développer une deuxième partie de carrière très intéressante: « nous sommes d'autant plus appréciés que nous avons une polyvalence extrêmement importante avec un excellent niveau de compétences dans différents domaines. Nous le devons à la très grande qualité de la formation que nous avons reçue en école de formation initiale, en école de formation à notre métier et aux différents stages effectués tout au long de notre cursus. Enfin, les différents postes de commandement occupés nous permettent d'avoir un certain vécu dans le management des hommes, même si cela a demandé de l'adaptation dans mes nouvelles fonctions. Force est de constater que notre faculté d'adaptation à des situations nouvelles m'a permis de bien appréhender mes nouvelles responsabilités. ■

**LCL (R) Wilhelm Busch
EMIA promotion Dalat (1986-88)
responsable des missions S&R et
annuaire des promotions.**



MARIAGE

> Mademoiselle Clarisse **CAUWE**, fille du Lieutenant-colonel (er) Francis **CAUWE** (ABC-EMIA-Capitaine Cozette-1980/81) et de Madame, avec Monsieur Foulques **LE TARNEC**, le 8 juillet 2017 à Cavaillon. ■

L'Épaulette adresse ses meilleurs vœux de bonheur aux jeunes mariés.



NAISSANCES

> *Corentin*, premier petit-fils du Capitaine Philippe **RAUHUT** (TDM/TRS-OAEA-Capitaine Peretti-1991/92) et de Madame, au foyer de Constance et Jonas **MOSBACH**, le 28 février 2017 à Strasbourg.

> *Évariste*, sixième petit-enfant du Lieutenant-colonel (er) Christian **BERCY** (EMIA-Lieutenant-colonel Broche-1979/80) et de Madame, au foyer de Ludovic **BERCY** et Claire **VERANY**, à Paris.

> *Esteban*, deuxième petit-enfant du Lieutenant-colonel (er) Guy **GIBEAU** (EMIA-Capitaine de Belsunce 1976/77) et de Madame, au foyer d'Aurore **GIBEAU** et de Loïc **ODOU**, le 8 mars 2017 à Saint Denis de la Réunion. ■



Esteban

L'Épaulette adresse ses félicitations aux heureux parents et grands-parents.



DÉCÈS

> Chef de bataillon (er) Jean-Jacques **PIERSON** (OAEA-Capitaine Alezeau-1981), en septembre 2016 à Gerstheim.

> Commandant (er) André **ASSELI-NEAU** (ART-Rhin Français-1944/45), le 5 septembre 2016 à Gémenos.

> Colonel (er) Michel **FRANÇOIS** (TRN-EMIA-Général Kœnig-1970/71), le 19 décembre 2016 à Mérinville.

> Lieutenant-colonel (er) Pierre-Alban **THOMAS** (INF-OR-1945), le 20 décembre 2016 à La Chaussée-Saint-Victor.

> Colonel (er) Joseph **GAMBERT** (CTA/GENIE-EMIA-Aspirant Zirnheld-1964/65), en décembre 2016, à Charly.

> Monsieur **JEAN-LOUIS**, père de l'Elève-Officier Joanna **JEAN-LOUIS**, (EMIA-56^{ème} promotion), le 30 décembre 2016 à Fort-de-France.

> Madame Jeanne **DAVENAS**, veuve du Colonel **DAVENAS**, le 16 janvier 2017 à Saint-Etienne.

> Lieutenant-colonel Alexandre **NOËL** (INF-EMIA-Lieutenant Schaffar-1995/97), le 24 janvier 2017 à Caro.

> Chef d'escadron (er) Albert **WIART** (ART-OR-1960), le 1er mars 2017 à Nîmes.

> Colonel (er) Bernard **SCHENK** (TDM-OR-1954), le 8 mars 2017 à Strasbourg.

> Madame Huguette **MOLINIER**, veuve du Général de corps d'armée (2s) Norbert **MOLINIER**, président de L'Épaulette de 1988 à 1993, le 24 mars 2017 à Tours.

> Général (2s) Jacques **LESTIEN** (ESMIA-Général Frère-1948/50), père du Lieutenant-colonel Hervé **LESTIEN** (TDM/INF-EMIA-Les Combats de Tu-Lê-1992/94), le 25 avril 2017 à Rillieux-La-Pape. ■

L'Épaulette partage la peine des familles éprouvées par ces deuils et leur adresse et leur renouvelle ses condoléances attristées.



MESURES NOMINATIVES

JORF du 11 mars 2017
Décret du 9 mars 2017
portant promotion dans l'armée d'active au titre de la promotion fonctionnelle

ARMÉE DE TERRE
OFFICIERS DE CARRIÈRE
Corps des officiers des armes
Au grade de commandant
Pour prendre rang du
1^{er} août 2017

> capitaine Cyriaque **QUENAULT**.

JORF du 24 mars 2017
Décret du 23 mars 2017
portant promotion et nomination dans la 1^{re} et 2^e section des officiers généraux

GENDARMERIE NATIONALE

Article 2

Est nommé dans la 2^e section des officiers généraux

Au grade de général de brigade
Pour prendre rang du
28 mai 2017

> M. le colonel Jean-Marc **DELÉTANG**. ■

L'Épaulette adresse ses félicitations aux nouveaux promus.



DÉCORATIONS

ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR

**JORF du 7 avril 2017
Décret du 5 avril 2017
portant élévation
À la dignité de grand'croix**

**Militaires n'appartenant pas à
l'armée active
Sans traitement
ARMÉE DE TERRE**

- > Colonel Michel LEMONNIER (ABC).

**À la dignité de grand officier
Sans traitement
ARMÉE DE TERRE**

- > Général de brigade Roger BART – Général de brigade René DORANDEU – Général de brigade Charles DUPOUTS – Général de division André FAYETTE – Général de brigade René GROSJEAN.

**Décret du 5 avril 2017
portant promotion et nomination
Au grade de commandeur
Militaires n'appartenant pas à
l'armée active
Sans traitement
ARMÉE DE TERRE**

- > Général de brigade René BERGER - Général de brigade André BERTAGNOLIO.

**Au grade de chevalier
Avec traitement
ARMÉE DE TERRE**

- > Colonel Bernard BON (GEN).

ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

**JORF du 28 avril 2017
Décret du 26 avril 2017**

**portant élévation
A la dignité de grand officier
Militaires n'appartenant pas à
l'armée active
ARMÉE DE TERRE**

- > Général de division Pierre MIGNOT.

**portant promotion et nomination
Au grade de commandeur
Militaires appartenant à l'armée
active**

ARMÉE DE TERRE

- > Colonel Philippe ROBIN (INF).

Au grade d'officier

GENDARMERIE NATIONALE

- > Colonel Pierre POTY.

ARMÉE DE TERRE

- > COL Charles ABALLÉA (INF) – LCL Richard BEAUX (TDM) – COL Michel BILLARD (ABC) – LCL Pascal CLÉMENT (INF) – LCL Patrick DOUSSELAERE (ART) – LCL Joël LE GUÉVEL (ABC) – LCL Thierry LEITNER (GSEM) – LCL Jacques SIRODOT (CS) – LCL Gilbert TIMON (ART).

Au grade de chevalier

GENDARMERIE NATIONALE

- > Lieutenant-colonel Francis DAVID.

ARMÉE DE TERRE

- > LCL Laurent BALLA (GEN) – LCL Stéphane BERTHELOT (MAT) – LCL Mickael BIGOT (MAT) – LCL Sébastien BONENFANT (MAT) – LCL Mickaël BRIOLLAIS (MAT) – CDT Pascal CAGLIERIS (GSEM) – LCL Pierre CHAPTAL de CHANTELOUP (ABC) – LCL Olivier DELÉTOILE (MAT) – CNE Jérôme DUÉ (MAT) – CNE Jean-Marie DUVAL (INF) – CBA Laurent GRARD (TRS) – CNE Léonard LEBRET (TDM) – LCL Christophe LEGENDRE (TDM) – LCL Eric LINARÉS (ABC) – LCL Olivier MANOA (ART) – LCL Charles-Henri MATHOT (ABC) – LCL Pierre MICHON (ART) – CNE Gaspard MUNSCH (INF) – LCL Emmanuel QUATRE (INF) – LCL Ronan QUINIOU (GEN) – LCL Pierre REGIMBAUD (ART) – LCL Nicolas SCHILT (MAT) – LCL Stève WEBER (GEN). ■

L'Épaulette adresse ses félicitations aux nouveaux promus et décorés.



**JORF du 7 mars 2017
Arrêté du 24 février 2017
portant attribution du brevet
technique
d'études militaires supérieures**

Le brevet technique d'études militaires supérieures est attribué, à compter du 1^{er} novembre 2016, aux officiers lauréats du concours de l'école de guerre 2014, ci-après désignés :

**ARMÉE DE TERRE
Corps des officiers des armes**

- > Commandant Xavier COMBET - Commandant Thibaut DUTAILLY - Commandant Laurent GRARD - Lieutenant-colonel Michaël HAMANN - Commandant Yann QUÉRAN.

**JORF du 4 avril 2017
Arrêté du 23 mars 2017
portant attribution du brevet
de qualification militaire supérieure**

Le brevet de qualification militaire supérieure est attribué, à compter du 1^{er} janvier 2017, aux officiers supérieurs de la gendarmerie nationale suivants :

- > Colonel Marc FABRE - Colonel Didier JAM - Colonel Patrick KNITTEL.

**JORF du 13 avril 2017
Arrêté du 4 avril 2017
portant attribution du brevet
de qualification militaire supérieure**

Le brevet de qualification militaire supérieure est attribué, à compter du 1^{er} janvier 2017, aux officiers désignés ci-après :

- > Les lieutenants-colonels : Philippe BALLAND – Pascal BARROIS - Jean-Christophe BERGER – Dominique BRIZÉ – Thierry CHIPAUX – Xavier DANTON - Xavier DEBISSCHOP – Christophe DUCAT – Francis LE MERCIER – Yves MANGIN – Christine PAUPER – Jean-Marie PICHOU – Thierry VALLÉS. ■

L'Épaulette adresse ses félicitations aux lauréats. ...



© MICHEL GUILLON / L'ÉPAULETTE

Le GCA (2s) Yves Bardon, président de la « promotion Victoire » lors de la journée du 50^e anniversaire de l'EMIA, le samedi 14 mai 2011, aux Invalides et à l'École militaire.

HOMMAGE au GCA (2s) Yves Bardon décédé à Clamart le 16 mai 2017

Le Général de Corps d'Armée Yves BARDON est né à Tunis en 1926.

Saint-Cyrien de la promotion « Rome et Strasbourg » (1944), il a été formé à Coëtquidan dans les rangs de la promotion « Victoire » de l'E.M.I.A. (1945). Breveté de l'École Supérieure de Guerre et du « Staff College » britannique, il est aussi diplômé du Collège libre des Sciences économiques et sociales.

Comme jeune officier, il a fait campagne en Indochine (1947-1949), comme chef de section d'artillerie, en Tunisie (1954- 1957), comme commandant de batterie de 105 puis à l'Etat-major du Commandant supérieur, et en Algérie (1958-1961), comme chef de commando de chasse puis à l'Etat-major du Commandant en chef. Après 1961, sa carrière a été partagée entre le commandement et les affaires internationales de défense.

Commandeur de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite, décoré de la croix de guerre des T.O.E. et de la croix de la valeur militaire, il est aussi titulaire de l'Ordre de Victoria (G.B.) et de la Grande Croix de l'Ordre Fédéral du Mérite (R.F.A.). ■

AUX FUTURS RÉDACTEURS DE L'ÉPAULETTE

> Quelques consignes pratiques !

Adressez vos projets d'articles à L'Épaulette de préférence sous forme de fichiers informatique type Word, au format RTF (à : paul.moreaux@sfr.fr et à : nicole.demengel@lepaulette.com). Il est demandé que les projets ne dépassent pas trois pages de la revue (soit 3000 signes/page) iconographie à ajouter. Adressez des illustrations, soit sous forme de tirages photos couleurs, soit sous forme de fichiers numériques, format jpeg, définition de 300 pixels/cm. L'envoi de textes et ou d'illustrations à L'Épaulette vaut acceptation par l'auteur de leur reproduction et de leur publication sans droits.

La rédaction

> Nous recommandons aux futurs rédacteurs de bien vouloir signer leurs articles, de compléter ceux-ci du nom de leur promotion, et de bien vouloir légendrer leurs photos (Nom, prénom, grade, fonction). Nous vous en remercions par avance. ■



LES FRANÇAIS EN GUERRES de 1870 à nos jours François Cochet

De l'étonnante « Déclaration de paix au monde » du 22 mai 1790 à la déclaration de la guerre totale et révolutionnaire au nom de la liberté du 15 décembre 1792, la Révolution française a posé les jalons des deux grandes attitudes qui s'expriment à l'égard de la guerre. Car les Français depuis lors balancent : ils disent aimer la paix, mais n'hésitent pas à souvent s'engager dans des conflits armés. Guerre de 1870, conquêtes coloniales, décolonisations, guerres mondiales ou opérations extérieures (OPEX) en témoignent : les armées françaises n'ont cessé de combattre, en métropole comme dans les sables du désert, des neiges de la Norvège aux rizières d'Indochine. Aujourd'hui encore, jamais l'armée française n'a été engagée sur d'aussi nombreux théâtres d'opérations – Hexagone inclus.

Pour comprendre ce phénomène d'une brûlante actualité, il faut se pencher sur les hommes, les discours et les pratiques qui, à des titres divers, ont considérablement évolué. Car si la conscription massive semble s'imposer entre 1889 et 1997, les modalités réelles de recrutement se révèlent souvent plus complexes. De même, les dirigeants doivent expliquer les valeurs qu'ils défendent et qui motivent l'engagement armé du pays. Les opinions publiques et les soldats s'expriment également tantôt pour contester la guerre, tantôt pour la justifier. Autant de discours qui permettent de mesurer le degré d'adhésion aux conflits auxquels la France a participé. Reste, enfin, à envisager les formes du combat – une réalité en profonde mutation. Le temps des gros bataillons de masse s'estompe avec les deux guerres mondiales ; aux chocs frontaux de 1914 succèdent des engagements plus limités menés avec des armes de plus en plus sophistiquées ; la notion même de « champ de bataille » disparaît, la guerre frappant désormais tous les espaces. Nourri des recherches les plus récentes et de sources inédites, l'ouvrage présente la synthèse que l'on attendait sur la France en guerre, de 1870 à nos jours.

François Cochet, agrégé et docteur en histoire, est professeur d'histoire contemporaine à l'université de Lorraine-Metz. Spécialiste des conflits contemporains et de l'expérience combattante du XIX^e siècle, à nos jours, il est l'auteur de nombreux ouvrages de référence.

544 pages-
Prix : 25,00 €
Editions Perrin
www.editions-perrin.fr

LES SEUILS DU MOYEN-ORIENT Histoire des frontières et des territoires Olivier Hanne

Au Moyen-Orient, les frontières héritées du xxe siècle sont fragiles. En témoignent les drames vécus par les populations locales et l'avènement de Daech.

Le problème est ancien, tant la mosaïque ethnique et religieuse est complexe. La région a une histoire plurimillénaire : les premiers États sumériens, la conquête d'Alexandre le Grand, les Empires perse, arabe et ottoman y ont laissé des traces.

Lieu de fractionnements permanents, de frontières mouvantes, de conflits incessants, le Moyen-Orient est cependant un espace de construction d'États et de systèmes politiques puissants. Ici, les frontières ne sont pas de simples traits sur une carte, mais définissent des territoires, des communautés et des identités changeantes. L'étude de cette histoire millénaire permet une meilleure compréhension des fractures culturelles et géopolitiques contemporaines.

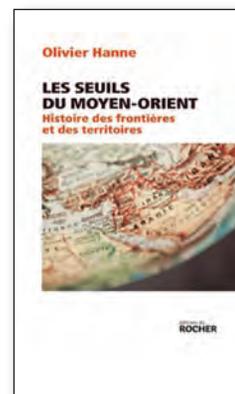
L'auteur invite à un voyage à travers l'histoire et la géographie du Moyen-Orient pour en dévoiler les « seuils », c'est-à-dire les barrières mentales et géographiques.

Riche de 140 cartes et schémas, ce livre est la référence pour aborder les enjeux du Moyen-Orient.

L'auteur /

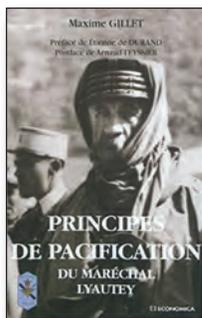
Olivier Hanne est agrégé et docteur en histoire. Chercheur-associé à l'université d'Aix-Marseille, il est islamologue et professeur aux Écoles militaires de Saint-Cyr Coëtquidan. Il est l'auteur d'une dizaine d'ouvrages sur le Moyen-Orient et l'islam.

Parution : 15 mars 2017
Broché : 544 pages
Prix : 26,00 €
Éditions du Rocher
10, rue Mercœur
75011 Paris
www.editionsdurocher.fr



PRINCIPES DE PACIFICATIONS DU MARÉCHAL LYAUTEY

Maxime Gillet



Tout le monde connaît (et a lu) « le rôle social de l'officier » de Lyautey. Celui-ci, devenu quelques décennies plus tard résident général au Maroc, devint l'icône d'une pacification réussie. Au point de devenir un des exemples de l'école française de contre-insurrection : fort bien, à ceci près qu'on n'avait pas accès aux textes qui permettaient de comprendre ce qui inspirait Lyautey. C'est désormais chose faite, grâce à un jeune commissaire commandant de l'armée de terre, Maxime Gillet, qui a eu l'heureuse idée de faire fructifier son année au CID en dépouillant toute la correspondance et les écrits de Lyautey, pour en tirer un ouvrage donnant ces principes.

Parution : juin 2010
Éditeur Economica
Prix : 19 €

« VOUS N'OUBLIEREZ RIEN, COLONEL »

Peer de Jong

Aide de camp du président de la République, 1994-1997 Peer de Jong (Auteur) Etude (broché).

Écrit par l'aide de camp de François Mitterrand entre 1994 et 1995, puis de Jacques Chirac entre 1995-1997, ce livre apporte l'éclairage inédit d'un militaire sur l'exercice du pouvoir élyséen au quotidien (jeux d'influence, domaines réservés, etc.). Le colonel Peer de Jong a 41 ans lorsqu'il est nommé aide de camp du président de la République. Il gère l'agenda officiel du président, il est à la fois sa montre et sa boussole. Il prépare les voyages officiels (sécurisation, commandes des avions, listes et répartition des invités, etc.). Il assure la liaison avec les armées, notamment sur le sujet de la dissuasion. Il est en voiture avec le président. Et il dort dans un appartement à proximité. Ce livre, grand public, contient beaucoup

> Pour compléter les rubriques « Dossier, Histoire, Tribune libre » nous vous proposons une sélection d'ouvrages.

ALGÉRIE, L'HISTOIRE À L'ENDROIT

Bernard Lugan

Depuis 1962, l'écriture officielle de l'histoire algérienne s'est appuyée sur un triple postulat :

- Celui de l'arabité du pays nie sa composante berbère ou la relègue à un rang subalterne, coupant de ce fait, l'arbre algérien de ses racines.
- Celui d'une Algérie préexistante à sa création par la France à travers les royaumes de Tlemcen et de Bougie présentés comme des noyaux pré-nationaux.
- Celui de l'unité d'un peuple prétendument levé en bloc contre le colonisateur alors qu'entre 1954 et 1962, les Algériens qui combattirent dans les rangs de l'armée française avaient été plus nombreux que les indépendantistes.

En Algérie, ces postulats biaisés constituent le fonds de commerce des rentiers de l'indépendance. En France, ils sont entretenus par une université morte du refus de la disputatio et accommodante envers les falsifications, pourvu qu'elles servent ses intérêts idéologiques. Dans les deux pays, ces postulats ont fini par rendre le récit historique officiel algérien aussi faux qu'incompréhensible.

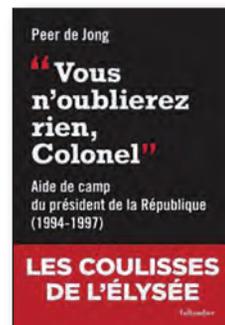
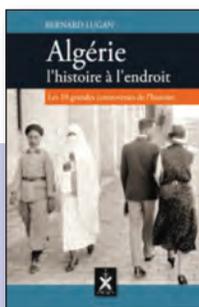
Cinquante ans après l'indépendance, l'heure est donc venue de mettre à jour une histoire qui doit, comme l'écrit l'historien Mohamed Harbi, cesser d'être tout à la fois « l'enfer et le paradis des Algériens ».

Ce livre répond donc aux interrogations fondamentales suivantes : l'essence de l'Algérie est-elle Berbère ou Arabe ? Avant la conquête française, ce pays fut-il autre chose qu'une province de l'Empire ottoman ? Les résistances d'Abd el-Kader et de Mokrani furent-elles des mouvements pré-nationaux ?

Que s'est-il véritablement passé à Sétif et à Guelma en mai 1945 ? La France a-t-elle militairement perdu la guerre d'Algérie ? Quelle est la vérité sur le « massacre » du 17 octobre 1961 à Paris ? Enfin, peut-on raisonnablement affirmer que la France ait « pillé » l'Algérie comme le prétendent certains ?

- > **CE LIVRE EST UNIQUEMENT DISPONIBLE VIA L'AFRIQUE RÉELLE**
- 32€ pour livraison en France (colissimo suivi).
- 36€ pour l'Europe.
- 41€ pour le reste du monde.

Païement sécurisé sur : WWW.BERNARD-LUGAN.COM



d'anecdotes, de citations et est écrit à partir des archives et notes prises par l'auteur. Une période stratégique pour les deux hommes : maladie de Mitterrand, années avant la dissolution de l'Assemblée nationale par Chirac. Dans un contexte électoral, ce livre peut s'inscrire dans le débat qui ne manquera pas d'émerger sur la fonction du chef de l'État. Personnages cités : Hubert Védrine, Anne Lauvergeon, François de Grossouvre, Claude Gubler, Dominique de Villepin, Édouard Balladur, Rachida Dati, général Christian Quesnot, Bernadette Chirac, etc. Peer de Jong est ancien Colonel des Troupes de Marine, breveté de l'École de Guerre et docteur en sciences politiques. Aujourd'hui, il est le cofondateur avec Camille Roux et Gilles Rouby de l'Institut Themiis, dédié aux thématiques liées à la paix et la sécurité, et de la société de services Sovereign Global.

Éditions Tallandier
Collection Documents
288 pages
Prix : 19, 90 €
www.tallandier.com

POURQUOI PERD-ON LA GUERRE ?

Gérard Chaliand

Depuis le retrait du Vietnam, le bilan militaire de la puissance américaine et de ses alliés occidentaux est sans conteste négatif : conflits coûteux, résultats militaires médiocres, conséquences politiques désastreuses.

Conjuguant l'histoire, la géopolitique et l'observation du terrain, Gérard Chaliand rappelle quels étaient les ingrédients de la victoire – et donc les raisons actuelles de l'échec, notamment au Moyen-Orient. Voulons-nous vraiment gagner ces guerres ? À quel prix ?

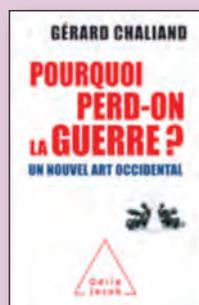
« Dans cet essai percutant, Gérard Chaliand jette un regard lucide et décapant sur les interventions militaires occidentales [...]. La profondeur historique de sa vision et la force de son analyse éclairent d'un jour nouveau l'imbroglio syrien. » Hubert Védrine.

« Le livre-choc de Gérard Chaliand arrive à point nommé. Il appelle au sursaut immédiat : les peuples occidentaux ne sont pas condamnés à l'éternelle défaite ! » Général Vincent Desportes.

Stratège, géopoliticien, Gérard Chaliand est un observateur engagé des conflits irréguliers sur quatre continents. Témoin de longue durée en Afghanistan, où il a enquêté dans diverses provinces, ainsi qu'en Irak, où il se rend régulièrement depuis 2000, notamment chez les Kurdes, y compris ceux de Syrie.

Il a enseigné à l'ENA, à l'École de guerre ainsi qu'à Harvard, à Berkeley et à Singapour. Plus de vingt de ses livres sont traduits en anglais et dans une douzaine d'autres langues.

Odile Jacob
Prix : 21,90 €



POUR QUOI SERIONS-NOUS ENCORE PRÊTS À MOURIR ?

Alexandra Laignel-Lavastine

Une guerre se gagne d'abord dans les esprits. Mais au nom de quel héritage et pour quels idéaux les Européens seraient-ils encore prêts à se battre ? Cette question est la seule qui vaille. Surtout face à un adversaire qui possède, lui, de la transcendance hideuse et mortifère à revendre.

Dès 2002, avec une cruelle ironie, Philippe Muray invitait les djihadistes à « craindre le courroux de l'homme en bermuda ». Il annonçait la suite en ces termes : nous serons les plus forts car nous sommes les plus morts.

Souhaitons-nous lui donner raison ? Ou au contraire nous arracher au ...



... somnambulisme, au déni et à la lâcheté dans lesquels nous nous complaisons depuis « Charlie » ? Après le succès de *La Pensée égarée*. Islamisme, populisme, antisémitisme : essai sur les penchants suicidaires de l'Europe, salué comme un livre « prophétique » à « l'écriture étincelante », la philosophe Alexandra Laignel-Lavastine signe ici un manifeste choc et courageux.

Docteur en philosophie, historienne, essayiste, longtemps critique au journal *Le Monde*, Alexandra Laignel-Lavastine a reçu le Prix de l'Essai européen en 2005, le Prix de la Licra en 2015 et la Mémorah d'or 2016 pour l'ensemble de son œuvre. Elle est l'auteur d'une dizaine d'ouvrages, la plupart traduits à l'étranger.

Les Éditions du Cerf
mars 2017 - Format : 125x195x12
160 pages - Prix : 14 €
<https://www.editionsducerf.fr>

BIENVENUE PLACE BEAUVAU

Police : les secrets inavouables d'un quinquennat

Olivia Recasens, Didier Hassoux et Christophe Labbé

Secrètes d'État, compromissions et guerres fratricides : bienvenue place Beauvau !

La machine policière française est opaque et sclérosée. Hollande et ses ministres, faute de vouloir et de pouvoir la transformer en profondeur, ont tenté de s'en servir à des fins politiques. Pour qui veut contrôler les affaires, le ministère de l'Intérieur est en effet un lieu stratégique, grâce aux grandes oreilles des renseignements et aux yeux aguerris des flics en tous genres.

Pourquoi la légalité est-elle si souvent bafouée chez ceux qui sont précisément censés faire régner l'ordre ? Le Président a-t-il un cabinet noir ? Faut-il être franc-maçon pour réussir dans la police ? Qui mettra un terme à la guerre sans merci que se livrent les diverses officines de renseigne-

CINÉMA : À JAMAIS FIDÈLE

Long métrage de Cheyenne Caron

sortie prévue en septembre

L'engagement, à la suite de notre AG, Cheyenne Caron nous fait part de son prochain long métrage en préparation...

Cheyenne Caron est une réalisatrice, scénariste et productrice française.

Elle est née le 22 mai 1976 à Valence dans la Drôme, de parents biologiques kabyles, elle est abandonnée à l'âge de trois mois, sans procédure, ce qui fait que sa famille d'accueil française et catholique ne peut l'adopter légalement qu'à ses vingt ans. Elle choisit son prénom en référence à son petit frère adoptif, un Indien du Guatemala. Sa famille d'accueil a adopté trois enfants en plus de deux enfants naturels.

Elle a réalisé plusieurs films, sélectionnés et primés dans de nombreux festivals nationaux et internationaux, dont : LA CHUTE DES HOMMES en 2016, PATRIES en 2015, L'APÔTRE en 2014, LA FILLE PUBLIQUE en 2012.

Le film qu'elle prépare actuellement montre l'engagement d'un officier, ancien de la guerre d'Indochine, qui poursuit le combat, malgré ses 90 ans, pour l'honneur des anciens soldats.



LONG MÉTRAGE - EN PRÉPARATION – 2017

(sortie prévue en septembre)

À JAMAIS FIDÈLE

SUJET : David, 20 ans, habite chez ses parents ; brillant dans ses études et promu à une belle carrière, il accompagne pourtant ses amis, désabusés, dans leurs braquages. Un jour, une de leur victime s'avère être un ancien militaire ayant vécu la guerre d'Indochine : Henri, dit le « Capitaine », qui à 90 ans continue de se battre pour l'honneur et la mémoire des anciens soldats. Fasciné et admiratif, David se rapproche peu à peu du vieil homme : de leur amitié naîtra sa nouvelle vocation...

Le budget du film fait l'objet d'une souscription populaire. Vous pouvez adresser un don à :

> Par chèque : ASAF, 18 rue Vézelay Paris 75008 ou par CB sur le site : www.asaf.fr (don).

LE MONDE NE TOURNE PAS ROND, MA PETITE FILLE

Sonia Mabrouk

« Il faut que je te parle, Sonia. » Tout a commencé par un simple coup de fil. Depuis ce moment, nous avons entretenu un lien quotidien. Douce, discrète et bienveillante, Delenda s'est toujours occupée de sa famille sans jamais se plaindre. Aux yeux de tous, mamie est une grand-mère ordinaire. En apparence. Et en apparence seulement. Car depuis quelque temps, un véritable volcan s'est réveillé. « Tous ces débats sur l'islam, les femmes, la laïcité, l'identité, le terrorisme, tout ! Je veux qu'on en parle sans tabous. D'une grand-mère à sa petite-fille. » Delenda veut comprendre ce qui se passe en France. C'est une histoire personnelle et universelle que je vais vous raconter. Un dialogue tantôt émouvant, grave, parfois drôle mais toujours sincère et sans faux semblant. Toutes les grandes questions contemporaines sont appréhendées à travers le vécu de deux femmes. Deux générations, d'une rive à l'autre de la Méditerranée. Delenda et moi, une grand-mère et sa petite-fille, en sommes convaincues : au bout du chemin, malgré le chagrin et la colère, il y a toujours la lumière. » S. M. Sonia Mabrouk, journaliste, présente actuellement l'émission « On va plus loin » sur Public Sénat et « Le Débat des grandes voix » sur Europe 1. Auparavant à Jeune Afrique (2006-2008), elle a aussi enseigné en Tunisie à l'Institut des Hautes Études Commerciales (2003-2006).

Edition : Flammarion
Nb pages : 224 - Prix : 19,00 €



ment ? Comment la gauche s'est-elle accommodée des réseaux mafieux corses ? Quel est le poids du FN dans la police ?

Dans le plus grand secret, les auteurs ont mené leurs investigations durant plusieurs années. Ils ont interviewé des centaines de témoins (ministres, conseillers spéciaux, patrons de police, agents de renseignement, gardiens de la paix...), ont écumé les commissariats, fouillé le ministère, épilé les dossiers les plus confidentiels pour livrer cette enquête percutante et mettre en lumière le plus cuisant échec du quinquennat qui s'achève.

Format : 135 x 215 mm
264 pages - Prix : 19,50 €
Robert Laffont Editions
30, place d'Italie
75627 Paris Cedex 13
www.laffont.fr



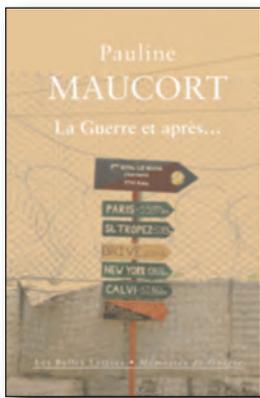
LA GUERRE ET APRÈS...

Pauline Maucort

En Afghanistan, un tireur d'élite abat un homme. Trois mois plus tard, en France, son visage revient le hanter. Il commence à lui parler.

Un officier psychologue rapatrié contre son gré un soldat dont les mains tremblent si fort qu'elles n'arrivent plus à tenir un fusil. Un caporal infirmier soigne la blessure par balle d'un Afghan sur lequel il pense avoir tiré la veille. Un sergent maître chien démissionne et se forme au massage aux pierres chaudes et aux bols tibétains pour répandre la paix dans le monde. Pendant ce temps, un caporal-chef enfle ses gants blancs.

Il va rendre visite aux familles et leur annoncer que leurs maris et fils sont décédés. Dans *La Guerre et après...* neuf militaires français racontent leurs missions en Afghanistan, au Mali et en Centrafrique. Ce qu'ils ont fait, ils n'ont jamais osé le dire à personne.



S'ils acceptent de témoigner ici, c'est pour rendre hommage à leurs camarades morts au combat, donner du sens à ce qu'ils ont enduré et partager les questions qu'ils se posent sur l'existence. Ce livre raconte ce que font les militaires français en notre nom, nous, dont le quotidien n'est plus fait de guerre.

De l'aventure, des tragédies, des histoires d'amour, de camaraderie, des trahisons, du sexe et des larmes. La guerre révèle les recoins les plus inavouables de l'âme humaine.

L'auteur

Pauline Maucort est journaliste (France Culture, RFI). Depuis 2008, elle s'intéresse aux traces que laisse la guerre sur ceux qui la font. Elle est l'auteure de documentaires, reportages et fictions radiophoniques diffusés dans *Sur les Docks*, *Les Pieds sur Terre*, *Une vie une œuvre*, et *La Vie Moderne* (France Culture).

304 pages - Livre broché

12,5 x 19 cm

Prix : 21,00 €

Éditions Les Belles Lettres

www.lesbelleslettres.com

LES ÉTOILES AVAIENT DÉSERTÉ LE CIEL Céilia de Lavarène Plongée dans l'enfer des missions de l'ONU

« Pendant une quinzaine d'années, j'ai découvert comment, sur les terrains de guerre, les mandats du Conseil de sécurité, votés par des diplomates qui n'ont jamais mis les pieds dans des zones de conflit, sont inapplicables. J'ai découvert que des casques bleus, dont le rôle est de venir en aide aux populations civiles, commettent les pires exactions parce qu'ils se croient au-dessus des lois, protégés par une immunité diplomatique que seul, le Secrétaire général de l'ONU peut lever, ce qui n'arrive pratiquement jamais. »

« J'ai pu constater que dans le monde aseptisé qu'est l'ONU, la bonne volonté ne suffit pas. Chaque pays est différent et pourtant, tout se termine de la même



> **Pour compléter les rubriques « Dossier, Histoire, Tribune libre » nous vous proposons une sélection d'ouvrages.**

DEVENEZ PILOTE D'HÉLICOPTÈRE DE COMBAT Malaury Viardot

Et si vous deveniez militaire ? Et si vous deveniez pilote au sein de l'Aviation Légère de l'Armée de Terre ?

Vous êtes bachelier ? La perspective de travailler sur un appareil innovant, d'effectuer des missions variées et enrichissantes au service de notre nation vous tente ? N'hésitez plus.

L'ALAT est l'arme qui met en œuvre près de 70 % du parc hélicoptères des Forces Françaises.

Forte de ses multiples spécialités telles que l'AEROCOMBAT ou encore le VOL TACTIQUE : elle recrute, forme, et emploie ses hommes et femmes aux commandes d'aéronefs de nouvelle génération tels que le NH90 CALMAN ou le H665 TIGRE.

Dans cet ouvrage, le sous-lieutenant Malaury Viardot, pilote Gazelle au 1^{er} Régiment d'Hélicoptères de Combat à Phalsbourg, témoigne de son parcours, depuis l'émergence de l'idée d'être un jour pilote à l'obtention du brevet en passant par les différents tests de sélection et autres formations militaires et aéronautiques dispensées au 4^e Bataillon de l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr Coëtquidan, à la Base École du Général Navelet à Dax et à la Base École du Général Lejay au Cannet-des-Maures pour la spécialisation sur hélicoptère d'arme.

« En plus d'une véritable carrière militaire, c'est une formidable aventure humaine marquée par la valeur d'un engagement au service des armes de la France qui s'offre à vous ».

L'auteur :

Le sous-lieutenant Malaury Viardot est né à Ollioules le 20 septembre 1989, titulaire d'un baccalauréat scientifique section européenne espagnol, et d'une licence de droit, économie, gestion.

Il entre dans l'Armée en 2012, est breveté pilote d'hélicoptère le 6 Septembre 2013 et se spécialise en reconnaissance et attaque sur GAZELLE SA342 VIVIANE.

Affecté au 1^{er} RHC le 3 Octobre 2014, il a effectué un séjour au Niger durant l'opération BARKHANE en février 2016.

Format : 14,5 x 20,5 - 70 pages -

Prix : 16,00 €

Cépaduès-Éditions -111, rue Nicolas Vauquelin - 31100 Toulouse

www.cepadaues.com



VERDUN LA GUERRE AÉRIENNE Gilles Aubagnac et Clémence Raynaud

Conçu en lien avec l'exposition Verdun, la guerre aérienne organisée par le musée de l'Air et de l'Espace, cet ouvrage fait découvrir un aspect méconnu de la bataille : l'affrontement aérien. Confiés à quinze spécialistes, les chapitres apportent des éclairages inédits sur des aspects rarement abordés, qu'il s'agisse de l'expérience combattante des aviateurs, du sort des civils pris pour cibles par les bombardements aériens, ou encore de la place de la guerre aérienne dans la presse et dans la bataille des images qui se joue à l'arrière. Illustré de nombreux documents inédits, ce beau livre porte un nouveau regard sur la bataille de Verdun et permet de comprendre pourquoi les aviateurs de Verdun sont souvent les oubliés de l'histoire et de la mémoire de cette bataille.

Édition : Pierre de Tailiac

Prix : 29,90 € TTC



façon : la mission se déploie et dans un premier temps, nous sommes accueillis en sauveurs. Puis petit à petit, face à l'arrogance de quelques-uns, face à leur désintérêt pour le pays et ses habitants que bien souvent ils considèrent comme inférieurs, les liens se distendent et les problèmes commencent. Que ce soit en Bosnie ou ailleurs, j'ai vu les casques bleus se comporter en sauvages. Pas un pays ne s'en sort mieux qu'un autre. Qu'on soit français, américain, russe, qu'on vienne du continent africain ou asiatique, on viole, on vole, on pille. »

« J'ai eu peur, parfois. J'ai vécu des choses fabuleuses, dures, difficiles, comme celles que lorsque je travaillais la nuit avec les flics et que nous effectuions des raids pour libérer des toutes jeunes filles qui avaient été achetées, vendues et forcées de se prostituer. Je ne regrette rien. »

200 pages

Format : 14x22 cm

Prix : 22,00 €

Éditions Balland

www.editions-balland.com

PROCHE-ORIENT Coups de projecteur pour comprendre Alain Rodier

Ce livre est une série de coups de projecteur permettant de comprendre la complexité de la situation de Daech, d'Al-Qaida « canal historique » et plus généralement de ce qui se déroule aujourd'hui au Proche-Orient en se focalisant sur le front syro-irakien. Toutefois, ce dernier n'est que la partie visible d'affrontements beaucoup plus larges qui opposent le monde sunnite emmené par l'Arabie saoudite à la sphère chiite dirigée par l'Iran, les Etats-Unis à la Russie, la Turquie aux Kurdes, etc. La guerre civile syrienne n'est que la partie émergée de luttes qui opposent les chiites aux sunnites et ces derniers entre eux. La solution est d'abord doctrinale mais elle concerne les musulmans.

Ancien officier supérieur, Alain Rodier a passé 18 ans dans les services de renseignement extérieurs. Directeur de recherche auprès du Centre Français de Recherche sur le Renseignement (CF2R), il est plus particulièrement chargé du terrorisme et du crime organisé.

356 pages - Format : 14x22,5

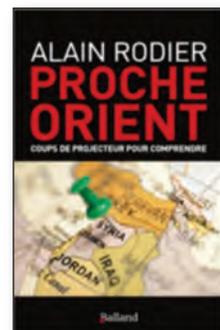
Prix : 22,00 €

Éditions Balland

60 rue de Rome

75008 Paris

www.editions-balland.com



> Pour compléter la rubrique
« Dossier, Histoire, Tribune libre »
nous vous proposons une sélection d'ouvrages.

BIBLIOGRAPHIE

... **TOUS LES SECRETS
DU III^E REICH**
François Kersaudy
Yannis Kadari

Deux grands succès de François Kersaudy et Yannis Kadari, Les Secrets de III^e Reich et Les derniers secrets du III^e Reich, rassemblés en un seul volume et augmentés d'un chapitre inédit.

Ce recueil, revu et augmenté, des deux ouvrages à succès – Les Secrets du III^e Reich et Les Derniers Secrets du III^e Reich – propose au lecteur un voyage exceptionnel dans les coulisses de l'Allemagne nazie, en éclairant quinze de ses rouages les plus mystérieux. Dans cette excursion, les guides sont des témoins directs des événements relatés, ayant tous exercé des responsabilités essentielles au sein du régime hitlérien. C'est grâce à eux que le lecteur pourra comprendre comment ce régime a pu survivre pendant douze ans, alors que tous ses dirigeants ne cessaient de se combattre ; il découvrira ce qui s'est véritablement produit durant la nuit des longs couteaux ; il aura le fin mot de l'affaire Rudolf Hess, qui a donné lieu à tant de publications fantaisistes ; il suivra l'émouvante carrière de l'amiral Canaris, qui fut le grand protecteur de l'opposition allemande à Hitler, avant de mourir en martyr quelques jours avant la



chute du régime ; il assistera aux tribulations des protagonistes allemands et alliés au milieu du décor vertigineux de la forteresse alpine ; il apprendra tout sur la santé chancelante d'Adolf Hitler ; il saura enfin ce qu'il est advenu de Martin Bormann, l'« éminence brune » du Führer, disparu mystérieusement dans la nuit du 1^{er} au 2^e mai 1945. Un chapitre inédit lui permettra même de suivre les tentatives d'Hitler pour faire assassiner Churchill. Comme l'a résumé un critique : « Chaque chapitre est une aventure en soi... »

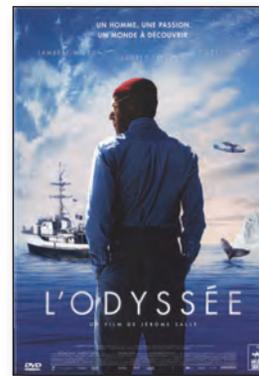
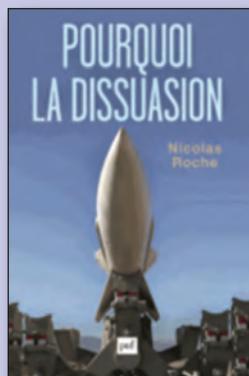
606 pages - Prix : 25,00 €
Editions Perrin
12 avenue d'Italie
75013 Paris
www.editions-perrin.fr

**POURQUOI
LA DISSUASION**
Nicolas Roche

Daesh et le terrorisme de masse n'épuisent pas le champ des menaces et des risques qui pèsent sur l'Europe et la France. Après la prochaine élection présidentielle en France, une nouvelle revue de notre politique de défense s'enclenchera, qui aboutira à une nouvelle loi de programmation militaire. Il est certain que la place et le rôle de la dissuasion nucléaire en son sein feront l'objet de débats passionnés, entre ceux qui estiment cette arme trop chère, dépassée et inutile pour faire face aux défis du moment, et ceux qui veulent préserver un équilibre politique et capacitaire global.

Se préparer à ce débat, c'est d'abord en maîtriser les aspects techniques, historiques et stratégiques. Pour accompagner ce débat, un manuel sur la dissuasion, simple et aussi complet que possible, était nécessaire. Nicolas Roche est chargé de cours à l'École normale supérieure (Ulm). Il y a créé et y est responsable du Centre interdisciplinaire d'études sur le nucléaire et la stratégie. Archiviste paléographe, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration, il est par ailleurs conseiller des affaires étrangères et a occupé divers postes au ministère des Affaires étrangères, au ministère de la Défense et au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives.

Édition PUF
544 pages - Prix 27 €



DVD
L'ODYSSÉE
Jérôme Salle (2016) 2H35
**Avec : Lambert Wilson,
Pierre Niney,
Audrey Tautou,
Laurent Lucas,
Benjamin Lavernhe**

1948. Le commandant Jacques-Yves Cousteau, sa femme et ses deux fils, vivent au paradis, dans une jolie maison surplombant la mer Méditerranée. Mais Cousteau ne rêve que d'aventure. Grâce à son invention, un scaphandre autonome qui permet de respirer sous l'eau, il a découvert un nouveau monde. Désormais, ce monde, il veut l'explorer. Et pour ça, il est prêt à tout sacrifier.

**MOLENBEEK
MYTHE ET RÉALITÉ**
Autopsie d'une
mythologie commode
Marco Carbocci

J'ai grandi à Molenbeek et suis revenu m'y établir après un long séjour parisien. Fort de cette expérience, et conscient des enjeux identitaires qui agitent les débats actuels, il m'a semblé intéressant de confronter les imaginaires des deux peuples, puis de confronter lesdits imaginaires aux réalités du terrain.

Il s'agit de puiser à la fois aux sources du journalisme et à celles des sciences humaines afin de dresser une cartographie à peu près lisible de Molenbeek et de sa représentation symbolique. Après les attentats de Paris et Saint-Denis, il s'agit surtout de contextualiser le fantasme Molenbeek, d'énoncer les tenants et aboutissants d'une mythologie molenbeekoise dont la presse et le monde politique se sont abondamment fait l'écho ces derniers mois et qui dépasse de très loin le contexte local.

Philologue de formation, agrégé de lettres, écrivain, longtemps chroniqueur social et éditorialiste politique dans la presse belge et italienne, Marco Carbocci se consacre à l'écriture de fictions littéraires, à l'enseignement et à la photographie de rue. Il vit entre la France et la Belgique, avec de fréquents décrochages dans sa Toscane d'origine. L'actualité de la commune de Molenbeek, où il a grandi et qu'il continue d'habiter, l'a persuadé de délaisser un temps la fiction pour revêtir à nouveau ses oripeaux d'éditorialiste et de chroniqueur.

Editions Balland - 336 pages - Format : 14 x 22,5
Prix : 17,00 € - www.editions-balland.com



DVD
MISSION
Roland Joffé
(Palme d'or 1986) 2H06
**Avec : Robert De Niro,
Jeremy Irons, Liam Neeson,
Ray McAnally**

En 1740, l'empire espagnol s'étend jusqu'en Amérique du Sud, le frère jésuite Gabriel fonde une mission sur les terres des Indiens Guaranis. À la même époque et dans les mêmes lieux, sévit Rodrigo Mendoza, aventurier mercenaire. Ces deux hommes vont se retrouver pour lutter et défendre la mission contre la domination espagnole et portugaise. Un parcours de rédemption pour Mendoza. La scène d'ouverture sur les somptueuses chutes d'Iguazu est inoubliable.



Bulletin d'adhésion

Association d'officiers de recrutements interne et contractuel

NOM :
Prénom :
Sexe : M - F
Né(e) le : _ _ _ _ _
Adresse :
Code postal : _ _ _ _ _
Commune :
Téléphone 1 : _ _ _ _ _
Téléphone 2 : _ _ _ _ _
Courriel @ :
Situation mili. : active – retraite - réserve
Affectation :
Grade / année: / _ _ _ _
Année de nomination
S/LT d'active : | _ _ _ _
Arme ou Service :
Origine (IA, CTA, OAEA Rang, OSC...):
École d'officiers d'origine :
Nom de Promotion :

Diplôme militaire le plus élevé :
Décorations :

COTISATIONS

- Général et colonel : 55 €
- Lieutenant-colonel et commandant : 48 €
- Officier subalterne : 36 €
- Elève-officier en 2^e année : 36 €
- Elève-officier en 1^e année : gratuit
- Conjoint d'adhérent décédé : 18 €

Je souhaite adhérer à **L'ÉPAULETTE** et je joins au présent bulletin un chèque de | _ _ _ _ _ € à l'ordre de: CCP 295-97 B Paris

Pour les cotisations ultérieures, j'opte pour le prélèvement automatique OUI NON

Fait à le _ _ _ _ _

Signature

L'ÉPAULETTE
Case n°115
Fort neuf de Vincennes
Cours des Maréchaux
75614 PARIS CEDEX 12

Historique

Issue de la fusion des amicales la Versaillaise, la Saint-Maixentaise, la Saumuroise et la Vincennoise, l'amicale des anciens élèves officiers d'active (AAEOA) est créée le 24 novembre 1964 par le général Gandoët (1902-1995) qui en assure la première présidence. L'AAEOA devint L'Épaulette le 16 novembre 1979.

Adhérents

- Les officiers en activité, ou en toute autre position statutaire, appartenant à l'armée de Terre, à la Gendarmerie ou aux Services communs.
- Les élèves-officiers et les officiers-élèves répondant à ces mêmes critères d'origine.
- Les conjoints des adhérents décédés.

Le lieutenant-colonel (er) Courtois, président du groupement de L'Épaulette 08-57-55, invite les adhérents, leurs parents et amis à assister à la conférence du GMM au profit des blessés et orphelins de la Défense.

CONFÉRENCE REPAS

lundi 19 juin 18h45
au Casino Municipal de Thionville
43, rue de Paris - 57100 Thionville



PROGRAMME DE LA SOIRÉE

- 18h45 Accueil des participants,
19h00 Allocutions de bienvenue,
19h10 Conférence sur le thème « Actualités de la Défense »
par le Général de corps d'armée Jean-Louis PACCAGNINI
gouverneur militaire de Metz,
19h50 Intervention du colonel Christophe AUGUSTIN,
commandant le 40^e RT, relative à son commandement
dans le cadre de l'opération Barkhane
20h20 Buffet dînatoire.



Nombre de places limité - Prix (conférence + dîner) : 25€ par personne.



Les bénéfices de la soirée sont destinés aux orphelins et aux blessés de la Défense, dans le cadre de l'opération « Solidarité Défense - Édition 2017 »



Coupon réponse à renvoyer avant le 10 juin 2017
accompagné de votre chèque,
au Capitaine Véronique Bonneau - 41, rue de Gargan - 57245 PELTRE

Madame, Monsieur

Adresse

Assistera N'assistera pas à la soirée du 19 juin 2017

Accompagné de

Ci-joint, chèque de 25 € x personne(s) = €

à l'ordre de l'association « Solidarité 2017 Metz ».

Vous recevrez un reçu fiscal début 2018 (paiement par chèque)

CHECK LIST

- CASQUE
- GILET
- RADIO
- COUVERTURE
GMPA

**VOUS ALLEZ DE L'AVANT,
ON VOUS COUVRE**



Adhérer au GMPA, c'est bénéficier des contrats d'assurances spécifiquement adaptés aux métiers à risque. En cas de coup dur, notre dispositif d'ENTRAIDE SOLIDAIRE vous accompagne, en toutes circonstances et à tous les moments de votre vie.

gmpa.fr

PRÉVOYANCE - ACCIDENTS DE LA VIE - SANTÉ - ÉPARGNE RETRAITE - PROJETS IMMOBILIERS - DÉPENDANCE

GMPA EST TÉGO